



Le Projet CRI (*Country of Return Information*- Information sur le Pays de Retour) fonctionne à travers un réseau d'ONGs responsables de la collecte et du transfert d'informations spécifiques sur les possibilités de réinsertion, destinées aux candidats potentiels au retour ainsi qu'à leurs conseillers.

Toute question que vous pourriez avoir sur les possibilités de réinsertion en Guinée et dont vous ne trouveriez pas la réponse dans cette fiche-pays, peut être adressée au bureau d'information : "Country of Return Information and Vulnerable Groups".

E-mail: helpdesk@cri-project.eu

FICHE-PAYS

REPUBLIQUE DE GUINEE

VERSION FRANÇAISE

**Décembre
2008**

AVERTISSEMENT

Cette fiche pays a pour objectif d'informer et aucun droit ne peut être revendiquer sur base de son contenu.

Les partenaires du CRI feront tout leur possible pour fournir des informations exactes, transparentes, corroborées et mises à jour, cependant ils ne peuvent garantir leur exactitude ou leur exhaustivité. Par conséquent, les partenaires du CRI ne peuvent en aucun cas prendre la responsabilité pour l'information contenue dans cette fiche et ne peuvent être tenus pour responsables des éventuels dommages qui pourraient résulter de l'utilisation des informations de la fiche.

L'information de cette fiche-pays a été obtenue avec la collaboration de partenaires locaux.

Elle contient des liens vers des sites web créés et mis à jour par d'autres organisations. Le Projet CRI n'a aucune responsabilité quant au contenu de ces sites.

Les partenaires du CRI sont les partenaires qui participent pleinement au projet CRI: Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Asociación Comisión Católica Española de Migración, Caritas International Belgium, Consiglio Italiano Per I Rifugiati, Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et Étrangers and Dansk Flygtningehjælp.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues en écrivant à l'adresse suivante : helpdesk@cri-project.eu

La fiche-pays République de Guinée est le produit du projet CRI.

Les fiches-pays du CRI sont élaborées essentiellement sur la base d'informations disponibles publiquement, complétées par des données recueillies par les partenaires locaux dans chaque pays. Ces fiches seront mises à jour régulièrement.

Nos partenaires locaux en Guinée sont :

Les Amis de la Santé - une ONG, créée dans le but d'offrir une aide médicale pour des familles défavorisées et d'améliorer la qualité des études de médecine en Guinée

Centre d'Appui pour le Développement Economique et Sociale CADES, un institut commercial de la recherche sociale

TABLE DES MATIERES

	page
<u>1. Accès au territoire (du pays d’asile à la région de retour)</u>	5
1.1. Documentation	5
1.1.1. Documents de voyage requis pour des retournants	5
1.1.2. Documents requis dans le pays de retour (république de guinée)	5
1.1.3. Comment obtenir les documents nécessaires Dans le pays d’asile	6
1.1.4. Le prix des documents de voyage	7
1.2. Le voyage au pays d’origine	7
1.2.1. par avion	7
1.2.2. par voie routière	9
1.2.3. par voie maritime	11
1.3. Procédure d’entrée	11
1.3.1 par avion	11
1.3.2 Par voie routière et par voie maritime	12
1.4. Impact d’anciens actes et statuts à l’entrée	12
1.4.1 Impact du statut de réfugié ou du statut de protection subsidiaire	12
1.4.2 Impact d’une demande d’asile déboutée	12
1.4.3. Impact d’ancienne sortie illégale du pays d’origine	12
1.4.4 Impact de crimes commis en dehors de pays d’origine	12
1.5. Le règlement douanier (comment les règles appropriées sont obtenues)	13
1.6. Accès à la région de retour	14
1.6.1 Limitations du voyage interne	14
1.6.1.1 Restrictions administratives	14
1.6.1.2 Obstacles pratiques	14
1.6.2 Territoires impossible ou dangereux à approcher	14
1.6.3 Moyens du voyage interne (contact et information, les prix approximatifs, etc.)	14
<u>2. La sécurité physique (dans la région de retour)</u>	15
2.1. Conflits armés en cours	15
2.2. Régions présentant des risques d’insécurité élevés	15
2.3. Crimes	16
2.3.1. Régions présentant un niveau de crime extrêmement élevé	16
2.3.2. Risque de devenir victime de trafic humain	18
2.3.3. Risque de devenir victime de prostitution forcée	20
2.3.4. Efficacité de la protection (capacités, compétences, corruption, etc.)	21
2.3.4.1. Forces policières	22
2.3.4.2. Ordre judiciaire	26
<u>3. La sécurité sociale et la réintégration</u>	30
3.1. Régions sans opportunités de réintégration et de retour	30
3.2. Logement	30
3.2.1. Restitution de propriété du logement et/ou compensation (dans les anciennes zones de conflit ou de désastre)	30
3.2.2. Programmes de logement dans les régions de retour	31
3.2.3. Opportunités de construire une maison	32
3.2.3.1. Conditions d’obtention de terrains	32
3.2.3.2. Prix approximatifs appropriés	34

3.2.3.3. Crédits disponibles, subventions et autres formes daide	38
3.2.4. Opportunités d'acheter de l'immobilier	39
3.2.4.1. Conditions légales	39
3.2.4.2. Obstacles éventuels pour certains groupes	39
3.2.4.3. Prix approximatifs appropriés	40
3.2.4.4. Crédits et subventions disponibles	40
3.2.5. Possibilités de location de maisons ou appartements	41
3.2.5.1. Obstacles éventuels pour certains groupes	41
3.2.5.2. Prix approximatifs appropriés	41
3.2.5.3. Subventions disponibles	42
3.2.6. Autres possibilités de logement à moyen terme	42
3.3. Moyens d'existence	45
3.3.1. Emploi	45
3.3.1.1. Programmes d'accès au marché du travail	47
3.3.1.2. Conditions de travail	49
3.3.1.3. Accès au travail à court terme/occasionnel	50
3.3.2. Information et contacts relatifs à la reconnaissance des diplômes obtenus ailleurs	50
3.3.3. Créer une entreprise	54
3.3.4. Sécurité sociale	63
3.3.4.1. Allocations de chômage et conditions d'accès (<i>La sécurité sociale: allocation de chômage et accès; bénéfiques en cas de maladie (la mutuelle); allocations familiales et leur accessibilité; autres bénéfiques de la sécurité sociale</i>)	63
3.3.4.2. Avantages spécifiques pour les candidats au retour	64
3.3.5. Données utiles pour calculer le coût de la vie	67
3.3.6. Références des enquêtes pour le chapitre 3	68
3.4. Santé	69
3.4.1. Situation générale de la santé dans les régions	69
3.4.2. Eau potable et hygiène dans les régions	71
3.4.3. Système de soins	74
3.4.3.1. Infrastructure des soins de santé dans les régions	74
3.4.3.2. Critères d'accès aux services de santé	75
3.4.3.3. Coûts des soins de santé	76
3.4.3.4. Discriminations dans le système de santé	77
3.4.3.5. Services de santé non étatiques	77
3.4.3.6. Maladies ne pouvant être traitées de manière efficace dans le pays	78
3.4.3.7. Obtention des médicaments standards	79
Abréviations	81

Chapitre 1 Accès au territoire (du pays d'asile à la région de retour)¹

1.1.Documentation

Les informations rapportées ici ont été recueillies aux Ministères: des Affaires Etrangères (Division des Guinéens de l'Etranger); de l'Intérieur et de la Sécurité (Direction Centrale de la Police de l'Air et des Frontières, Direction Générale de la Police Judiciaire et Direction de la Surveillance du territoire), à l'aéroport de Conakry Gbessia, à l'Etat Major de la Gendarmerie Nationale de Conakry, au Ministère des Travaux Publics (Direction Nationale de l'Entretien Routier), au Ministère des Transports (Directions Nationales: des Transports Terrestres; de l'Aviation Civile et celle de la Marine Marchande), à la Direction Nationale des Douanes de Guinée (Division Etudes, Réglementation et Relations Internationales), au Bureau de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) à Conakry; au niveaux des agences de voyages, ainsi qu'à l'Institut National de Santé Publique.

1.1.1. Documents de voyage requis pour des retournants²

- Passeport guinéen ou passeport du pays d'asile
- Laissez-passer
- Titre de voyage
- Attestation de retour
- Certificat international de vaccination
- Titre de séjour du pays d'asile
- Carte consulaire

Les réfugiés sous protection du UNHCR³

La République de Guinée n'a jusqu'à ce jour connu ni guerre civile, ni déplacement massif de ses populations vers des pays voisins suite à une catastrophe naturelle. Il n'existe donc pas de réfugiés guinéens sous protection du UNHCR.

Toutefois, certains guinéens vivant dans les pays voisins ayant connu des guerres civiles (Liberia, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau), ont migré comme réfugiés ressortissants de ces pays sous protection du UNHCR. Lorsqu'ils désirent rentrer en Guinée ils doivent disposer des documents suivants:

¹ Informations recueillies par Les Amis de la Santé durant les mois de juillet et août 2008 dans le cadre de l'élaboration de la Fiche Pays de la Guinée (Projet CRI-II).

² Interview réalisée par AS le 18 juillet 2008 auprès du Commissaire Principal de Police Valentin HABA, Directeur Central de la Police de l'Air et des Frontières de Conakry. Tél: 224 60 21 17 54 / 224 64 58 10 44

³ Informations obtenues le 16 juillet 2008 auprès du bureau de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) de Conakry: rue MA 017, BP 729 Tél.: + 46 8 5663 0944, +46 8 5663 0945 et confirmées par le Directeur Central de la Police de l'Air et des Frontières de Conakry, Mr Valentin HABA.

- Visa d'entrée
- Visa volant

1.1.2 Documents requis dans le pays de retour (république de guinée)

- Passeport guinéen
- Carte nationale d'identité
- Certificat de perte de pièces
- Laissez-passer
- Carte d'électeur

1.1.3 Comment obtenir les documents nécessaires ⁴ Dans le pays d'asile

Passeport guinéen: ce document est délivré en guinée par la «Centrale de la Police de l'Air et des Frontières» (DCPAF), les deux signataires restent le Directeur et l'adjoint de ce service. Toutefois des missions conjointes des MAE et MIS se rendent périodiquement dans les ambassades et consulats guinéens, pour établir des passeports suite à une demande des guinéens vivant dans ces pays dès que leur nombre atteint 500.

Les pièces à fournir sont: une copie de la carte nationale d'identité ou une copie de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif, une carte d'électeur, un certificat de résidence datant de moins de 3 mois et 2 photos d'identité.

Passeport ou titre de séjour du pays d'asile: délivré par les autorités compétentes de ce pays, aux guinéens ayant obtenu la nationalité ou le droit d'asile.

Carte consulaire: elle s'obtient au niveau de toutes les ambassades et les consulats guinéens. Elle est délivrée à tous les guinéens d'origine ou naturalisés, recensés auprès de ces représentations diplomatiques.

Attestation de retour définitif en guinée: délivrée aux ressortissants guinéens, candidats au retour inscrits dans le registre de l'ambassade ou du consulat de la république de guinée, après justification de leur nationalité guinéenne (carte nationale d'identité, extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif, carte d'électeur), une demande manuscrite adressée à l'ambassadeur ou au consul en précisant les raisons qui motivent ce retour.

Titre de voyage: le plus souvent ce document est délivré aux émigrés guinéens en situation irrégulière et regroupés dans des camps en vue d'un rapatriement collectif organisé par le pays d'asile. Pour cela une mission conjointe d'identification MIS-MAE) venant de la guinée se rend dans ces camps avec mandat de délivrer des documents de voyage.

Laissez-passer: délivré par l'ambassade ou le consulat guinéen dans ce pays d'asile en accord avec le pays d'accueil.

⁴ Interview accordée à AS LE 17 juillet 2008 par Mr N' Faly KEITA, Chef de Division des Guinéens de l'Etranger, au ministère des affaires étrangères. Tél.: +224 60 27 52 42/+224 60 34 63 11. Ces informations ont été également confirmées par le Directeur Central de la Police de l'Air et des Frontières, Monsieur Velentin HABA.

Certificat international de vaccination: délivré par les autorités sanitaires du pays d'asile conformément aux recommandations de l'OMS en matière de prévention de certaines maladies contagieuses.

Visa d'entrée: délivré aux guinéens ayant un statut de réfugié et une situation régulière avec nationalité du pays d'asile. L'intéressé adresse une demande de visa à l'ambassade ou au consulat de la guinée qui a pouvoir de lui délivrer ledit visa.

Visa volant: délivré aux guinéens ayant un statut de réfugiés mais dont la situation dans le pays d'asile n'est pas régularisée. Dans ce cas l'intéressé adresse une demande via l'ambassade ou le consulat au MIS (DCPAF) qui établit ce document et le renvoie par le même cheminement. Ainsi dès son arrivée en guinée ce citoyen devra impérativement déposer son passeport vierge à la DCPAF (division migration), qui y appose un visa d'entrée.

Dans le pays de retour (la république de guinée)

Passeport guinéen: délivré par la DCPAF. Les pièces suivantes sont nécessaires pour l'obtention du passeport: un certificat de nationalité, une copie de l'extrait d'acte de naissance, une copie de la carte d'électeur, un certificat de résidence, deux photos d'identité et une demande manuscrite.

Carte nationale d'identité: délivré dans tous les commissariats centraux de police et à la sûreté urbaine de Conakry. Tout guinéen âgé de 18 ans et plus peut obtenir une carte nationale d'identité à condition de fournir les pièces suivantes: un extrait d'acte de naissance ou d'un jugement supplétif, une carte d'électeur, un certificat de résidence et quatre photos d'identité le plus souvent prises sur place.

Certificat de perte de pièces: obtenu dans tous les commissariats de police après une déclaration écrite de perte de pièces. Ce document n'est valable que pour une durée de un mois, le temps nécessaire pour la constitution de nouveaux documents de voyage.

Carte d'électeur: son obtention est conditionnée par l'inscription du demandeur sur le fichier électoral. Cette opération a lieu à la faveur de chaque élection organisée dans le pays. Il faut être guinéen et âgé d'au moins 18 ans.

Certificat international de vaccination: délivré par l'Institut National de Santé Publique, section prévention, après avoir bénéficié des vaccins obligatoires pour un voyage comme ceux contre la fièvre jaune, la méningite, etc.
Une équipe médicale chargée de la vaccination est également présente dans les locaux de l'aéroport de Conakry.

Durée de délivrance des documents

Passeport: la durée officielle prévue est de un mois, mais il peut être obtenu au bout de deux semaines ou au delà de un mois, tout dépend de la voie et des moyens utilisés par le demandeur. Il faut signaler que le plus souvent le service informatique peut connaître quelques difficultés techniques et d'approvisionnement en consommables, ce qui rallonge la durée de délivrance des passeports.

Carte nationale d'identité: la durée officielle est de une semaine mais il peut être obtenu au bout de 48 à 72 heures.

Certificat de perte de pièces: dans les conditions normales ce document est délivré dans les heures qui suivent la déclaration de perte de pièces.

Carte d'électeur: la distribution générale à tous les inscrits se fait le plus souvent à l'approche du processus électoral

Certificat international de vaccination: peut être obtenu le même jour où vous prenez les vaccins.

1.1.4. Le prix des documents de voyage⁵

Les prix rapportés ici sont les prix officiels mais vous pouvez parfois être amené à payer des frais supplémentaires pour accélérer la procédure (transports, commission, etc.):

- Passeport: 100.000 GNF⁶
- Carte nationale d'identité: 5.000 à 10.000 GNF
- Certificat de perte de pièces: 10.000 GNF
- Carte d'électeur: gratuit
- Certificat international de vaccination: 30.000 GNF.
- Titre de voyage: 100.000 GNF
- Carte consulaire: le prix de ce document varie d'un pays à l'autre
- Visa d'entrée: variable selon les pays de délivrance
- Visa volant: variable selon les pays de délivrance

1.2. Le voyage au pays d'origine: (moyens, prix approximatifs, durée, limite des bagages, contacts).

1.2.1 Par avion⁷

A l'heure actuelle la guinée ne dispose pas de compagnie aérienne nationale publique; le transport vers les villes de l'intérieur est assuré par des aéronefs institutions onusiennes ou des vols humanitaires (PAM, UNHCR, CICR); ces vols sont non payants mais réservés aux employés de ces institutions et à certaines personnes recommandées⁸. Aussi certaines sociétés minières de la place affrètent parfois des petits aéronefs de la sous région (Mali, Sénégal) pour transporter leurs travailleurs de

⁵ Interview réalisée par AS le 18 juillet 2008 auprès du Commissaire Principal de Police Valentin HABA, Directeur Central de la Police de l'Air et des Frontières de Conakry. Tél: +224 60 21 17 54 / +224 64 58 10 44

⁶ Franc guinéen, cours de change officielle le 21ème août 2008: 1 EUR=6.930 GNF. Entre le 10 et le 15 Août 2008, Les Amis de la Santé ont observé que la parité entre l'Euro et le Franc guinéen au marché local est passé de EUR 1 = 7.000 GNF à EUR 1 = 7.250 GNF

⁷ Entretien avec Mr TOLNO Fara, chef de la Section Bases Aériennes et Navigation à la Direction nationale de l'aviation Civile. Tél.: +224 60 54 43 24 / 64 44 98 89 / 67 54 43 24. Email: tolnofaral@yahoo.fr

⁸ Entretien avec Mr Mamadou Lamarana DIALLO, Chef d'Agence à Guinée Voyages à Conakry. BP: 5842 Conakry, Tél.: +224 30 45 19 92 / +224 60 26 05 54 / +224 63 26 01 54. Email: guineevoyages@yahoo.fr ou dmlamarana4471@yahoo.fr

Conakry vers les zones d'exploitation où ces sociétés ont construit sinon aménagé des aérodromes dits miniers⁹.

Tous les vols intérieurs partent de l'aéroport de Conakry et y reviennent.
Le tableau suivant donne la situation des principaux aérodromes avec certaines caractéristiques.

Tableau: Aéroports de la Guinée¹⁰

N°	Lieu	Type	Distance de la Ville (en km)	Distance de Conakry	Service	Etat actuel	Exploitant
1	Conakry Gbessia	International	13	0	H24	Opérationnel	SOGEAC
2	Labé Tata	Régional	3	245	HJ	Opérationnel	ANA
3	Kankan Diankana	Régional	15	420	HJ	Opérationnel	ANA
4	Nzérekoré Konia	Régional	17	585	HJ	Opérationnel	ANA
5	Kissidougou Kissi	Domestique	5	385	HJ	Opérationnel	ANA
6	Macenta	Domestique	10	391	HJ	Non Opérationnel	ANA
7	Siguiri	Domestique	4	659	HJ	Opérationnel	ANA
8	Faranah Badala	Domestique	1,5		HJ	Opérationnel	ANA
9	Koundara	Domestique	13	320	HJ	Opérationnel	ANA
10	Boké Baralandé	Domestique	4	337	HJ	Non Opérationnel	ANA
11	Sangaredi	Minier		176	HJ	Opérationnel	CBG
12	Kamsar Kawass	Minier	8	67	HJ	Opérationnel	CBG
13	Lero	Minier		178	HJ	Opérationnel	SMD
14	Banankoro Gbenko	Minier	3	164	HJ	Opérationnel	AREDOR
15	Beyla	Minier			HJ	Opérationnel	RIO TINTO
16	Kiniero	Minier		478	HJ	Opérationnel	SEMAFO

1.2.2 Par voie routière¹¹

⁹ Ceci en raison de l'état défectueux des routes, surtout pendant la saison des pluies.

¹⁰ Informations obtenues après un entretien de AS avec Mr TOLNO Fara, chef de la Section Bases Aériennes et Navigation à la Direction nationale de l'aviation Civile. Tél.: +224 60 54 43 24 / 64 44 98 89 / 67 54 43 24. Email: tolnofaral@yahoo.fr

¹¹ Entretien accordé à AS par Mr Mamady MARA, Chef de Section Transports terrestres au ministère des transports, Tél.: +224 60 29 90 57

Le voyage à l'intérieur de la Guinée se fait essentiellement par voie routière et les tarifs rapportés ici sont ceux fixés à la faveur de la dernière augmentation du prix du carburant à la pompe le 31 mars 2008¹². Le transport est effectué par les véhicules privés, la centaine de bus que l'état vient mettre en circulation ne couvre pas l'ensemble du territoire. Le point de départ est Conakry, sans formalité particulière sinon l'acquisition du ticket de voyage sur place le même jour. Les principaux endroits aménagés à cet effet, communément appelés gare routière sont:

- Bambeto (à l'intersection de T2 et la route le prince)
- Madina (le plus grand marché de la Guinée)
- Matam (à environ 2 km au nord de Madina).

On peut également y emprunter des véhicules à destination des pays de la sous région.

Destination ¹³	Distance	Prix en GNF		
	En km	Taxis	Minibus	Bus
Coyah	50	-	7.000	5.000
Dubreka	50	-	7.000	5.000
Kindia	137	20.000	16.000	15.000
Mamou	275	49.000	34.000	31.000
Dalaba	325	65.000	47.000	44.000
Pita	396	73.000	57.000	49.000
Labé	431	81.000	60.000	52.000
Mali	557	103.000	98.000	-
Koundara	680	122.000	114.000	-
Koubia	475	91.000	73.000	-
Lélouma	485	91.000	73.000	-
Tougué	521	91.000	73.000	-
Gaoual	395	106.000	98.000	-
Télimélé	265	62.000	44.000	-
Fria	159	26.000	21.000	-
Boffa	150	26.000	20.000	-
Boké	300	49.000	41.000	29.000
Forécariah	100	18.000	15.000	-
Dabola	430	81.000	77.000	-
Kouroussa	595	122.000	93.000	-
Kankan	690	142.000	109.000	93.000
Madiana	775	158.000	125.000	109.000
Siguiré	771	155.000	125.000	109.000
Dinguiraye	545	106.000	99.000	77.000
Faranah	460	93.000	85.000	68.000
Kissidougou	601	125.000	101.000	85.000
Gueckedou	674	142.000	117.000	101.000
Macenta	801	220.000	187.000	138.000
N'Zérékoré	954	236.000	203.000	155.000
Beyla	950	228.000	287.000	147.000
Kérouané	831	179.000	147.000	130.000
Lola	999	244.000	207.000	158.000

Il n'existe aucune limite ni de prix officiels des bagages pour le voyage par voie routière. Les tarifs des bagages sont souvent fixés en fonction de leur prix d'achat approximatif ou du statut du voyageur. Néanmoins un compromis est toujours trouvé.

¹² Les Amis de la Santé ont procédé à une vérification de ces tarifs à la gare routière de Madina (Matam) et de Bambéto.

¹³ Toutes les destinations ne possèdent pas des lignes de Taxis, Minibus et Bus.

1.2.3 Par voie maritime¹⁴

Il n'existe pas de ligne de transport maritime entre les régions, la densité de la flore empêchant la navigation fluviale. Les habitants des îles utilisent des pirogues de confort (avec moteur hors-bord) et les tarifs ne sont pas formels et varient de 10.000 à 20.000 GNF¹⁵.

1.3 Procédure d'entrée¹⁶

1.3.1 Par avion

L'aéroport de Conakry reste jusqu'à ce jour la seule porte d'entrée et de sortie par avion de la Guinée. L'aéroport possède à cet effet deux aéro-gares (national ou de voisin et international) selon que vous arrivez par une compagnie internationale (air France, SN Brussels Airlines, royal air Maroc, air Sénégal internationale, DHV-DHL) ou un vol sur la compagnie nationale.

Pour les personnes rentrant en Guinée par des compagnies ordinaires de transports, un formulaire à remplir leur est remis par les agents de la police de l'air et des frontières. Ce formulaire comporte l'identité et la provenance du passager, le numéro et la validité du document de voyage, la raison du voyage ainsi l'adresse en Guinée. Ce formulaire dûment rempli et le document de voyage sont remis aux agents de police qui vérifient leur légalité avant d'y apposer le cachet «vu à l'arrivée le..../.../200..».

La fouille des personnes n'est pas systématique à l'arrivée à Conakry. Une équipe médicale vérifie le carnet de vaccination avant de laisser passer les passagers dans la salle des bagages.

Tous les bagages sont soumis à une fouille systématique, pour éviter l'intrusion sur le territoire guinéen de produits prohibés. Cependant tous les arrangements sont possibles malgré quelques tracasseries des agents.

Les Guinéens rentrant définitivement ou ceux rapatriés par leur pays d'asile, bénéficient d'un traitement spécial, parfois avec l'aide des MIS et le MAE qui donnent des instructions formelles aux agents dès qu'ils sont informés.¹⁷

1.3.2 Par voie routière et par voie maritime

Jusqu'à ce jour ces deux voies ne sont pas empruntées par les candidats au retour en Guinée venant de l'Europe. Cependant les compagnies de transports maritimes peuvent être utilisées pour l'embarquement des biens matériels des retournants, selon leur nature.

¹⁴ Entretiens avec Mr MAGASSOUBA Souleymane, Chef de Division Transports et Economie Maritime à la Direction Nationale de la Marine Marchande. Tél.: +224 64 21 85 71. Email: magassouley@yahoo.fr

¹⁵ Les conditions sécuritaires ne sont pas réunies en général pour ce type de transport (gilets de sauvetage insuffisants, pirogues vieilles, surcharge). Pour mémoire le samedi 15 Mars 2008, le naufrage d'une pirogue en partance pour les îles de Loos a coûté la vie à onze (11) étudiants Camerounais qui s'y rendaient pour célébrer un anniversaire.

¹⁶ Interview réalisée par AS le 18 Juillet 2008 auprès du Commissaire Principal de Police Valentin HABA, Directeur Central de la Police de l'Air et des Frontières de Conakry. Tél.: +224 60 21 17 54 / +224 64 58 10 44.

¹⁷ Constats effectués par les Amis de la Santé

1.4 Impact d'anciens actes et statuts à l'entrée¹⁸

1.4.1 Impact du statut de réfugié ou du statut de protection subsidiaire

Tous les anciens réfugiés guinéens sont libres et autorisés de rentrer et de sortir du territoire dès lors qu'ils disposent des documents de voyage nécessaires (section 1.1.). A leur retour ils bénéficient d'une attention particulière des populations et des autorités. C'est le rôle du «Bureau National de Coordination des Réfugiés» (BNCR) qui a souvent recours aux services de l'OIM.

1.4.2. Impact d'une demande d'asile déboutée

Le rapatriement des intéressés est fait par l'OIM et leur retour n'est confronté à aucune difficulté. Les retournants sont même temporairement pris en charge en cas de maladie par exemple.

1.4.3. Impact d'ancienne sortie illégale du pays d'origine

En vertu de l'article 10 de la loi fondamentale, tous les citoyens guinéens ont le droit de s'établir et de circuler sur le territoire de la république, d'y entrer et d'en sortir librement. Une sortie illégale du pays n'aura donc aucun impact sur les personnes concernées lors de leur retour en guinée sauf s'ils sont en conflit avec la loi qui prévoit de nouvelles poursuites voire même le lancement d'un mandat d'arrêt international¹⁹.

1.4.4. Impact de crimes commis en dehors de pays d'origine

Tout citoyen ayant commis un crime dans un pays tiers, sera arrêté pour être jugé sur place ou remis à la justice du pays concerné, dès qu'un mandat est officiellement émis contre ce citoyen.

Lorsque ce citoyen a purgé sa peine dans le pays concerné, il ne sera ni poursuivi, ni arrêté sur le sol guinée à sa rentrée²⁰.

1.5. Le règlement douanier (comment les règles appropriées sont obtenues)²¹

La guinée dispose d'un code des douanes institué par l'ordonnance no. 094/PRG/SSG du 28 novembre 1990, portant adoption et promulgation du code des douanes et l'ordonnances no 091/PRG/SGG du 8 janvier 1991, portant mise en vigueur du code des douanes de la république de guinée. D'autres ordonnances, arrêtés et notes de services viennent

¹⁸ Interview accordée à AS par Mr KOTEMBEDOUNO Saa Michel, Commissaire Principal de Police, Chef section des Mœurs à la Direction Centrale de la Police Judiciaire, Division de la Police Mondaine. BP: 3511 Conakry, Tél.: +224 60 33 74 39 / + 224 64 26 52 51 / +224 30 45 14 28. Email: kotembesouno24@yahoo.fr

Ces informations ont été également confirmées par le Directeur Central de la Police de l'Air et des Frontières, Commissaire Valentin HABA.

¹⁹ Entretien de AS avec Maître Gabriel KAMANO, Avocat à la Cour. Tél.: +224 60 58 87 49 / +224 64 40 18 73.

²⁰ Entretiens avec Maître Justin Tambada TOLNO, Avocat à la Cour, Tél: +224 64 96 50 16 / +224 60 55 98 69. Email: tambadah@yahoo.fr

²¹ Entretien accordé à AS par Mr Pévé TOURE, Inspecteur des Douanes, Chargé de la Formation à la Division Nationale des Douanes de Conakry (division études, réglementation et relations internationales). Tél: +224 60 34 00 20 / +224 64 35 29 69. Email: tourepeve@yahoo.fr

compléter ce code qui définit le cadre juridique de l'action du service en matière de réglementation douanière²².

C'est ainsi que les douaniers sont présents sur toutes les lignes frontalières du pays (aériennes, terrestres et maritimes) et sont autorisés à contrôler (par une fouille systématique) l'entrée et la sortie des passagers et des marchandises.

Cependant les candidats au retour volontaire en guinée bénéficient de plusieurs avantages: réductions (ou exonérations partielle ou totale) des taxes et droits en douanes.²³

En matière de taxation douanière les candidats au retour sont classés en deux catégories:

- les résidents: ce sont des guinéens séjournant temporairement en dehors du pays pour une durée de dépassant pas une année dans le cadre soit d'une bourse de formation octroyée par l'état soit d'une mission diplomatique;
- les non résidents: ce sont des guinéens régulièrement établis en dehors de la guinée (dans un pays d'asile) à leur propre compte depuis plus d'une année.

Quelle que soit la voie empruntée lors du retour, ces guinéens doivent disposer d'une déclaration de leurs effets personnels qui sont exempts de tous droits de douanes.

Les résidents n'ont pas obligation de déclarer le montant en devises qu'ils portent sur eux alors que les non résidents ont une franchise de USD 5.000 au delà de laquelle ils doivent faire une déclaration. La douane dans tous les cas, a obligation de contrôler mais n'a pas le droit de saisir, au nom du principe de liberté.

Les véhicules à usage personnel des retournants sont fiscalisés mais ils peuvent bénéficier d'une remise qui peut varier de 15 à 60 pourcent suite à une demande directement adressée à la Directrice nationale des douanes qui l'envoie à la division réglementation pour analyse.

Tous les effets ou matériels appartenant à une ONG guinéenne ou destinés à une collectivité locale bénéficient également d'une exonération de taxes en douanes.

Malgré ces mesures, certains agents, par méconnaissance même du code de conduite ou volontiers, peuvent tenter d'intimider des passagers qui pourtant ne devraient pas se laisser faire.

Dans tous les cas en guinée tous les problèmes trouvent une solution à l'amiable.²⁴

1.6. Accès à la région de retour

1.6.1. Limitations du voyage interne

1.6.1.1. Restrictions administratives²⁵

²² Documents obtenus après l'entretien réalisé par AS avec Mr Pévé TOURE. Ces documents sont également disponibles sur le site internet des douane guinéennes: www.douanesguinee.gov.gn, dernière consultation décembre 2008

²³ Propos tenus par Mr Pévé TOURE lors de notre entretien. Il q toutefois précisé qu'aucune loi et texte n'existe à propos. Les demandes dans ce sens sont traitées au cas par cas.

²⁴ Constats des Amis de la Santé, dont les membres sont souvent en déplacement à travers le pays dans le cadre des missions professionnelles, séminaires et ateliers.

²⁵ Informations obtenues durant l'entretien de AS avec le Commissaire Principal de Police Valentin HABA, Directeur Central de la Police de l'Air et des Frontières de Conakry. Tél: +224 60 21 17 54 / +224 64 58 10 44.

Il n'existe aucune restriction administrative au voyage interne en Guinée. Cependant il est conseillé de toujours se munir d'au moins une pièce d'identité en cours de validité. Le nombre de points de contrôle des passagers a été considérablement réduit sur le territoire à l'exception de quelques points stratégiques comme la principale entrée terrestre de Conakry (Km 36) où l'identification est de rigueur²⁶.

1.6.1.2 Obstacles pratiques

Le réseau routier guinéen, principale voie utilisée pour le voyage interne, est caractérisé par sa vétusté bien que des progrès considérables aient été accomplis dans la construction des ouvrages de franchissement et le bitumage de certaines routes interurbaines.

Le voyage par route pourrait donc durer plusieurs heures pour des distances relativement courtes; cela ne devra pas décourager le voyageur. Toutefois le mauvais état de certaines routes favorise les actes de brigandage. En 2007 et 2008, des cas d'attaque à main armée par des bandits ont été signalés le long de la route nationale Conakry - N'Zérékoré²⁷.

1.6.2 Territoires impossible ou dangereux à approcher

Il n'existe à ce jour aucun territoire dangereux ou impossible à approcher en Guinée. Cependant certains sites de souveraineté de l'Etat, comme les unités militaires de la présidence sont interdits d'accès²⁸.

1.6.3 Moyens du voyage interne (contact et information, les prix approximatifs,, etc...)

Cfr. Point 1.1.; 1.2.2; 1.2.3.

Chapitre 2 La sécurité physique

2.1. Conflits armés en cours

Il ressort des enquêtes auprès de la Direction Centrale de la Surveillance du Territoire et du projet de prévention des conflits armés de «l'Organisation Guinéenne de défense de droit de l'Homme» (OGDH), qu'il n'y a aucun conflit armé en cours en Guinée. Le pays n'a aucun problème avec ses pays voisins. Le seul conflit armé que la Guinée a connu ces dernières années date de 2001 dû à une incursion rebelle aux frontières Nord et Sud de la Forêt (Kissidougou, Guéckédou, Macenta, Forécariah, Madina Oula dans Kindia et Forécariah) en provenance de la Sierra Leone et du Libéria, deux pays qui étaient à

²⁶ Dans la pratique, les voyageurs n'ayant aucune pièce d'identification sur eux sont souvent amenés à payer des frais forfaitaires que les agents qualifient de «contravention». Selon les cas ces frais varient entre 1.000 GNF à 20.000 GNF surtout durant la nuit.

²⁷ Entretien avec Mr Fodé Mamoudou SYLLA, Chef de Section Marché d'Entretiens des Routes Internes, Direction Nationale de l'Entretien Routier. BP: 581, Conakry. Tél: +224 60 32 71 83.

²⁸ Entretien avec le Commandant de Gendarmerie Antoine KANKODOUNO, Secrétaire Général de l'Etat Major de la Gendarmerie Nationale. Tél : 224 60 25 00 72 / 224 64 51 96 70. Ces informations ont été confirmées par le Directeur National Adjoint de la Surveillance du Territoire, Mr Mamadi CAMARA. Tél: 224 60 21 92 60 Email: madica1960@yahoo.fr

l'époque en situation de rébellion, mais l'armée Guinéenne était parvenue à maîtriser la situation, depuis 2004.

Par contre, en janvier-Février 2007, suite à une grève générale déclenchée par les principales Centrales Syndicales du pays (CNTG, USTG), il y a eu une révolte générale de toute la population Guinéenne contre les gouvernants du Pays; qui a conduit à des violences, des destructions des édifices et biens publics et privés, et au limogeage de l'équipe gouvernementale (tous les ministres, gouverneurs et préfets de l'ensemble du Territoire Nationale) et la mise en place d'un gouvernement de large consensus, sous la médiation de la «Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest» (CEDEAO). Selon le rapport²⁹ de la coalition des organisations pour la défense des victimes des événements de janvier-février 2007³⁰, il a été identifié 3.156 cas de violations de droits de l'homme, dont 186 cas d'exécutions sommaires et d'assassinat par balles, 1.188 blessés graves, 940 cas d'arrestations et de détentions arbitraires suivi de torture et traitement cruels, inhumains et dégradants et 28 cas de viols. Les cas de pillages et de destruction des biens, où la responsabilité des forces de l'ordre et des civils, n'est pas actuellement facile à établir, sont au nombre de 611.

Ensuite, dans la semaine du 26 au 1^{er} juin 2008, il y a eu une mutinerie des Soldats des camps militaires de «Alpha Yaya DIALLO de Conakry»; de Kindia et de N'Nzérékoré pour une revendication salariale et des conditions de vie; qui les a conduit à effectuer des tirs de sommation en l'air dans ces trois grandes villes du pays, pour exprimer leur mécontentement; qui finalement a été résolu par le Gouvernement en place. Du 15 au 18 juin 2008, il y a eu un affrontement entre les militaires du camp «Alpha Yaya DIALLO» et la police de Conakry, suite à une situation conflictuelle résultant d'une revendication de meilleures conditions de vie de la police, qui a voulu utiliser la même méthode que les militaires mutins et que ces militaires du camp «Alpha Yaya Diallo» ont mal accepté. Ces différentes situations méritent d'être signalées, mais ne rentrent pas dans le cadre de conflit armé.

2.2. Régions présentant des risques d'insécurité élevés (tensions politiques, interethniques ou interreligieuses)

Selon les responsables du Service «Manifestation politique» de la Direction Centrale de la Surveillance du Territoire et du Chef de Projet de prévention des conflits armés de l'OGDH, il n'y a pas de risque élevé d'insécurité résultant des tensions politiques, inter- ethniques ou interreligieuses en Guinée.

2.3. Crimes

Aux dires du Chef de «Division des Investigations Criminelles et l'Agent de la Brigade de Répression du Banditisme (BRB)» rencontrés, le trafic accentué de la drogue (Cocaïne, héroïne) en provenance de l'Amérique latine, le chanvre indien en provenance de pays voisins, la multiplication des débits de boisson, des maisons de tolérance dites «Motels», notamment à Conakry particulièrement dans la commune de «Ratoma», la pauvreté, le chômage chronique, l'échec scolaire, le flux des réfugiés, la prolifération des réseaux de trafiquants internationaux de tous ordres, le sous-équipement, l'impuissance des forces de sécurité, l'inaccessibilité des quartiers enclavés par les forces de l'ordre et l'impunité sont les causes qui favorisent le développement de la criminalité sur toute l'étendue du territoire National, plus particulièrement dans des villes comme Conakry (cosmopolite et à

²⁹ Coalition des organisations pour la défense des victimes des événements de Janvier - Février 2007, *Rapport sur les violations commises en République de Guinée pendant les événements de janvier et février 2007*, p. 4, paragraphe 2, novembre 2007

³⁰ Membres de la coalition: Organisation Guinéenne de Défense des droits de l'Homme et du Citoyen; Barreau de Guinée; Les Mêmes Droits pour Tous; Organisation Guinéenne de Défense des Droits et Devoirs du Citoyen; Association Guinéenne d'Assistance Sociale; et Médecine Légale

démographique galopante), à Mamou (ville carrefour), à Faranah, à Kissidougou et à N'Zérékoré.

Les types de crimes les plus répandus sont: Assassinats, attaques à mains armées, coupeurs de route, viols, infanticide, homicides involontaires par accident de circulations, vols d'enfants, détentions d'armes de guerre, détention et consommation de drogue etc.

Selon Mr HAIDARA Mohamed Saïd, Inspecteur Général des services judiciaires, les crimes sont des infractions justiciables des cours d'assises, qui sont du ressort des deux cours d'Appel du pays: la Cour d'Appel Conakry, qui regroupe en son sein toutes les affaires criminelles des juridictions de la Basse Guinée et Moyenne Guinée et la Cour d'Appel de Kankan, qui regroupe les affaires criminelles de toutes les juridictions de la Haute Guinée et de la Guinée forestière.

La Loi prévoit (Article 235 du code pénal) des assises tous les 4 mois, soit 3 sessions d'assises par an ou, s'il y a lieu des sessions supplémentaires si les besoins l'exigent. Cependant, il y a lieu de noter que par faute de moyens financiers dégagés par l'Etat, il peut y arriver que les assises ne se tiennent qu'une fois les 5 ans; Voir parfois que celles-ci n'épuisent pas les affaires d'où une situation qui amène certaines juridictions à correctionnaliser des affaires criminelles en appliquant les peines maximales et l'engorgement des maisons de détention avec toutes ses conséquences.

Les statistiques des rapports annuels des années: 2004, 2005, 2006 et 2007, tenus à l'inspection des services judiciaires, prouvent cette situation à suffisance:

- Année 2005: Cour d'Appel de Conakry, 109 affaires criminelles pour 51 affaires jugées; pas de statistiques pour la Cour d'Appel de Kankan.
- Année 2006: Cour d'appel de Conakry, 47 affaires criminelles rentrées et 71 affaires criminelles jugées; pas de statistiques pour la Cour d'appel de Kankan.
- Année 2007: Cour d'Appel de Conakry, 51 affaires criminelles rentrées et aucune affaire jugée; Cour d'Appel de Kankan, 7 affaires criminelles rentrées et aucune affaires jugées.

2.3.1. Régions présentant un niveau de criminalité extrêmement élevé

Il ressort des entretiens avec le Chef de Division des Investigations Criminelles et l'Agent de la BRB, que dans la zone spéciale de Conakry, la commune de Ratoma est la plus touchée par la criminalité. Cela est dû au taux élevé de consommation de la drogue, à l'inaccessibilité des services de sécurité (les Unités d'Intervention) dans les différents quartiers de la commune, l'existence des maquis et surtout des motels «maisons de Tolérance».

Quant à l'intérieur du pays, la région où la sécurité physique des personnes est plus menacée est celle de Mamou (étant une ville carrefour), les bandits viennent de toutes les régions pour s'y rencontrer et s'attaquent particulièrement aux voyageurs (ils sont des coupeurs de routes); C'est surtout en 2006 que cette pratique s'est accentuée, à travers des attaques répétitives, qui ont amenées les forces de sécurité à prendre des mesures de lutte contre ce phénomène. Ainsi, en 2007 suite à plusieurs attaques d'automobilistes, notamment une mission Ministérielle qui revenait de Dabola, un groupe de bandits coupeurs de routes fut arrêté à Mamou et déféré à Conakry.

Selon les informations concordantes obtenues de la «Direction Centrale de la Surveillance du Territoire» (DCST) et de la Brigade de Répression du Grand Banditisme» (BRB), la Région de N'zérékoré a également connue un taux de criminalité accentué ces dernières années, avec des nouvelles formes de crimes inhabituelles: trafic d'organes humaines, notamment le sang, brigandage, consommation de drogues dures et viols.

Le constat fait par ces services de police, est que l'apparition de ces nouvelles formes de crimes dans la région frontalière de N'zérékoré, correspond à l'arrivée et au séjour prolongé d'un flux important de réfugiés venant du Libéria, de la Sierra Léone et de la Côte d'Ivoire, à cause des guerres civiles dans ces pays.

Selon l'ONG «Transparency International» (TI), la Guinée est parmi les pays le plus corrompus dans le monde entier. Le «Corruption Perception Index 2008 (CPI)» de l'organisation range la Guinée à la 173^{ième} place sur 180 pays. La Guinée est tombée donc cinq places en comparaison de l'IPC 2007.³¹

Le TI, ainsi que des fonctionnaires des ONG et le gouvernement lui-même, ont déclaré que le problème de la corruption menace la croissance économique du pays, ses services publics et a même mené à une augmentation du trafic de stupéfiants. Selon le TI, le gouvernement est paralysé dans son effort de lutter contre la corruption³² - une croyance qui est partagée par l'opposition politique de la Guinée³³ et l'organisation gouvernementale USAID, qui élargi en 2008 et 2009 ses programmes anti-corruption pour la Guinée.³⁴ Tandis que le gouvernement admet ses déficits dans la lutte contre la corruption³⁵, il a expliqué le déclin dans le CPI-rang principalement par les grèves anti-gouvernementales de janvier et février 2007, qui auraient mené à une administration et un ordre judiciaire dysfonctionnels.³⁶ Cependant, l'US State Department a jugé le Président Conté personnellement responsable du problème de la corruption répandue. Une des causes principales des grèves nationales en janvier 2007 a été le fait que le Président Conté soit personnellement intervenu pour supprimer les charges de corruption contre un de ses alliés. Après sa réélection en décembre 1998, le président a remplacé beaucoup de technocrates et des membres de la Diaspora Guinéenne orientés vers une réformation, en donnant des positions importantes dans son gouvernement aux personnages éminents de son propre groupe ethnique de Soussou. Selon l'US State Department, ces changements ont mené au copinage accru, à la corruption, et à un retranchement sur les réformes économiques et politiques.³⁷ Le changement de politique aurait minimalisé le progrès réalisé dans le combat contre la corruption depuis 1996.³⁸

Pendant sa visite en septembre 2008, la vice-présidente de la banque mondiale pour l'Afrique, Mme Obiageli Katryn Ezekwesili a partagé les critiques du gouvernement des

³¹ Transparency International, *Corruption Perception Index 2008*, http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi/2008, dernière consultation décembre 2008

³² UNHCR, *Guinea: Reputation for Corruption Worsens*, 24 septembre 2008, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/48e085e3c.html>, dernière consultation décembre 2008

³³ International daily «Les Afriques. Le journal de la finance africaine», *La corruption fait perdre 1 milliard \$*, July 18, 2008, <http://www.lesafriques.com/guinee/la-corruption-fait-perdre-1-milliard.html?Itemid=57&articleid=8089>, dernière consultation décembre 2008

³⁴ USAID, *Anti-Corruption Activities in Guinea*, 29 mai 2008, <http://www.usaid.gov/gn/news/2008/Anti-Corruption/Anti-corruption.htm>, dernière consultation décembre 2008

³⁵ Guinean daily «Aminata - Les nouvelles de la République de Guinée», *Célébration de la journée mondiale de la corruption : mea-culpa du Ministre Souleymane Cissé!*, 12 décembre 2008, http://www.aminata.com/index.php?option=com_content&task=view&id=3717&Itemid=769, dernière consultation décembre 2008

³⁶ UNHCR, *Guinea: Reputation for Corruption Worsens*, 24 septembre 2008, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/48e085e3c.html>, dernière consultation décembre 2008

³⁷ US State Department, *Background Note: Guinea* (octobre 2008), <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/2824.htm>, dernière consultation décembre 2008

³⁸ US State Department, *Background Note: Guinea* (octobre 2008), <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/2824.htm>, dernière consultation décembre 2008

USA. Elle a déclaré à Conakry qu'aucun problème majeur du pays ne pourrait être résolu sans d'abord combattre de façon sérieuse la corruption.³⁹

La disparité entre le fait que la Guinée est classifiée parmi les pays le plus pauvre tandis qu'il dispose autant des ressources naturelles, est expliqué par USAID à sa haute balance de corruption. L'organisation craint une autre détérioration à mesure que les élections législatives approches. Ces élections qui étaient programmées pour la fin de 2007 ont été reportées à plusieurs reprises. Les fonctionnaires gouvernementaux ont annoncé en décembre 2008 que les élections pourraient être remises à beaucoup plus tard afin de coïncider avec les élections présidentielles, prévues pour 2010.⁴⁰

2.3.2. Risque de devenir victime de trafic humain

Selon les informations obtenues auprès d'un cadre supérieur de la police des mœurs et d'un cadre supérieur du Comité Interministériel de Lutte Contre la Traite des personnes,⁴¹ le trafic humain est défini comme tout acte de transport frauduleux des Hommes par la force du travail ou de prostitution. En Guinée, le trafic Humain et la prostitution sont deux sujets qui se recoupent, par ce qu'ils sont pratiqués aux mêmes fins (recherche de l'argent). Aux dires de ces spécialistes, il y a deux types de traite pratiqués en Guinée: la traite interne et externe:

La traite interne, consiste à recruter des personnes vulnérables (les enfants ou des jeunes filles) dans les villages pour les grands centres urbains (plus spécifiquement à Conakry), afin de les utiliser soit en qualité de domestique ou comme prostitués (surtout les jeunes filles). Parfois, l'on recrute ces enfants dans les villages, les achemine vers les zones minières afin de les utiliser comme main-d'œuvre dans l'exploitation minière traditionnelle (orpaillage), moyennant une somme d'argent à payer par les exploitants minier, préalablement convenue. Les zones de destination de cette catégorie de traite sont entre autres, les zones minières de Siguiri (Bouré), Kérouané (Banankoro) et Dinguiraye (Léro).

Traite externe transfrontalière: cette forme de trafic est pratiquée d'un pays à un autre (entre la Guinée et ses pays limitrophes). A titre d'exemple, la plupart des jeunes filles Maliennes utilisées en Guinée comme domestique, ont des tuteurs qui servent d'intermédiaires entre elles et leurs employeurs par sous-traitance, c'est à dire une domestique, qui est payée à 160.000 par mois reçoit 50.000 par mois par l'intermédiaire de son tuteur.

Certaines jeunes filles qui veulent coûte que coûte aller en occident (Europe, Etats-Unis), se voient leur voyage financé par un ou groupe de personne détenteurs des maisons de prostitution dans ces pays de destination; arrivée, elles se trouvent obliger de se soumettre aux caprices de ces derniers pour rembourser les sommes investis pour le voyage, dont elles ne connaissent pas le montant total.

Selon les statistiques de l'UNICEF et du Comité Interministériel de Lutte Contre le Traite des Personnes, 22 Enfants récupérés à la frontière Malienne en 2000. 10 Enfants destinés à la traite en Sierra Léone, ont été récupéré des mains de 4 femmes à la frontière Léonaise en 2007. 15 enfants réunis pour la République du Mali, ont été récupérés dan le District de Kabayaba, Sous-préfecture de Tiro, Préfecture de Faranah, en 2008.

³⁹ Senegalese internet daily "SUDonline", *La Guinée épinglée par la Banque Mondiale*, 10 septembre 2008, <http://www.sudonline.sn/spip.php?article13690>, dernière consultation décembre 2008

⁴⁰ IRIN-UN Humanitarian News and Analysis, *Guinea: Political Players Differ over Further Election Delays*, 5 décembre 2008, <http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=81840>, dernière consultation décembre 2008

⁴¹ Les informateurs veulent rester anonyme. Ses noms sont connus du CADES et du Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

Les résultats d'enquêtes sur le trafic Humain auprès de l'UNICEF, du Comité Interministériel de Lutte contre la Traite des Personnes et à la Brigade Mondiale (police de mœurs), démontrent que les conflits dans la Sous- Région Ouest Africaine, notamment au Liberia, en Sierra Léone, en Guinée-Bissau ainsi qu'en Côte d'Ivoire, avec les déplacements des populations que cela a entraîné, la Guinée est devenue vulnérable au phénomène de la traite des enfants.

Le résultat de «l'Enquête Nationale sur la Trafic des Enfants en Guinée (ENATEG)»⁴² première opération d'enquête à l'échelle nationale, indique que le phénomène de trafic d'enfants existe en Guinée. Toutefois, les finalités du trafic, variables selon les régions, se résument dans la plupart des cas à l'exploitation de la force de travail de l'enfant, la prostitution et l'enrôlement dans les conflits armés. L'enquête n'a pas trouvé des cas de trafic d'enfants à des fins d'esclavage, de prélèvement d'organes ou de vente.

Ils définissent la traite comme étant le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation. Cette traite se manifeste en Guinée sous deux formes:

- La traite au sens stricte du terme: agissement des intermédiaires tout au long du processus (ils suscitent, négocient, organisent et s'occupent du placement de l'enfant moyennant une rémunération);
- Placement médiatisé: l'enfant migre de son plein gré et organise tout seul son voyage. Les intermédiaires le récupèrent généralement à destination, le place et profitent des revenus tirés de sa force de travail, sans oublier le système appelé «Confiance des enfants».

Selon l'ENATEG de 2003, il existe certains réseaux de trafiquants internationaux en provenance de certains pays de l'Ouest Africaine (Nigeria, Burkina Faso, Mali, Ghana, Sierra Leone, Liberia) qui transitent par la Guinée à destination des pays du Maghreb et d'Europe (notamment, Italie, Ukraine, Suisse et France). Il y a aussi un réseau de trafiquants d'enfants Guinéens à destination de la Côte d'Ivoire, des pays du Maghreb et de l'Europe.

Il s'emblerait que ces enfants, sont essentiellement destinés à l'exploitation sexuelle par les réseaux de pédophiles et au recrutement dans les forces armées (rébellion).

A l'intérieur du pays (Guinée), les enfants victimes des formes de traite susmentionnées sont généralement rencontrés dans la Restauration, les zones Minières, le travail domestique, le ramassage d'ordures ou d'autre secteur de l'économie informelle, de la mendicité, mais aussi de la prostitution. Concernant ce dernier point, c'est à dire la prostitution des mineurs, l'ENATEG n'a malheureusement pas abordé le problème; Mais selon des Agents de la Brigade Mondiale (Police de Mœurs) il y aurait beaucoup de mineurs dans «les Bordels» de Conakry.

D'après toujours l'ENATEG, des enfants Sierra Léonais et Libériens victimes du trafic se retrouvent pratiquement dans toutes les grandes villes du pays, tandis que les Nigériens ou Ghanéens font un simple transit à Conakry pour trouver des documents de voyage en vue d'aller en Europe via le Maghreb.

D'après Mr Isidore LAMAH, Directeur Adjoint du service de la protection de l'enfant à l'Unicef, la Guinée est devenue un pays de transit, de recrutement et de destination des enfants victimes de traite (voir sites web: hrw.org/french/docs/2007; www.unicef.org/french/infobycountry/guinea/html où pour des cas spécifiques, demande d'informations à : conakry@unicef.org)

⁴² Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE), *Enquête Nationale sur le Trafic des Enfants en Guinée*, p. 5, paragraphe 3 et p. 6, paragraphe 1 et 3, août 2003

2.3.3. Risque de devenir victime de prostitution forcée

Selon le Chef de Division de la Police Mondaine de la Direction Centrale de la police Judiciaire, la prostitution est définie comme étant l'action de livrer son corps moyennant de l'argent. La prostitution met en contact trois catégories de personnes: La prostituée, le client et le proxénète:

- Le/La prostitué commercialise son corps pour avoir de l'argent;
- Le client paye l'argent pour son plaisir;
- Le proxénète favorise le contact des deux personnes pour avoir de l'argent.

Les deux premiers (prostitué et client) sont considérés comme des victimes, par conséquent, ils ne sont pas punis par la Loi Guinéenne. Par contre les proxénètes sont passibles de poursuite judiciaire.

Les causes de la prostitution en Guinée sont liées à deux facteurs à savoir:

- *Les facteurs endogènes* tel que: La pauvreté, l'abandon de famille, les divorces, décès de l'époux (à titre d'exemple, une femme qui perd son mari ou qui divorce, avec toute une charge familiale se livre involontairement à la pratique de prostitution; Ou un chef de famille qui abandonne sa famille, l'expose à la prostitution).

En général, la plupart des lycéennes de Conakry, évoluant dans les Ecoles Privées et dont les parents sont démunis, sont à la charge d'autres hommes. C'est pourquoi le Ministère de l'Education Nationale en collaboration avec des ONG Internationales, telles que Population Services International (PSI) ont mené des études pour trouver les voies et moyens de protection de ces jeunes filles lycéennes contre les Maladies Sexuellement Transmissibles et les grossesses non désirées (préservatifs, pilules, etc.)

- *Les facteurs exogènes*: l'Etat Guinéen est l'une des causes, dans la mesure où la pauvreté, le faible niveau des salaires, la cherté de la vie, considérés comme causes de ce fléau devraient être réglés par une politique cohérente de l'Etat en vue d'enrayer ces tares.

Le constat qui se dégage aujourd'hui en Guinée est que la prostitution ne fait que s'accroître, notamment dans les grands centres urbains tels que Conakry où les réseaux de proxénètes aidant, surtout dans les zones minières, etc.; La cause principale étant la pauvreté.

Les couches les plus vulnérables sont les jeunes filles de 18 à 30ans.

2.3.4. Efficacité de la protection (capacités, compétences, corruption, etc.)

Selon l'Officier de la Compagnie Mobile d'Intervention et de la Sécurité (CMIS) rencontré, les difficultés des Agents de son service, en matière d'intervention sont relatives au manque d'effectifs ainsi que d'équipements adéquats. Ce qui rend les opérations en matière de rétablissement de l'ordre difficiles et parfois impossibles. Selon lui, le nombre d'Agents affectés officiellement à ce corps est de 116 agents. Parmi ceux-ci il y en a qui sont en détachement vers d'autres services, d'autres en situation d'abandon. Actuellement, seuls 80 Agents sont opérationnels pour près de 2.000.000 d'habitants que compte la ville Conakry. C'est le même cas de figure qui se présente à l'intérieur du pays ou parfois, ce corps n'existe même plus. Ce qui amoindrit les capacités des corps de sécurité et d'intervention exposant ainsi la population à la criminalité. L'enquête a également révélé le manque de formation

adéquate tant pratique que théorique (entraînant par endroit des problèmes de respect de l'éthique et de la déontologie chez certains Agents de police).

A cette situation il y a lieu d'ajouter la corruption des Agents de sécurité, notamment ceux chargés de rechercher les criminels en vue de les livrer à la justice. La justice également n'échappe pas à cette corruption.

Les informations obtenues au niveau du Comité National de Lutte Contre la Corruption fait de la corruption des services de police mais aussi de celle des magistrats chargés de juger les criminels, une situation compromettante pour la bonne marche de l'administration judiciaire et la lutte contre le grand banditisme. Selon le rapport final⁴³ de l'enquête nationale sur la corruption est la gouvernance en Guinée, de «l'Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption et la Moralisation des Activités Economiques et Financières» (ANLC) de février 2005, l'indice de la corruption est de 36% et que le phénomène touche tout le pays et même des secteurs stratégiques. Selon les Fonctionnaires, les ministères les plus concernés par la corruption sont l'Urbanisme et l'Habitat (64% des répondants), la Fonction Publique (43%), la Jeunesse et des Sports (42%), l'Intérieur et la Décentralisation (42%), la Sécurité (40%), la Justice (34%) et les Finances (33%).

Toujours selon ce rapport d'enquête, les principaux déterminants de la corruption en Guinée sont par ordre d'importance: tordre le coup à la législation en général, les gros contrats d'état (qui sont parfois passés de gré à gré), la gestion du budget de l'état et le personnel.

Les principales pratiques de corruption en Guinée sont les paiements des pots de vin:

- Pour contourner les règles ou corrompre les décisions légales;
- Dans le processus d'un contrat;
- Pour obtenir des services publics;
- Pour obtenir des licences et permis;
- Dans la mise à jour de la situation fiscale;
- Pour obtenir des contrats avec l'Etat;
- Pour la poursuite légale en justice.

Le paiement de pot de vin est la forme de corruption qui touche toutes les catégories de la population: citoyens simples, fonctionnaires et entreprises.

La valeur des pots de vin payés par les Entreprises aux services de l'Administration publique est estimée à 10 milliards de Francs Guinéens par an (soit USD 4 millions) et les estimations faites à partir des résultats de ladite enquête, indiquent que les ménages payent environ 104 milliards des GNF (soit USD 38 millions) aux services publics comme pots de vin.

Les régions et les milieux de résidence font face à des défis significativement différents. De l'avis des Fonctionnaires de l'Administration Publique et des ONG (nationales et étrangères), contenu dans le rapport final de l'Enquête sur la corruption et la gouvernance en Guinée, le phénomène de la corruption est plus ressenti en Haute Guinée (47%) que partout ailleurs. En Guinée Forestière (36%), à Conakry (37%) et en Moyenne Guinée (35%), le niveau de l'indice est pratiquement le même que la moyenne nationale (36%). Par contre, en Basse Guinée, l'indice de la perception de la corruption est de loin la plus faible, soit 15%. Les différences enregistrées selon les Régions sont statistiquement significatives ($p=0,05$).

En ce qui concerne l'efficacité de la protection des droits des victimes, les entretiens les officiers des services centraux de la police et des magistrats, (Mr HAIDARA Mohamed Saïd, Inspecteur Général des services judiciaires et Mr Cécé Théa, Substitut auprès de

⁴³ Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Moralisation des Activités Economiques et Financière (ANLC), *Rapport Final d'Enquête sur la Corruption et la Gouvernance en Guinée* (ENACOG/2003), p. 8, paragraphe 3; p. 9, paragraphes 1et 2, p. 10, paragraphe 3 et p. 12, paragraphe 1, février 2005

la Cour d'Appel de Conakry), ont révélé que le nombre de dossiers de crimes traités par la Police, est nettement inférieur à celui instruit par les Services d'Inspection Judiciaire. La raison est que toutes les affaires dont la police est saisie ne sont pas déferées pour des raisons de corruption et de harcèlement des forces policières et des magistrats dans le processus de traitement des dossiers de crimes.

2.3.4.1. Forces de police⁴⁴

La police est un corps paramilitaire de sécurité placé sous l'autorité du Ministre de la sécurité.

Elle est composée de personnels en civil (Inspecteurs et commissaires), de personnels en tenue (Agents, Sous- Officiers et Officiers Supérieurs) et de personnels administratifs techniques et scientifiques.

La Direction Générale de la police Nationale, créée par Décret N° D/98/001/PRG/SGG, du 6 janvier 1998 est chargée de coordonner, impulser, orienter et contrôler le bon fonctionnement des services de police sur l'ensemble du territoire national (article 2).

Les services de police sont chargés:

- du maintien de l'ordre public;
- de l'information dans le domaine de la sûreté de l'Etat;
- de la police des Chemins de Fer, des Aéroports et des Ports;
- du contrôle de l'émigration et de l'immigration;
- de la surveillance des salles de spectacles, hall et marchés, des débits de boissons et de la police des mœurs;
- de la protection des personnes et des biens;
- de la police administrative et judiciaire et plus généralement de l'application des lois et règlements.

Son action s'étend sur toute l'étendue du territoire national (article 3)

Organisation:

Pour accomplir sa mission, la Direction Général de la police Nationale, comprend (article 4):

Un organe de direction:

- un Directeur Général;
- un Directeur Général adjoint, chargé du service général et de la Discipline;
- un Directeur Général adjoint, chargé des questions techniques;
- une salle de commandement;
- un secrétariat central;
- un secrétariat Particulier.

Des directions centrales:

- une Direction centrale de la sécurité Publique;
- une Direction centrale de la police judiciaire;
- une Direction centrale des renseignements Généraux;
- une Direction centrale de la surveillance du territoire;
- une Direction centrale de la Police de l'air et des Frontières;
- une Direction centrale de la sécurité Routière.

⁴⁴ Source: Arrêté N 3062/MS/CAB/98, du 17 avril 1998, Portant Attribution et organisation de la Direction Générale de la Police Nationale, du Ministre de la Sécurité.

Un service rattaché:

- L'office central Anti-drogue

Des services déconcentrés

- des Directions de sûreté;
- des commissariats de police.

L'Organe de Direction

Le Directeur Général de la police Nationale est le premier responsable des services de police.

A ce titre, il répond, devant le Ministre de la sécurité, de leur bon fonctionnement pour l'accomplissement correct des tâches définies à l'article 2 du présent arrêté.

Pour ce faire, le Directeur Général de la police Nationale est particulièrement chargé de:

- faire respecter la déontologie de la police nationale;
- la représentation de la police nationale;
- l'harmonisation des méthodes de travail;
- la coordination et l'impulsion du contrôle des activités des divers services placés sous son autorité;
- l'encadrement technique et professionnel des personnels;
- la conservation et l'utilisation rationnelle des moyens matériels mis à sa disposition.

Le Directeur général adjoint chargé du service Général et la discipline (Il remplace le Directeur Général de la police Nationale en cas d'absence ou d'empêchement).

Le Directeur Général adjoint chargé des questions techniques est compétent pour toutes les questions techniques relatives à l'administration des services, des ressources humaines ainsi qu'au fonctionnement des services de police.

La salle de commandement est un organe opérationnel de transmission relevant du Directeur Général de la police Nationale, reliée à tous les autres services de la Police Nationale ainsi qu'aux autres administrations de Défense, de Sécurité et de Secours, elle est le centre à partir duquel partent les instructions du Directeur Général et où convergent toutes les informations lors d'opérations de maintien ou de rétablissement de l'Ordre Public. Elle fonctionne en permanence.

Les Directions Centrales:

La Direction Centrale de la Sécurité Publique est chargée de tout ce qui concerne le maintien de l'ordre, la protection des personnes et des biens, l'exécution des lois et règlements de Police Générale, à l'exception toutefois des tâches de sécurité routière dévolues à la Direction centrale de la police Routière.

La Direction Centrale la Police Judiciaire est chargée dans les conditions fixées par le code de Procédure Pénale de constater les infractions à la Loi Pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs en vue de leur déferrement devant les tribunaux.

Lorsqu'une information est ouverte, la Police Judiciaire exécute les délégations des Juridictions d'instruction et défère à leurs réquisitions. A ce titre, la Direction Centrale de la Police Judiciaire est particulièrement chargée de l'orientation, de la coordination et du contrôle des activités des services de Police dans le domaine de la Police Judiciaire sur l'ensemble du Territoire National.

En outre, par ces organes spécialisés, elle participe à la lutte contre le grand banditisme; le crime organisé, la délinquance économique et financière, le trafic illicite des stupéfiants etc. La Direction Centrale de la Police Judiciaire comprend:

La Division des investigations criminelles, chargée de la lutte contre le grand banditisme et le crime organisé de grande envergure qui menacent, attentent à la vie et aux biens des personnes ou causent un grand émoi dans le public.

Compétente sur toute l'étendue du Territoire National, elle supervise et coordonne les recherches des crimes et délits de droits communs ainsi que de leurs auteurs, exécute les délégations des différentes juridictions et défère à leurs réquisitions. Elle évalue la criminalité, en étudie les formes et causes, met en œuvre les mesures de lutte les plus appropriées.

La Division de la Police Scientifique et Technique, est chargée de l'organisation et de la mise en œuvre de moyens techniques et scientifiques pour la recherche des crimes et Délits ainsi que des preuves irréfutables permettant d'en découvrir et confondre les auteurs.

La Division de la police Mondaine, est chargée:

- du maintien du bon ordre social par la protection des personnes contre les activités susceptibles de porter atteinte à la morale publique;
- de la lutte contre les atteintes aux bonnes mœurs sur la voie publique et dans les lieux publics qu'il s'agisse des outrages publics et des attentats à la pudeur, de l'atteinte aux mœurs par la voie de presse, cinéma ou représentations artistiques, de la prostitution et du proxénétisme, de l'ivresse publique ou de la production, de la vente et de la consommation illicites de drogues.
- des enquêtes et des recherches intéressant la protection des mineurs.

Le Service de la Répression des Délits Economiques et Financiers, est chargé:

- de centraliser et de diffuser les textes législatifs et réglementaires concernant le commerce l'industrie, l'artisanat, la fiscalité, les échanges, le régime douanier, la gestion des finances publiques, le droit pénal des affaires;
- d'enquêter sur les infractions à caractère économique et financier ou de nature à porter atteinte au crédit de l'Etat et, éventuellement de suivre ou de coopérer à l'information de ces affaires.

Le Bureau Central National Interpol, est chargé:

- des relations avec l'organisation Internationale de police criminelle-Interpol ainsi qu'avec les autres bureaux centraux Nationaux;
- des liaisons avec les autorités judiciaires et de Police Judiciaire Guinéenne en matière Internationale;
- collabore aux enquêtes sur les malfaiteurs internationaux;
- participe aux procédures d'extradition;
- de participer aux travaux et conférences de l'OIPC- Interpol.

La Direction centrale des renseignements Généraux, est chargée de l'organisation et de la coordination de la recherche et de la centralisation des renseignements d'ordre politique, économique, social, et culturel nécessaires à l'action du gouvernement.

La Direction Centrale de la Surveillance du Territoire, est chargée:

- de la recherche et de la répression de toutes les atteintes à la sûreté intérieure de l'Etat;

- de la surveillance des points sensibles, des individus et groupements suspects;
- du contrôle de l'importation, du commerce et de la détention des armes et munitions;
- de la sécurité des voyages officiels et de la protection des personnalités.

La Direction Centrale de la Police de l'Air et des Frontières, a essentiellement pour mission:

- de contrôler la circulation des personnes aux frontières Terrestres, Maritimes et Aéroportuaires (émigration, immigration) en vue de détecter les individus recherchés, signalés, surveillés à des titres divers par des mandants de justice, des fiches d'attention, etc.
- l'établissement et la délivrance des titres de voyages aux nationaux;
- l'application de la législation fixant les conditions d'entrée, de séjour et d'établissement des étrangers;
- d'exécuter les décisions d'expulsion ou de refoulement des étrangers;
- de participer à la sécurité des transports Aériens, Ferroviaires et Maritimes civils;
- d'assurer la liaison avec les Autorités et Services Administratifs intéressés à l'activité des Ports, Aéroports et Chemins de Fer;
- de contrôler aux frontières, l'entrée de la librairie étrangère en vue d'un refoulement ou de la saisie des publications interdites;
- d'aviser les autorités de l'entrée ou du transit des hautes personnalités si possible avant leur arrivée;
- de prêter assistance aux autres Services Administratifs installés aux Postes Frontaliers.

Les Services de Police de l'Air et des Frontières sont normalement implantés aux points de passage ou ils contrôlent l'application des formalités nécessaires au franchissement des frontières et examinent la situation des personnes en situation irrégulière (défaut de titre de voyage, de visas, mineurs non accompagnés, clandestins expulsés, interdits de séjour etc.) Ils utilisent leur poste privilégié d'observation et de relations publiques aux frontières pour recueillir toutes les informations à caractère politique, économique et social susceptibles d'intéresser le gouvernement. La Direction de la Police de l'Air et des Frontières comprend une:

- Division administrative et juridique;
- Division de l'émigration;
- Division de l'immigration;
- Service Informatique

La Direction Centrale de la Sécurité Routière, impulse, coordonne et contrôle les activités des services de police dans le domaine de la circulation routière. A ce titre, elle veille au maintien du bon ordre sur la voie publique par la mise en œuvre de toutes les mesures propres à assurer la fluidité et la sûreté de la circulation, la sécurité des personnes et des biens sur les routes par la prévention des accidents.

L'Office Central Anti- Drogue, est un service rattaché à la Direction Générale de la Police Nationale dont les attributions sont de deux ordres: organe d'administration centrale et service d'enquête.

Les services déconcentrés (dans les Régions Administratives et les Préfectures)

- **Les Directions de Sûreté**, près les Régions Administratives et la Direction de la Sûreté Urbaine de CONAKRY sont essentiellement chargées de l'impulsion, de la coordination et du contrôle des activités des commissariats, unités d'intervention et postes de police de leur ressort. Compétentes sur toute l'étendue de la Région

Administrative, elles y assurent toutes les prérogatives techniques dévolues à la Direction Générale de la police nationale. Elles sont placées sous tutelle des Gouverneurs de Région et dirigées par des Directeurs de sûreté.

- **Les Commissariats Centraux**, au chef-lieu de chaque Préfecture ou de chaque Commune de Conakry, siège un Commissariat Central de Police. Compétent sur toute l'étendue de la Préfecture ou d'une Commune de Conakry, il exerce toutes les prérogatives reconnues à la police Nationale conformément aux dispositions de l'Article 2 du présent Arrêté et coordonne l'activité des commissariats Urbains, Commissariats Spéciaux et Postes de Police de son ressort.
- **Les commissariats Urbains**, sont des formations de police implantées dans un quartier Urbain ou au chef lieu d'une sous-préfecture. Il assure principalement une mission de sécurité publique et de police judiciaire.
- **Les Commissariats Spéciaux**: lorsqu'un Commissariat de Police est installé dans une zone industrielle ou minière ou lorsque sa mission est particulièrement liée à une activité précise d'intérêt public ou de sécurité, il sera dénommé Commissariat Spécial avec la précision de son lieu d'implantation ou de sa mission principale.

Les Commissariats Spéciaux des Frontières Terrestres et des Aéroports de l'intérieur du pays ouverts au Trafic International, les Commissariats Spéciaux des mœurs ou des chemins de fer sont soumis au principe du double commandement de la Direction Centrale de la Police de l'Air et des Frontières et des Commissariats Centraux de Tutelle.

2.3.4.2. **Ordre judiciaire**⁴⁵

Pour rendre justice sur toute l'étendue du territoire de la République de Guinée, il est créé, outre la cour suprême, les juridictions ordinaires ou de droits commun et les juridictions d'exception suivantes:

Juridictions Ordinaires ou de Droit Commun:

- les Cours d'Appel;
- les Tribunaux de Première Instance;
- les justices de paix.

Juridictions d'exception:

- les Tribunaux pour Enfants;
- le Tribunal de Travail pour la zone spéciale de Conakry;
- la Cour de Sûreté de l'Etat;
- la Haute Cour de Justice;
- le Tribunal Militaire.

La cour suprême, se prononce sur les pourvois en cassation dirigés contre les arrêts et jugements rendus en dernier ressort par toutes les autres juridictions. Elle est juge de l'excès de pouvoir des autorités exécutives.

La cour D'Appel, Il est créé deux cours d'Appel, qui ont pour siège Conakry et Kankan, qui ont pour compétence de statuer souverainement sur le fond des affaires qui lui sont soumises. Sauf disposition expresse contraire, elle statue sur les appels interjetés contre les décisions rendues par:

- les Tribunaux de Première Instance et les Justices de paix;
- les Organes Disciplinaires Professionnels;

⁴⁵ Selon la Loi L/95/021/CTRN du 6 juin 1995, portant réorganisation de la justice en République de Guinée, modifiée par la Loi L/98/014/AN du 16 juin 1998, amendée par le Décret N° D/2001/PRG/SGG, du 17 mai 2001

- les décisions de toute autre juridiction, y compris Professionnelle ou Arbitrale, dans les cas prévus par la Loi ou par la volonté des parties.

La cour d'appel connaît des affaires qui lui sont adressés par renvoi de la Cour suprême, après cassation. Elle est juge de l'exequatur des décisions judiciaires rendues à l'étranger. Le premier président est juge de l'exequatur des décisions arbitrales. La cour d'Appel dresse la liste des experts, des syndics et administrateurs judiciaires et reçoit les prestations de serment prévues par les textes réglementant certaines professions. Elle exerce toute autre attribution qui lui est dévolue par une Loi ou un règlement.

Pouvoirs D'inspection: Le premier Président et le Procureur Général procèdent à l'inspection des juridictions de leur ressort. Ils s'assurent, chacun en ce qui le concerne, de la bonne administration des services judiciaires et de l'expédition normale des affaires. Ils rendent compte chaque semestre au Ministre de la Justice des constatations qu'ils ont faites.

Les chambres: Chaque Cour d'Appel est divisée en trois chambres au moins: Une chambre civile, économique, administrative et sociale, une chambre d'accusation et une chambre correctionnelle.

La Cour d'Appel de Conakry comprend au moins cinq chambres: une chambre civile, sociale et administrative, deux chambres économiques, une chambre d'accusation, une chambre correctionnelle.

La cour d'Assises: L'Organisation, la compétence et la composition de la cour d'assises sont fixées par le code de procédure pénale.

Le Tribunal de première instance: Le ressort de chaque cour d'Appel comprend les tribunaux de Première Instance et les Justices de Paix. Il est créé au siège de chaque région administrative (Conakry, Kindia, Boké, Labé, Mamou) un Tribunal de Première Instance.

Les justices de paix: Il est créé au chef lieu de chaque Préfecture n'abritant pas un Tribunal de Première instance, une Justice de Paix. La justice de Paix est composée d'un juge unique, qui assume les fonctions de représentant du ministère public, de juge d'instruction et de Juge. Un ou plusieurs juges suppléants ou Juges d'instruction peuvent être nommés au niveau d'une justice de Paix.

Le Tribunal de simple police, est composé d'un juge unique. Sauf texte particulier, la présence du ministère public n'est pas obligatoire. La compétence, la saisine et la procédure devant le tribunal de simple police sont fixées par le code de procédure pénale.

Le Tribunal pour Enfants: Il est créé un Tribunal pour enfant auprès de chaque Tribunal de Première Instance à l'exception de la zone spéciale de Conakry qui en abrite un seul. Sous réserve du code de procédure pénale, les justices de paix connaissent des infractions commises par des mineurs dans les limites de leur ressort territorial.

Le Tribunal du Travail: Il est créé un tribunal de travail pour la zone spéciale de Conakry. Les autres Tribunaux de Première Instance et Justice de Paix connaissent des différends de travail dans les limites de leur ressort territorial. L'organisation et la procédure à suivre devant le Tribunal de travail sont fixées par le code du travail.

Localisation des différentes juridictions:

Cours d'Appel:

- Cour d'Appel de Conakry regroupe toutes affaires relevant de son ressort (toutes les juridictions de la Basse et Moyenne Guinée);

- Cour d'Appel de Kankan regroupe à un son tour toutes les affaires relevant de son ressort (Les juridictions de la Haute Guinée et celles de la Guinée Forestière).

Tribunal de Première Instance: Conakry, Kankan, Kindia, Faranah, Boké, Labé, Mamou et N'Zérékoré.

Justice de Paix: Conakry (zone spéciale), Téliélé, Coyah, Forécariah, Dubréka, Mali Siguiri, Kouroussa, Mandiana, Kérouané, Fria, Boffa, Gaoual, Koundara, Tougué, Koubia, Kissidougou, Dinguiraye, Dabola, Lélouma, Guéckédou, Beyla, Lola, Yomou, Macenta, Dalaba et Pita

Les Etablissements Pénitentiaires: sont classés en deux (2) catégories en Guinée: les Maisons Centrales au nombre de 26 dont une préfecture par les condamnés et les Prisons Civiles, au nombre de 9; Regroupant les prévenus et les condamnés. La population carcérale varie en fonction de la localité et des activités judiciaires.

Avis de l'Equipe des Enquêteurs (Mr. CAMARA Makan, Inspecteur de police, Assistant du Conseiller Chargé de la Coopération, Ministère de la Sécurité, Conakry et Me.

DIALLO Mamadou Alpha Mariam, Avocat à la cour, Barreau de Guinée, Conakry):

L'enquête que nous avons menée sur la Sécurité Physique en Guinée, a conforté notre conviction sur le développement de la criminalité, de la prostitution et du Trafic d'Enfant en Guinée, ainsi que la variation du taux de ces délits et crimes, d'une Région Guinéenne à une autre.

Concernant la protection, celle-ci laisse à désirer, à cause de la faiblesse des moyens, du niveau de formation et de la corruption des Agents chargés de la sécurité.

Malgré la bonne volonté de l'Etat, des Organismes Non Gouvernementaux et Internationaux, des efforts importants sont à fournir d'avantage et ce, de manière concertée et en synergie entre l'Etat, les ONG et les Organismes, ainsi que les parents.

Enfin, l'Etat doit avoir une politique cohérente de lutte contre la criminalité et l'insécurité en recrutant des nouveaux Agents à déployer sur toute l'Etendue du Territoire, en mettant les moyens qu'il faut à leur disposition, en renforçant leur formation et en créant les conditions d'intervention rapide de ces Agents dans les quartiers isolés, lutter contre la corruption de façon générale et en particulier dans le secteur de la justice et de la sécurité, lutter contre la pauvreté, cause non négligeable de tous ces fléaux. ***Les couches les plus vulnérables sont les jeunes (18 à 30 ans) et les adolescents (mineurs)***

P.S: Informateurs

Pour des raisons liées à leurs statuts et fonctions occupés, les cadres des Services de Sécurité et de Police interviewés ont émis le souhait de ne pas mentionner leurs noms dans le rapport. Ses noms sont connus du CADES et du Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

Ministère de la Justice (Inspection Générale des services judiciaires):

Mohamed Saïd Haïdara, inspecteur Général des services judiciaires, Conakry

Tél: (224) 60 29 40 40;

Cécé Théa, Substitut près de la Cour d'appel de Conakry; Tél: 60 33 87 00

Ministère des Affaires Sociales:

Saydouba Issiaga Damba, Secrétaire permanent du Comité Guinéen pour la Protection des droits de l'Enfant, membre du Comité Interministériel de Lutte contre la Traite des Personnes, Conakry Tél:(224) 60 54 36 64/65 64 50 51; e-mail: isaydouba@yahoo.fr

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF):

Isidore Lamah, Directeur Adjoint du service de protection des Enfants à l'UNICEF, Conakry; Tél: (224) 64 39 58 48/60 34 84 17

Organisation Guinéenne de Défense des Droit de l'Homme (OGDH):

Mohamed Lamine Bah, Coordinateur du projet de prévention des conflits en Guinée, Conakry; Tél: 60 41 75 70/64 34 21 07; e-mail: laminebah@yahoo.fr

Secrétariat Exécutif du Comité National de lutte contre la Corruption (ANLC):

François Falcon, Secrétaire Exécutif de l'ANLC, Conakry; Tél: 60 25 29 63; e-mail: anlc@biasy.net

Chapitre 3: La sécurité sociale et la réintégration

3.1. Régions sans opportunités de réintégration et de retour (par exemple désastres environnementaux, famine, etc...)

D'après les enquêtes menées auprès de l'Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, du «Programme des Nations Unies pour le Développement» (OCHA-PNUD), du «Comité International de Croix Rouge» (CICR), du «Haut Commissariat pour les Réfugiés» (HCR), du «Conseil Economique et Social et du Service National des Actions Humanitaires» (SENAH), il n'y a pas de régions sans opportunités de réintégration et de retour en guinée.

En ce qui concerne les désastres environnementaux, les seuls que la Guinée a connus dans ces derniers temps sont liés aux destructions des terres et habitats causées par les incursions rebelles de 2001 - notamment en Guinée Forestière.

En 2004, OCHA-PNUD a travaillé avec le CICR, pour identifier les zones dévastées, évaluer les maisons saccagées, nettoyer les puits, soulager les besoins humanitaires en eau, santé et alimentation des personnes déplacées. Selon le «Directeur National de l'Architecture, de la construction et du patrimoine immobilier» (DACPI), il y a un programme de réhabilitation des infrastructures administratives, juridiques, sociocommunautaires, sécuritaire en cours, notamment en région forestière. Ce programme a bénéficié d'un financement de l'Union Européenne, Banque islamique de développement et de l'Etat Guinéen, à travers des interventions pluriannuelles estimées à 3 Milliards de Francs Guinéens, inscrites au budget de chaque année. L'exécution des fonds est assurée par une commission interministérielle (habitat, Finance, décentralisation).

Il y a également des organismes internationaux, qui sont très actifs dans ces zones et qui s'occupent de la reconstruction et de l'appui à la sécurité alimentaire; dont entre autres: Plan International Guinée, le Projet de Sécurité Alimentaire, Reconstruction et Prévention de conflits de la Coopération allemande au développement, la «Coopération Technique Allemande»(GTZ-SARPC), «l'Organisation Catholique pour la Promotion Humanitaire» (OCPH).

Selon des informations concordantes des sources ci-haut citées, il n'y a pas de zones sans opportunités de réintégration et de retour en Guinée et aucune région de la Guinée ne connaît une famine, malgré la dépendance du pays à l'importation du produit alimentaire de base (riz), et une situation économique difficile. Toutefois, le Ministère du Plan a réalisé une enquête dénommée «Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté en Guinée» (EIBEP 2002-2003)⁴⁶. Selon les résultats de l'enquête, l'examen des indicateurs de pauvreté selon la région naturelle, montre que la Haute Guinée et la Moyenne Guinée, demeurent les régions les plus pauvres du pays, avec des ratios de pauvreté respectifs de 67,5% et 55,4%.

3.2. Logement

3.2.1. Restitution de propriété du logement et/ou compensation (dans les anciennes zones de conflit ou de désastre)

Il ressort des informations concordantes obtenues de la Direction Nationale de l'Architecture, de la Construction et du Patrimoine Immobilier (DACPI), du Service National d'Actions Humanitaire (SENAH) et du Haut Commissariat des Réfugiés, la Guinée n'a pas connu de désastre, le seul conflit connu est celui de l'incursion rebelle. Dans les zones victimes de ces incursions (Forécariah, Macenta, Guéckédou, Kissidougou), les populations déplacées sont revenues quelques mois après et ont repris leur propriété.

Selon le Directeur National de l'Architecture, de la Construction et du Patrimoine Immobilier, en ce qui concerne les opérations de l'urbanisme: l'ouverture des voies dans le schéma du développement urbain ou le déguerpissement des occupants des zones réservés (réserve foncière de l'Etat) ou opérations visant à dynamiser un coin en faisant le centre de l'administration). Une procédure d'identification des victimes et de l'évaluation de leurs investissements et engagé par une équipe technique. C'est le cas du déguerpissement dans la zone de «Kaporo-rails», qui a occasionné une destruction massive des habitations situées dans cette zone réservée, attribué avec la complicité de certains Fonctionnaires du Ministère de l'Urbanisme et Habitat, qui, sachant que c'est une zone réservée, ont légalisés la vente et attribués des permis d'occupation et de construction. Les victimes se sont vu détruire leurs bâtiments et exproprier de leurs terrains. Plus tard, il y' a eu une commission mixte regroupant les cadres du Ministère de l'Urbanisme et

⁴⁶ Ministère du Plan, Direction Nationale de la Statistique, *Rapport final de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (EIBEP 2002-2003)*, p. 75, dernier paragraphe et tableau 5.5, 2003

Habitat et des communes, chargée d'étudier la question. La liste des victimes existe. Mais il n'y a pas eu de recasement ou dédommagement jusqu'à maintenant.

S'agissant de la restitution des espaces mis à la disposition des Réfugiés Sierra-Léonais, Libériens et Ivoiriens, déplacés pour des raisons de conflits dans leurs pays (camps de regroupement, champs agricoles, etc.), le HCR a facilité le processus de restitution, dont le prêt était à l'avance formalisé entre le HCR, l'Etat Guinéen et localités concernées.

3.2.2. Programmes de logement dans les régions de retour (si approprié)

Selon les enquêtes auprès de DACPI, du Conseiller en Construction du Ministère de l'Habitat et du SENAH, il n'y a pas de programme formel de logement dans les régions de retour en Guinée, mais il y a une égalité de chance d'accéder au logement pour tous les Guinéens, qu'ils soient de l'intérieur ou de l'extérieur du pays.

Selon le Conseiller en construction du Ministère de l'Habitat, pour accroître ses possibilités de logement, l'Etat a bénéficié de l'Union Européenne d'un financement pour la reconstruction des édifices publics et privés détruits dans la Capitale et dans les régions, lors des incursions rebelles et des événements de janvier- février 2007. Un plan national de reconstruction des zones sinistrées est déjà réalisé. Parmi ces édifices à reconstruire, il y'a des centres d'accueil ou logement des hôtes aux chefs lieux des Régions, Préfectures et Sous- préfetures, qui servent de logements provisoires aux étrangers et missionnaires dans ces localités. Aussi, le Ministère de l'urbanisme et Habitat, en partenariat avec la «Société pour l'Habitat et le Logement Territorial en Afrique» (SHELTER-Afrique), Institution de financement et de développement de l'habitat créée en 1982 par les Gouvernements Africains, la «Banque Africaine de Développement» (BAD), la «Commonwealth Development Corporation» (CDC), e-mail: info@shelterafrique.org, web site: www.shelterafrique.org, basé à Nairobi (Kenya), et des promoteurs privés Guinéens ont conçu un projet de construction de 200 logements sociaux qui sont en cours de réalisation à Conakry. Ces logements seront accessibles à tout Guinéen, qu'il soit en Guinée ou à l'étranger. Il est également prévu l'extension de ce projet dans les régions du Pays.

Il n'y a actuellement pas de données sur la quantité et qualité des logements disponibles. Toutefois, la Politique National de l'Habitat (PNUD-Gouvernement de Guinée) en cours d'élaboration, envisage la réalisation d'une enquête pour déterminer la quantité et qualité des logements disponibles, et les besoins en nouveaux logements. Les seules statistiques disponibles sont liées à «l'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté» (EIBEP⁴⁷, 2002-2003), qui dans sa partie densité de logement estime à 1.185.614 logements, avec un parc de logements habités de 318.980 en milieu urbain.

Selon la même EIBEP, la majorité des ménages sont propriétaires de leur logement (77,4%), les locataires représentent 14% et ceux logés gratuitement 7,6%. Le profil du statut de logement varie selon le milieu de résidence:

- **Conakry**, 31,9% de propriétaires, 54,2% de locataires, 11,6% de gratuit et 2,1 de service;
- **Basse Guinée**, 82,4% de propriétaires, 8,2% de locataires, 7,9% de gratuit et 1,3% de service;
- **Moyenne Guinée**, 92,3% de propriétaires, 3,1% de locataires, 4,3% de gratuit et 0,1% de service;
- **Haute Guinée**, 92,2% de propriétaires, 4,1% de locataires, 3,6% de gratuit et 0,1% de service;

⁴⁷ Ministère du Plan, Direction Nationale de la Statistique, *Rapport final de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (EIBEP 2002-2003)*, p. 150, tableau 8. 3, 2003

- **Guinée Forestière**, 77,3% de propriétaires, 10,2% de locataires, 11,1% de gratuit et 1,4% de service.

3.2.3. Opportunités de construire une maison

Les enquêtes auprès de DACPI, de la «Société d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains» (SAETUR), ex «Société de Logement à Prix Modéré» (SOLOPRIMO), de la «Société Guinéenne de Promotion et de Gestion Immobilière (GPGI)», du bureau d'études «Bureau d'Architecture, d'Aménagement et de Décoration (BAAD)», ont révélées qu'il existe des réelles opportunités de construction d'une maison en Guinée. Il suffit d'avoir les moyens financiers pour l'acquisition légale (selon la procédure d'obtention de terrain de construction) d'une parcelle avec la SAETUR, qui est entrain d'aménager des terrains en haute banlieue à Conakry, ou avec les propriétaires terriens à Conakry et dans les différentes Régions de la Guinée.

La construction peut se faire selon deux possibilités; à savoir:

- le financement et le suivi du chantier de construction par le propriétaire lui-même ou par un de ses mandatés (*NB: dans un passé récent, beaucoup de Guinéens de l'extérieur on été victime d'escroquerie de la part de leurs propres parents ou proches, auxquels ils ont confié la construction de maisons*);
- la contractualisation avec une Société de Construction de la place, qui prendra en charge la réalisation de la maison, moyennant paiement du montant total convenu, selon les modalités préalablement arrêtées.

Pour la construction l'Etat délivre un arrêté de construction valable pour trois) ans au delà duquel il est retiré.

3.2.3.1. Conditions d'obtention de terrains

Selon le Coordinateur du projet de construction de 200 logements de DACPI, il y'a deux possibilités d'obtenir des terrains en Guinée; à savoir:

Formel: Etat, à travers la SAETUR, en adressant une demande d'obtention d'un terrain au Ministère de l'Urbanisme et Habitat, en précisant l'usage (habitat, industrie, commerce, loisir, tourisme, sport).

Informel: auprès des nouveaux propriétaires ou occupants coutumiers, qui sont accessibles par l'intermédiaire d'un démarcheur.

Il existe 3 façons d'acquérir un terrain:

Achat, avec des propriétaires ou occupants coutumiers

Bail emphytéotique (convention de longue durée: 99 ans, qui confère au preneur un droit réel immobilier susceptible d'hypothèque);

Attribution par l'Etat à travers SAETUR,

L'Etat ne vend pas mais attribue des terrains, en faisant payer à l'acquéreur des frais de cession équivalents aux coûts d'aménagement et d'équipement de la parcelle de construction (évalués au m²). Par contre les propriétaires privés ou occupants coutumiers peuvent vendre ou mettre leur terrain au bail. Dans ce cas, il revient à l'acquéreur, en plus du coût d'achat, de supporter les frais de transfère de propriété et de légalisation du terrain obtenu.

Selon la Secrétaire de Direction de SAETUR, les Conditions légales pour l'obtention d'un terrain auprès de la Société sont les suivantes:

- Adresser une demande au Directeur Général de SAETUR et recevoir un numéro d'enregistrement pour le suivi dossier;
- Remplir des fiches disponibles à la SAETUR;
- Fournir la Photocopie de la Carte d'Identité ou du Passeport;
- Fournir un Certificat de résidence;
- Fournir 4 photos d'identité.

On vous fourni le numéro compte Bancaire de SAETUR N° 4111243 à la «Banque Centrale de la République de Guinée» (BCRG), pour que vous payiez un 1^{er} montant au titre d'avance. Le reçu de versement est en votre nom, mais l'argent est déposé dans le compte de SAETUR. Vous faites une photocopie que vous déposez à SEATUR et vous garder l'original.

A partir de là, vous êtes sur la liste des acquéreurs enregistrés et on vous demande d'attendre l'aménagement du site (cette attente peut durer une à deux ans, selon la mobilisation des moyens et l'aménagement du site).

L'avantage avec la SAETUR, est que vous serez dans une zone bien lotie et équipé, et le paiement des frais de cession se fera par tranche. Les prix de parcelle sont fonction de la superficie et de leur position géographique par rapport aux infrastructures et aux équipements. Selon les superficies, les parcelles varient de 250 à 600 mètre carré et les prix de cession vont de 10.000 à 30.000 GNF/m². Toutefois, les coûts des parcelles sont susceptibles d'être révisé, à cause de l'inflation enregistrée au cours de la période de réalisation des différents projets, des aides et subvention reçues, ou des économies réalisées.

Arrêt d'occupation: Les frais d'établissement des plans de masse à la charge des acquéreurs sont perçus à la SAETUR.

Pour les demandeurs vivants à l'extérieur du pays, ils doivent fournir: Leur nom et prénom et l'adresse complète d'une personne résidente en Guinée pouvant leur représenter avec procuration suffisante.

Pour plus d'informations concernant SAETUR, s'adresser à Mr MONEMOU Paquile, Directeur Général de SAETUR, BP: 4885, Conakry, Tél: (+224) 60 33 14 50, e-mail: mpaquile@yahoo.fr

Condition d'obtention d'un terrain auprès des propriétaires privés ou occupants coutumiers

- Enquête de moralité autour de la propriété du terrain (vérification de la moralité et régularité des titres de propriété);
- Achat conditionné par un acte de cession passé devant notaire;
- Transfère de propriété et régularisation officielle du terrain auprès des services de l'Urbanisme et d'Habitat de la circonscription territoriale (Conakry, Régions, Préfectures ou Sous-préfecture).

Par rapport à la propriété, le Code Foncier et Domanial de la République de Guinée, stipule dans son premier titre, chapitre 1: principes généraux du droit de propriété:

Article 1^{er}: L'Etat ainsi que les autres personnes physiques et morales privées, peuvent être titulaires du droit de propriété sur le sol et les immeubles qu'il porte, et l'exerce selon les règles du code civil et celle du présent code.

Article 2: le droit de propriété confère à son titulaire la jouissance et la libre disposition des biens qui en sont l'objet, de la manière la plus absolue. Il s'exerce dans le respect des limitations imposées par l'intérêt général ou celles prévues par les dispositions légales.

Chapitre 2: l'inscription de la propriété:

Article 3: la propriété est constatée par l'inscription de l'immeuble sur le plan foncier tenu, pour chaque collectivité territoriale, au niveau de la commune urbaine

ou de la communauté rurale de développement. La propriété requiert en outre l'immatriculation de l'immeuble sur le livre foncier tenu par le service de la conservation foncière. Il est procédé dans les communes urbaines et communautés rurales de développement à l'immatriculation de tous les droits fonciers.

Selon les sources d'informations, au vu des réalités actuelles de la Guinée, il n'y a pas d'obstacle à l'obtention d'un terrain et du droit de propriété; Il suffit juste d'avoir l'argent et suivre le circuit ci-haut décrit.

3.2.3.2. Prix approximatifs appropriés

Dans la législation guinéenne actuelle, il n'existe pas une réglementation des prix de vente et d'achat des terrains avec les propriétaires privés ou coutumiers.⁴⁸

Au niveau public, c'est l'arrêté conjoint N° 4074/MEF/MUH du 11 septembre 2000 qui à ce jour fixe les barèmes sur le coût d'aliénation du domaine privé de l'Etat, le coût d'occupation du domaine public de l'Etat, le coût de régularisation du domaine occupé, les redevances domaniales pour les baux et concessions provisoires et le coût des prestations des services techniques du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat.⁴⁹

Avec les propriétaires privés ou occupants coutumiers, les prix sont relatifs, fixés de façon arbitraire selon l'emplacement du terrain (commune, bordure de route, bordure de mer, etc.) et selon l'évolution du coût de la vie et du niveau de la demande.

Cette surenchère des prix de vente des terrains découle essentiellement de la quasi absence d'un programme national de promotion des logements sociaux et immobiliers. La Guinée ne dispose pas par exemple d'une banque de l'habitat qui favoriserait des investissements dans le secteur immobilier.⁵⁰

Le prix d'aliénation en francs guinéens par mètre carré des terrains nus du domaine privé de l'Etat est fixé ainsi qu'il suit:

Types d'activités	Communes Voies	Kaloum	Matam	Dixinn	Matoto	Ratoma
Commerciale	Primaire	200.000	100.000	100.000	100.000	100.000
	Secondaire	150.000	75.000	75.000	75.000	75.000
	Tertiaire	100.000	50.000	50.000	50.000	50.000
Industrielle	Primaire	100.000	75.000	75.000	75.000	75.000
	Secondaire	75.000	50.000	50.000	50.000	50.000
	Tertiaire	50.000	30.000	30.000	30.000	30.000
Professionnelle et artisanale Service	Primaire	75.000	50.000	46.850	34.375	50.000
	Secondaire	50.000	30.000	31.250	22.900	30.000
	Tertiaire	30.000	20.000	15.625	11.450	20.000
Habitation	Primaire	100.000	37.500	37.500	27.500	75.000
	Secondaire	75.000	25.000	18.320	18.320	50.000
	Tertiaire	50.000	12.000	9.160	9.160	30.000
	Service	Réduction de 30% à 40%				

⁴⁸ Entretien réalisé par AS avec Mr Ibrahima Kalil KOUROUMA, chef Division des Domaines, Direction nationale des domaines et de cadastre au Ministère des travaux publics, de l'urbanisme et de l'habitat. BP: 846, Conakry; Tél: +224 60 27 14 31.

⁴⁹ Secrétariat Général du gouvernement de la République de Guinée, Arrêté conjoint N° 4074/MEF/MUH du 11 septembre 2000.

⁵⁰ Entretien de AS avec Mr Faya Clément TOLNO, Ingénieur des Mines et Topographe, Chef de Section Opérations Topographiques, Direction nationale des domaines et de cadastre au Ministère des travaux publics, de l'urbanisme et de l'habitat. Tél.: +224 60 26 90 88 / +224 64 42 93 69.

	Logements sociaux	Réduction de 50%
--	-------------------	------------------

Prix approximatifs⁵¹ des parcelles

Les prix de parcelles varient selon les zones et tiennent compte du niveau d'équipement en eau, électricité, téléphone, proximité des centres de santé, de commerce, de zone résidentielle et la sécurité du lieu. Actuellement l'état ne vend pas les parcelles mais fait le bail. Pour les terrains d'habitation, l'état cède par attribution aux populations ou par bail de parcelle de l'Etat moyennant des taxes domaniales.

Prix approximatifs d'achat de terrain avec les propriétaires privés ou occupants coutumiers

Selon l'association des démarcheurs de logement actifs dans l'intermédiation foncière, les prix d'achat des terrains d'habitation sont les suivants:

Conakry:

Kaloum: bordure de route : 500 m² = 1.500.000.000 GNF;

Intérieur des quartiers: 500 m² = 500.000.000 GNF.

Quartiers Résidentiels (minière-Camayenne): 500 m² = USD 150.000⁵²

Kipé: 500m² = 450.000.000 GNF

Lambanyi: 500m² ou 400 m² = 250.000.000 GNF

Axe Hamdalaye-Cosa- Enco 5:

Bordures de route: 500m² = 600.000.000GNF

Intérieur des quartiers: 500 m² = 200.000.000 GNF

Haute banlieue (axe Enco 5 - Kagbélen):

Bordures de route: 500m² = 500.000.000 GNF

Intérieur des quartiers: 500m² = 100.000.000 GNF

Intérieur du Pays

Chefs lieux des Préfectures:

Bordures de route: 500 m² = 150.000.000 GNF

Intérieur des quartiers: 500 m² = 30.000.000 GNF

Chefs lieux des Sous préfectures:

Bordures de route: 500 m² = 15.000.000 GNF

Intérieur des quartiers: 500 m² = 5.000.000 GNF

Ces prix sont discutables (Selon le besoin urgent du vendeur et de la capacité de négociation de l'acheteur, il peut y avoir des rabais considérables).

Pour les informations sur le cours journalier de devises, consulter le site web:

www.bicigui.com/devises.htm

⁵¹ Les informations relatives aux prix approximatifs appropriés aux terres et matériaux de construction ont été obtenues auprès du Ministère du Commerce et de la Compétitivité, de la SAETUR, du Syndicat de l'Association des démarcheurs de logement de Hamdallaye, du Syndicat des Transporteurs de Sable de la Transversale 6, de l'Association des Vendeurs de matériaux de construction de Hamdallaye.

Selon les spécialistes du domaine Foncier et Urbanisme, la détermination des prix approximatifs de vente prend en compte, différents coûts, dont entre autres: les Coûts professionnels, les coûts financiers et les coûts fonciers.

⁵² Le paiement en devises est souvent exigé par certains vendeurs dont la raison de vente du terrain est liée à un besoin orienté vers l'extérieur (voyage, achat de matériel, ...). Ce qui justifie l'expression des prix tantôt en GNF, en EUR ou en USD

Le prix d'occupation en francs guinéens par mètre carré du domaine public de l'Etat est fixé ainsi qu'il suit:

Ville de Conakry, Coyah et Dubréka:

Communes:

<i>Matoto:</i>	1	2.000 GNF/m ²
<i>Ratoma:</i>		12.000 GNF/m ²
<i>Dixinn:</i>		14.000 GNF/m ²
<i>Matam:</i>		20.000 GNF/m ²
<i>Kaloum:</i>		25.000 GNF/m ²
<i>Coyah et Dubréka:</i>		5.000 FG/m ²

Capitales des régions naturelle: 5.000 GNF/m²

Chefs lieux des Régions Administratives de Boké, Faranah, Mamou: 3.000 GNF/m²

Chefs lieux des autres Préfectures: 2.000 GNF/m²

Prix approximatifs bail terrain par les propriétaires privés (pour une Durée de 20 ans ou plus)

Conakry

Kaloum: 600 m² à 800 m² = 2.000.000 GNF/mois;

Madina: 600 m² à 800 m² = 3.000.000 à 4.000.000 GNF/mois ;

Camayenne: 600 m² à 800 m² = 2.000.000 GNF/mois ;

Lambanyi: 500m² ou 400 m² = 250.000.000 GNF

Pour tous les achats ou bail avec intermédiation des démarcheurs, il est exigé une commission de 15% sur la vente à payer aux démarcheurs: 10% par le vendeur et 5% par l'acheteur.

Prix approximatifs d'achat des matériaux de construction:

Selon le chef de division prix et concurrence du Ministère du Commerce, les matériaux de construction, sont classés dans les produits stratégiques. (Ciment, fer à béton, tôles, carburant...)

En ce qui concerne les prix, la politique est dictée Par la Loi L 040/CTRN du 28/12 décembre 1994, qui pose le principe de libre prix. Ce principe est limité dans le cadre de certains produits de première nécessité. (Riz, farine, huile...).

La fixation des prix des produits obéit à un principe de comité (structure) qui se trouve au ministère du commerce. Ce comité demande aux importateurs de communiquer les frais d'embarquement des marchandises (FOB) à ce prix, le Ministère du commerce ajoute l'Assurance et les Frais, ce qui donne le CAF ou CIF en anglais. A ce prix CAF, il y' a un certain nombre d'élément à ajouter, tels que: Les Frais Bancaires, Frais de douane, la Demande Descriptive d'Importation, la Consignation maritime, Transit, le Transport, le Magasinage, ce qui donne le prix de revient; auquel prix de revient, on ajoute une marge de l'Opérateur aux différents stades (Grossiste, Détaillant...)

L'Etat ne fixe pas les prix d'autorité, il est en relation avec les privés à travers un comité consultatif de la concurrence et des prix.

Ainsi, les matériaux de construction sont disponibles sur le marché local à des prix variables. Ils sont actuellement vendus aux prix approximatifs ci-dessous:

Matériaux de construction:

Ciment:

- Ciment Portland Artificiel (CPA) ou Ciment du Port, = 70.000 GNF/Sac de 50Kg;

- Ciment Portland Journalier (CPJ) ou Ciment de l'Usine de Conakry = 60.000 GNF/Sac de 50Kg.

Bois (madrier):

- Type fromager: Longueur 4m+Largeur 27à 30cm+ épaisseur 7à 8cm =42.000 GNF
- Type bois rouge: Longueur 4m + 27à 28cm+ 7à 8cm épaisseur= 65.000 GNF
- Type bois blanc: Longueur 4m + 27à 28cm+ 7à 8cm épaisseur= 55.000 GNF

Chevrons:

- Dimension 4cm = 11.000GNF / Bois rouge
- Dimension 4cm = 8.500GNF / Bois blanc

Fer à Béton (barre de 12 m):

- Diamètre 6 = 20.000 GNF/barre
- Diamètre 8 = 35.000 GNF/barre
- Diamètre 10= 65.000 GNF/1 barre
- Diamètre 12= 95.000 GNF/1barre
- Diamètre 14 = 115.000 GNF/1 barre

Tôles (2m):

- Simple (4kg) = 25.000/ Unité et (5kg) = 30.000 GNF/Unité
- Ondulée colorée (5kg) = 37000 GNF/Unité

Contre plaqués:(2, 44m/1, 22m): 4 mm = 35.000 GNF/Unité et 6 mm = 58.000 GNF

Plafond: (2, 44m/1, 22m): 9 mm = 80.000 GNF/Unité et 12 mm = 105.000 GNF

Isorels: (2,44m/ 1,22m): épaisseur 3,5cm = 37.000GNF/Unité et épaisseur 2, 5cm= 35.000 GNF/Unité

Portes (83 cm/2, 5m) + cadre:

- Porte Plein: épaisseur 3, 2cm= 400.000 GNF/Unité
- Porte panneaux: épaisseur 3, 2 cm = 350.000 GNF

Pointes (4 à 12): 11.000 GNF/Kg et (2 et 3)= 11.500 GNF/Kg

Peinture:

- Bidon Fom de 25 Kg: Intérieur = 90.000 GNF/Unité et Extérieur= 150.000 GNF/Unité
- Bidon Fom British de 20 Kg = 85.000 GNF/Unité
- Peinture à huile de 20 Kg = 300.000 GNF/Unité et 4Kg = 65.000 GNF

Brouette SODEFA: 330.000 GNF/Unité

Pelle:

- Pelle carré = 13.000 GNF/Unité
- Pelle noir rond = 11.000 GNF/Unité
- Pelle coréenne = 15.000 GNF/Unité

Piquasse: 25.000 GNF/Unité

Les agrégats de construction

Sable: 1m³ = 120.000 GNF

Gravier ordinaire: 1m³ =100.000 GNF

Transport agrégats: 10m³= 65.000 GNF

Gravier en Granite:

- 1m³ (0/10) pour faire des briques = 170.000 GNF
- 1m³ (4/8) pour dalle/béton = 190.000 GNF
- 1m³ (8/16) pour béton = 170.000 GNF

Bloc de pierre: 1m³= 10.000 GNF

Transport bloc de pierre: 8 m³ = 100.000 GNF (du Km 36 à Hamdallaye) et 150.000 GNF(de Hamdallaye à Kaloum).

3.2.3.3. Crédits disponibles, subventions et autres formes d'aide

Il ressort des enquêtes auprès du Ministère de l'Habitat, Il n'existe actuellement pas de crédits spécifiques, de subventions et autres formes d'aides dans le secteur de l'Habitat. Toutefois, l'Etat envisage de créer une Banque d'Habitat dont le montant serait \geq à 12 millions de dollars. Certains promoteurs privés envisagent également de créer des fonds d'investissement pour l'habitat (une société des capitaux pour l'établissement d'une réserve, afin de réaliser des constructions vente). L'Etat compte leur apporter des subventions pour amoindrir les coûts.

Par ailleurs, selon la Banque Internationale du Commerce et d'Industrie de Guinée (BICIGUI) et la Société Générale des Banques en Guinée (SGBG), il y' a des lignes de crédits au niveau des Banques commerciales de la place; notamment la BICIGUI, qui dispose d'une ligne de crédit immobilier, qui s'appelle «Plan Epargne Logement». Les conditions d'octroi de ce crédit sont les suivants:

- Endettement raisonnable 33%;
- Domiciliation des revenus;
- Délégation d'assurance décès invalidité; Hypothèque.

Pour plus d'informations, consulter site web: www.biciguinet.net

3.2.4. Opportunités d'acheter de l'immobilier

Il existe des réelles possibilités d'achat d'immobiliers en Guinée, pour les maisons et appartements, il y'a deux possibilités, à savoir:

- Achat par l'intermédiaire des associations informelle de démarcheurs de logement, qui sont un peu partout à Conakry et souvent contactés par les propriétaires-vendeurs. L'avantage avec cette option, le prix de la maison est négociable à grande réduction. Mais il y'a une commission exprimée en pourcentage à payer aux démarcheurs;
- Achat d'une maison ou un appartement avec les Sociétés Immobilières spécialisées (Guinéenne de Promotion et de Gestion Immobilière, Association des Promoteurs Immobiliers de Guinée); notamment dans le cadre du projet de construction de 200 logements à Conakry, à Nongo et Kipé, accessible à tous les Guinéens.

Selon le Directeur de la «Société Immobilière Guinéenne de Promotion et de Gestion Immobilière» (GPGI), il existe des opportunités d'acheter une maison avec GPGI. Mr. CAMARA, Coordinateur des travaux de la société immobilière affirme que dans le cadre du projet de construction des 200 logements, la GPGI dispose actuellement de 15 duplex et 4 immeubles à Nongo.

A Kobaya également GPI a des lots, mais la nature de construction n'est pas encore déterminée et le prix de vente d'une maison n'est pas encore déterminé (parce-que les prix des matériaux de construction varient selon les cours de devises et qu'il n'y a pas eu de crédit ou subvention de l'Etat).

3.2.4.1. Conditions légales

Achat d'une maison par l'intermédiaire des démarcheurs

- Enquête de moralité autour de la propriété (vérification de la moralité et régularité des titres de propriété);
- Achat conditionné par un acte de cession passé devant notaire;
- Transfère de propriété auprès des services compétents de l'Urbanisme et d'Habitat de la circonscription territoriale (Conakry, Régions, Préfectures ou Sous-préfecture).

Achat d'une maison avec les sociétés immobilières (notamment avec APIG):

Faire une demande adressée à la société

Les frais du notaire, Avocat sont à la charge de l'acheteur

l'Etat joue le rôle d'arbitre.

Il n'y a pas d'obstacles pour quelques groupes que ça soit, dans l'acquisition (achat d'immobiliers en Guinée.

La Législation Guinéenne reconnaît ce droit à toute personne âgé de plus de 18 ans (achat par lui-même) et âgé de moins de 18 ans (avec l'assistance de ses parents, tuteurs ou leurs représentants).

3.2.4.2. Obstacles éventuels pour certains groupes

Il n'y a pas de facteurs sociaux ou religieux comme obstacles. Le seul obstacle peut être le manque ou l'insuffisance des moyens financiers.

3.2.4.3. Prix approximatifs appropriés

Prix approximatifs d'achat avec les propriétaires privés⁵³

Conakry

Kaloum: Immeuble à 5 étages (R+5)= USD 1.000.000 ou EUR 600.000

Camayenne: Immeuble à 5 étages (R+5) = USD 1.500.000 ou EUR 800.000; Immeuble à 4 étages (R+4) = USD 900.000 et Villa = EUR 800.000 à EUR 600.000

Minière: Villa = USD 400.000 à USD 600.000 et Duplex (R+1)= EUR 400.000

Hamdallaye: Villa = 500.000.000 GNF et Duplex ou 1 étage (R+1)= 700.000.000 GNF

⁵³ Les prix sont exprimés tantôt en Dollar, en EUR ou en GNF, à cause des réalités locales en termes de monnaie exigé dans la vente des terrains par les personnes privées, selon la zone (Généralement pour certaines zones assez sollicitées, les vendeurs et démarcheurs de terrain, exigent souvent des devises, qu'ils placeront avec intérêt sur le marché parallèle de vente de devises. Cela est dû à l'inflation non maîtrisée et à la forte demande de devises par les importateurs locaux).

Kipé: Villa (3 chambre + salon+ 2 douches+ Cuisine+ magasin+ garage+ annexe avec clôture fermée)= 700.000.000 GNF et 2 étages (R+2)= USD 300.000 à USD 350.000

Haute banlieue(axe Hamdallaye-Enco 5)

Bordure de la route: Villa = USD 600.000 à USD 800.000

Intérieur des quartiers: Villa = 250.000.000 à 300.000.000GNF

Intérieur du pays

Kindia: Villa = 80.000.000 à 100.000.000 GNF

Labé: Villa = 150.000.000 à 200.000.000 GNF

Kankan: Villa = USD 70.000

N'Zérékoré: Villa = 200.000.000 à 250.000.000 GNF

Dubrêka: Villa = 250.000.000 à 300.000.000 GNF

Prix approximatifs d'achat avec les Sociétés Immobilières:

En ce qui concerne l'achat avec les Sociétés immobilières, Monsieur Keita Boubacar, Président des Promoteurs Immobiliers de Guinée (APIG), nous a confié (*Suite à un financement SHELTER-Afrique*), basé à Nairobi (Kenya), «*J'ai construits des villas et Duplex ou immeubles à 1 étage (R+1) à Nongo. J'ai vendus il y a six ans (2002) les R+1, à raison soixante quinze mille Dollar (USD 75 000), et quarante cinq mille Dollar (USD 45.000) par villa*»

En 2002, il y avait une forte inflation en Guinée (les devises avaient une forte valeur), ainsi en actualisant ces prix aujourd'hui (2008), une villa coûterait soixante quinze mille Dollar (USD 75.000) et la Duplex R+1 à cent trente mille Dollar (USD 130.000).

Pour les informations sur le cours journalier de devises, consulter le site web: www.bicigui.com/devises.htm

3.2.4.4. Crédits et subventions disponibles

Il n'y a pas de crédits ou subventions spécifiques à l'achat des immobiliers. La seule possibilité de crédit est relative aux offres des Banques commerciales de la place; notamment la BICIGUI, avec sa ligne de crédit «Plan Epargne Logement» ci-haut citée.

Toutefois, il y en aura peut être avec la Banque d'Habitat dont le montant serait \geq à 12 millions de dollar, que l'Etat Guinéen envisage de créer.

3.2.5. Possibilités de location de maisons ou appartements

D'après les enquêtes auprès du Syndicat des démarcheurs de logement de Hamdallaye et des sociétés immobilières: «Association des promoteurs Immobiliers de Guinée» (APIG) et «Société Immobilière Guinéenne de la Promotion et Gestion Immobilière» (GPGI), il existe actuellement des réelles opportunités de location de maisons ou appartements avec les propriétaires privés et dans un proche avenir, avec les Sociétés Immobilières de Conakry.

Pour trouver une maison à louer, il faut s'adresser aux associations informelles de démarcheurs, qui sont le plus souvent informé de la disponibilité de logement, selon la zone et standing voulus. Une fois que la requête est adressée aux démarcheurs, ils

exigent le paiement d'un montant forfaitaire non remboursable de leurs frais de transport pour la recherche de logement, et donnent rendez-vous au demandeur. En cas d'obtention de maison, les démarcheurs mettent en contact le propriétaire et le locateur potentiel pour négociation de prix et modalités d'occupations de la maison. Au cas où il y aura accord entre les deux, les démarcheurs exigent le paiement de leur commission des deux côtés (un mois de salaire par le logeur et ½ mois par le locateur).

3.2.5.1. Obstacles éventuels pour certains groupes

Certains logeurs religieux (musulmans) sont très réticents à la location de leur maison par un célibataire (Hommes ou Femmes). Ou bien l'utilisation de la maison comme débit de boissons alcoolisées ou de maison de «passe», prostitution. En dehors de ça il n'y a pas d'obstacles.

3.2.5.2. Prix approximatifs appropriés

Le prix de location de maison est fonction de l'emplacement et de coût de la vie:
Conakry

Kaloum: Un appartement 3 pièces= USD 1.000 à 1.500/mois

Camayenne: Un appartement 3 pièces = USD 2.000/mois

Minière: Un appartement 3 pièces = USD 2.000/mois

Madina: une chambre = 60.000 à 100.000 GNF/mois et Deux chambres + Salon= 120.000 à 150.000 GNF/mois

Gbéssia: villa = 1.000.000 GNF/mois

Axe Hamdallaye- Bambéto- Cosa- Enco 5 :

Villa = 1.000.000 à 1.500.000 GNF/mois

Appartement (3 pièces) = 1.000.000 GNF/mois

Chambre et salon avec douche interne= 150.000 à 200.000 GNF/mois

Intérieur du pays

Kindia: villa 3 pièces avec garage, dans une cour fermée = 300.000 GNF; 1 chambre + salon= 30.000 GNF

Labé: villa 3 pièces avec garage, dans une cour fermée= 300.000 GNF; 1 chambre + salon= 35.000 GNF

Kankan: villa 3 pièces avec garage, dans une cour fermée= 350.000 GNF; 1 chambre + salon= 35.000 GNF

Kissidougou: villa 3 pièces avec garage, dans une cour fermée = 300.000 GNF; 1 chambre + salon= 25.000 GNF

Dans certaines zones commerciales de Conakry, on évalue par m²: Immeuble: USD 15 Dollar par m²/mois et Résidence 2000: 1.500.000 GNF par appartement de deux pièces/mois.

3.2.5.3. Subventions disponibles

Pour l'instant, il n'y a pas de subventions spécifiques à la location de maison.

3.2.6. Autres possibilités de logement à moyen terme

D'après les enquêtes auprès du chargé des questions familles du Ministère des Affaires Sociales, de la vice présidente du Conseil Economique et Social, de la Direction Nationale de l'intégration Africaine/Ministère des Affaires Etrangères, de l'Organisation Catholique pour la Promotion Humaine (OCPH), de SOS Village- d'enfants et de l'Organisation International de Migration (OIM) et du Service National d'Action Humanitaire (SENAH), il n' ya pas de possibilité de logement à moyen terme dans le cadre du retour volontaire des Guinéens de l'Etranger.

Avant 1996, le Ministère des Affaires Sociales s'occupait de logement sociaux et d'assistance humanitaire. La Cité de Solidarité, centre de formation des jeunes handicapés devait recevoir et héberger des handicapés pour 3 ans, afin d'assurer leur formation et favoriser leur insertion socioprofessionnelles. Après cette formation, ils devraient quitter les lieux pour aller s'établir à leur propre compte. Au fil du temps, les Handicapés logés ont commencé à s'établir, c'est ainsi que le lieu est devenu un logement social pour handicapé, dont les occupants actuels dépassent la capacité d'accueil des locaux.

Par ailleurs dans le cadre de rapatriement massif des Guinéens, le Ministère des Affaires étrangères à travers sa Section Insertion et Assistance (SIA) en collaboration avec le Ministère de la Défense, l'Organisation Internationale de la Migration (OIM), et le Service National d'Action Humanitaire (SENAH), se charge de la récupération et de l'installation provisoire des Guinéens rapatriés, à la maison des jeunes de la commune de Matam et au stade annexe du 28 septembre de Conakry, en attendant d'organiser leur retour dans leurs régions d'origine.

Ainsi la maison de jeunes de Matam et le Stade annexe du 28 septembre peuvent servir d'abris provisoires de courte durée.

En ce qui concerne l'OIM, il offre aux retournant volontaires liés à son programme en Guinée, une forme d'assistance en louant une chambre d'hôtel pour un à deux jours. Le temps d'organiser le voyage de retour dans les régions d'origines. Selon l'OCPH, il y a Kankan, des abris provisoires de CARITAS.

Avis des Enquêteurs (Mr. DIALLO Habiboullahi, Architecte, Agent Immobilier, commune de Kaloum, Conakry et Mr. DIALLO Thierno Ibrahima, Agent immobilier, commune de Matam, Conakry)

La situation de logement en Guinée se caractérise par le désintéressement manifeste de l'Etat à créer une Banque d'Habitat et favoriser l'émergence des Sociétés immobilières spécialisées dans la construction, location-vente. En effet, les quelques sociétés immobilières qui viennent de se constituer en association envisagent de réaliser 200 logements sur des sites octroyés à bon marché par l'Etat, avec un financement de SHELTER-Afrique, basé à Nairobi (Kenya). Les quelques logements existants sont insuffisants pour les besoins des Guinéens de l'Intérieur et de l'extérieur. Sur le plan acquisition des parcelles, la population à travers le secteur informel est en avance sur l'Etat dans l'appropriation et occupation de certaines zones périphériques de la capitale Conakry, et l'Etat n'intervient que tardivement pour le lotissement des zones (quand les gens auront finis de construire). La vente des parcelles est souvent effectuée par des occupants coutumiers ou propriétaires privés. D'autre part, il n'y a pas en Guinée des structures formelles qui assurent la recherche de logement et

éventuellement la vente des immobiliers. Concernant la fixation des prix des matériaux de construction, l'Etat joue un infime rôle, qui reste l'apanage des marchands. Certes, il n'y a pas de zones sans opportunités de réinsertion en Guinée, mais la pauvreté sévit partout et depuis l'avènement de la deuxième république (1984), l'insertion professionnelle de la couche juvénile dans le secteur public et privé est aléatoire. Ce qui pousse nombreux à l'aventure à l'occident où ils aspirent bénéficier d'une vie meilleure.

Appendix: Adresses contact des personnes interviewées

Ministère de l'Habitat:

Direction National de l'Architecture, de la construction et Immobilier (DACPI)

- Monsieur TRAORE Sékou Damas, Directeur National, Conakry, Tel: 60-34-14-07/64-79-24-74, e-mail: damastraoré@yahoo.fr
- Monsieur DIALLO Alpha Oumar, Chef section, Monuments historiques et sites classés, Conakry Tel: 60-57-16-83 /64-28-07-92; e-mail: dialloarchitect@yahoo.fr

Direction Nationale de l'Habitat:

- Mr. KEITA Mamadouba, Conseiller en construction, Ministère de l'habitat, Conakry, Tel: 60-27-14-18

Coordination Projet 200 logements:

- Mr. KALLO Mamady, Coordinateur projet de construction de 200 logements, Conakry, Tel: (224) 30-47-74-78/64-31-41-95/62-45-93-04, e-mail: kalloarchi@yahoo.fr

Bureau de conservation foncière de Conakry

- Mr CONDE Lansana, conservateur foncier, Conakry, Tél: 60 22 46 50

Société d'Aménagement, Equipement des Terrains Urbains (SAETUR)

- Mme BALDE Maïmouna, Secrétaire de Direction, Conakry, Tél: 60-33-14-35 e-mail: maïmounafolly@yahoo.fr

Direction Générale du Patrimoine Bâti Public

- Mr Bah Mamadou, Directeur Général du patrimoine bâti public, Conakry, Tel: 60-29-06-85

Ministère du Plan:

Direction nationale de la Statistique:

- Mr Diallo Oumar, Directeur National de la statistique, Conakry, Tel :60/213312, e-mail: oumarbombi@yahoo.fr.

Ministère de la Décentralisation

- Mr Thiam Alhousseiny, Directeur des services humanitaires Ministère de l'administration du territoire et de la Décentralisation, Conakry, Tel: 60-21-80-18

Service National d'Action Humanitaire (SENAH)

- Keita N'famoussa, chef cellule Recherche Formation et Documentation, Conakry, Tel: 60-33-09-17, e-mail: nfamoussakeita@yahoo.fr

Sociétés Immobilières

Guinéenne de la Promotion et Gestion Immobilière (GPGI):

- Mr. Mamady Cherif, Directeur, Conakry, Tel: (+224): 64-79-94-35/60-54-92-31/65-58-33-63 , e-mail: gpgi2007@yahoo.fr

Association des Promoteur Immobilier de Guinée (APIG)

- Monsieur Keita Boubacar, Président des Promoteurs Immobiliers de Guinée (APIG), Conakry, Tel : 64-22-58-02 /67-22- 58-02, e-mail: boubapromalo2003@yahoo.com / boubapromalo@hotmail.com

Bureau d'Architecture d'Aménagement et de Décoration (BAAD)

- Barry Boubacar Architecte, Administration Général, Conakry, Tel: 60-34-89-01/60-33-63-36 e-mail: barruyqse@yahoo.fr

Ministère du Commerce et de la compétitivité

- Mr Camara Sény, Chef de Division prix, concurrence, Conakry, Tel: 60-55-59-39/62-34-49-24

Ministère des Affaires Sociales

- Mr Doumbouya Aboubacar chargé de Question de familles, Conakry, Tel: 60-55-75-44

Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger

- Monsieur Diallo Alpha Yaya, Directeur National de l'intégration Africaine, Conakry, Tel: 60 25 11 61, e-mail: alfayadiallo@yahoo.fr
- Mr Soumah Amara, Chargé d'études à la division des Guinéens de l'étranger, Conakry, Tel: 64-87-04-64

Conseil Economique et Social

- Mme Guilao Josephine, vice présidente du conseil économique social, Conakry, Tel: 60-27-07-10/ 64-42-46-32

Banque International de Commerce et Industrie de Guinée (BICIGUI)

- Monsieur Baldé Bella, chargé de Marketing, Conakry Tel: 64-84-65-40
- Mr Diata Kanbaye, chargé de Marketing, Conakry, Tel: 60-33-10-21

Organisation Catholique pour la Promotion Humaine (OCPH)

- Mr Christian Henry chargé de l'urgence et de développement, Conakry, Tel: 64-53-39-38, e-mail: ocphckry@yahoo.fr

SOS Village- d'enfants

- Mr Diallo Boubacar Directeur village d'enfants SOS Conakry, Tel: 60-25-73-61, e-mail: boubacardiallo@sosguinea.org

Organisation International de Migration (OIM)

- Mr. Diallo Abdoulaye, Project officer, Conakry, Tel: 60-33-66-54 / 63-40-65-97 e-mail: adiallo@iom.int/ ADigomba@yahoo.fr
- Marie Louise Haba, Assistante au projet OIM, Conakry, Tel: 63-40-65-97 /60-20-27-79, e-mail: mlhaba@iom.int /habamarievis@yahoo.fr

Comité international de la Croix Rouge (CICR)

- Mme Kourouma, née Sarata Kourouma, Intendant, Conakry, Tel: 60 27 27 47

Coopération Technique Allemande, Projet de Sécurité Alimentaire, Reconstruction et Prévention des Conflits (GTZ -SARPC)

- Mme Diallo Fatoumata, Responsable des Finances, Conakry, Tel: 64 45 10 64/ 62 59 71 19 e-mail: fatoumata.diallo1@glg.de/galefatoumata@yahoo.fr

Haut Commissariat des Réfugiés

- Mr. Millimono Faya, Chargé de l'Information et de la Relation Publique, Conakry, Tel: 63 40 95 18

Association des Démarcheurs de logement

- Abdoul Diallo, Président, Conakry, tél: 64 50 04 03
- Amadou Sow, Secrétaire, Conakry, tél: 60 41 02 89

Syndicat des transporteurs des Agrégats

- Mamadou Diouma DIALLO, Chef Section Syndicale- Sable, Conakry, tél: 60-41-16-49
- Kalidou Diallo, Adjoint du Chef Secteur des syndicalistes de la Transversale 6, Conakry, Tel: 60-54-30-03

Association des Vendeurs de matériaux de construction

- Thierno Aliou Baldé, Marchand Matériaux de construction, Conakry, tél: 62-32-53-32
- Thierno Souleymane Bah, Marchant de madrier et chevrons, Conakry, Tel: 64-20-31-29

Personnes de Contact à l'intérieur du pays

- BAH Alpha Oumar, Administrateur de projet à Labé, tél: (+224) 64 35 83 03, Région de Labé
- FILOI Isaac, Directeur de l'Hôtel Rama, Mamou, tél: (+224) 60 57 07 57, Région de Mamou
- TOURE Mory, Agent responsable de micro-crédit, de l'ONG Maison de l'Entrepreneur, à kissidougou, Tél: (+224) 64 87 09 49, pour les Régions de Kankan et de Faranah
- BARRY Rouma, Chargé de Suivi-évaluation de l'ONG APEK- Agriculture, Tél: (+224) 60 52 21 54, pour la Région de Kindia

3.3. Moyens d'existence

3.3.1. Emploi

D'après les informations obtenues auprès de «l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi» (AGUIPE), de l'Inspection Générale du Travail; du «Fonds National d'Insertion Jeunes» (FNIJ) du Ministère de la Jeunesse, la Guinée a connu près d'un quart de siècle de dirigisme étatique avant d'opter pour le libéralisme à partir de 1986. Dans ce contexte, la nouvelle orientation de la politique de l'emploi avait deux lignes directrices majeures:

- La rationalisation des effectifs de la Fonction Publique à travers le licenciement de près de la moitié de fonctionnaires (40.000 sur les 90.000 travailleurs civils en 1986), le gel de nouveaux recrutements pendant plus d'une décennie et la fin de la politique d'embauche automatique des jeunes diplômés des institutions nationales de formation;

- La formulation et la mise en œuvre d'un ensemble de mesures incitatives pour favoriser le développement d'un secteur privé efficace capable d'assurer la relève de l'Etat, de créer davantage d'emplois productifs et d'atténuer le chômage.

Plus de deux décennies après le lancement des réformes vers l'émergence d'une économie de marché, le secteur privé moderne demeure encore à l'état embryonnaire avec les résultats qui sont loin d'être à la hauteur des espérances, en terme de création d'emplois et de réduction du chômage. Au même moment, les réformes globalement peu concluantes des anciennes entreprises publiques suite au retrait de l'Etat du secteur productif ont entraîné des pertes d'emplois pour des milliers de personnes. Il faut également prendre en compte le fait que plus de trois quart de la population active guinéenne travaillent en milieu rural et pratiquent essentiellement l'agriculture de subsistance avec des outils rudimentaires de production. Le sous emploi quasi généralisé qui en résulte, entraîne un exode massif des populations vers Conakry et les grands centres urbains du pays à la recherche de meilleur lendemain.

En Guinée, il existe encore très peu d'études spécifiques sur le marché de travail. Les rares enquêtes qui se sont penchées sur le sujet n'en donnent qu'une image fragmentaire, irrégulière et le plus souvent avec des données non mises à jour.

Le Document de programme National d'Appui à l'Emploi des Jeunes en République de Guinée⁵⁴ (PEJ-Guinée), élaboré conjointement par le Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Administration, et le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, précise que le chômage est un phénomène essentiellement urbain en Guinée: taux de 15% à Conakry et 0,4% en milieu rural, selon l'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (EIBEP 2002-2003) et de l'ordre de 7%, selon l'observatoire de métiers et de l'emploi, le taux de chômage en Guinée.

Il y a deux types de chômeurs en Guinée, les chômeurs diplômés (les scolarisés) et les non scolarisés. La plupart de ces chômeurs s'orientent vers l'informel, dans les secteurs tertiaires qui offrent plus de possibilités, à cause du tissu économique très faible et de l'émergence des Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication (Cyber- café, téléphonie, etc.).

Avis des enquêteurs: (Mr. CONDE Sory, Conseiller-chargé de l'information et de la documentation à l'Office de la Promotion des Investissement Privé, Ministère du commerce, commune de Kaloum, Conakry et Mr TOURE Younoussa, Consultant/formateur en Développement d'entreprises, commune de Dixinn, Conakry).

Chercher et trouver un emploi en Guinée relève parfois du parcours du combattant. A cause du nombre assez faible d'entreprise industrielle privée et la surabondance des effectifs à la fonction publique. Il faut aussi noter le manque de transparence dans les processus de recrutement quand il faut combler des postes vacants. Cependant, il y a des recrutements dans les institutions et ONG internationales évoluant dans le pays. La demande d'emploi se situe dans les secteurs à haute spécialisation tels que l'informatique de haut niveau, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), les statistiques.

Pour autant, tout n'est pas perdu, pour celui qui cherche et se dote de formations dans les domaines spécifiques. Il est même possible aujourd'hui de postuler à des emplois en Guinée via le net sur les sites Guinée job et Guinée emploi à partir de l'extérieur.

En suite, il est beaucoup plus facile de s'installer à son compte que d'avoir un emploi salarié en Guinée. Les procédures de formalisation sont allégées et accessibles aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays. Avec une bonne idée d'affaire et un peu d'argent, on peut très vite prospérer.

⁵⁴ Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Administration, et Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, *Programme National d'Appui à l'Emploi des Jeunes en République de Guinée*, p. 7, paragraphe 4, juin 2008

Certes, il existe beaucoup de tares notamment, la faiblesse de la Justice Guinéenne, une administration assez corrompue, des Banques réticentes à faire du crédit; n'empêche, plusieurs promoteurs d'entreprise réussissent. Ceci s'explique par une grande demande des biens et services de première nécessité. En général les retournant réussissent bien dans la création d'entreprise, car ils ont la chance d'apporter un capital, de nouvelles idées d'affaires et une culture d'entreprise empruntée à l'occident.

Egalement, il n'existe pas d'assurance chômage en Guinée, les employés des entreprises inscrites à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale bénéficient de prestations maladie, retraite, invalidité. Les assurances privées essaient de combler ce vide sans succès, souvent par des produits mal connus ou inadaptés.

Au niveau de l'enseignement, il est possible d'intégrer toutes les institutions publiques, Universités écoles professionnelles si on remplit les conditions d'admission. Avec des ressources financières limitées, on peut étudier dans des Universités Privées et dans des Ecoles Professionnelles.

Les populations les plus vulnérables face aux thèmes ci-après sont les diplômées de l'enseignement supérieur, à cause de non adéquation entre l'enseignement supérieur et les besoins d'emploi auprès des Sociétés privées, qui préfèrent des employés directement opérationnels, dont les compétences sont souvent acquises au sein des institutions de formation technique et professionnelle. En plus, les sortants des institutions de formation technique et professionnelle peuvent travailler à titre privé dans leurs professions respectives, alors que les sortants des institutions de l'enseignement supérieur aspirent à des emplois avec des postes de haute responsabilité.

3.3.1.1. Programmes d'accès au marché du travail

Selon les enquêtes auprès de l'AGUIPE, du Fonds National d'Insertion Jeunes (FNIJ) du Ministère de la Jeunesse et l'Agence Autonome d'Assistance Intégrée aux entreprises (3AE), jusqu'en 2006, il n'y avait pas de programme structuré de l'emploi en Guinée. Ce qui a favorisé l'exclusion de la grande majorité des jeunes du système productif.

Le Document du programme National d'Appui à l'Emploi des Jeunes en République de Guinée⁵⁵ (PEJ-Guinée), justifie cette exclusion des jeunes par:

- Les dysfonctionnements sur le marché du travail: manque de transparence; prépondérance du recours aux relations personnelles et familiales au détriment de facteurs objectifs comme les compétences techniques et professionnelles;
- La non ou faible adéquation entre offres et demandes d'emplois dans le secteur formel; notamment: 30.000 à 42.500 postes d'emplois pourraient rester vacants par an à cause du manque de candidats potentiels correspondant au profil recherché et aux aspirations des entreprises;
- Un système déficient de planification et de gestion de l'emploi: insuffisances de données statistiques et d'informations orientés sur le fonctionnement du marché du travail, pas de mécanismes de détection des gisements d'emploi au niveau local et national.

Toutefois, dans ces trois dernières années, des efforts ont été consentis dans la promotion de l'emploi; notamment:

- Le programme de stage en Entreprises initié par l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE), dont les objectifs étaient de favoriser un emploi

⁵⁵ Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et de la Reforme de l'Administration, et Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, *Programme National d'Appui à l'Emploi des Jeunes en République de Guinée*, p. 9, paragraphe 2, 3 et 4, juin 2008

ferme sur deux, dans le cadre du placement en stage de qualification en entreprise; mais les résultats n'ont pas été à la hauteur des espoirs. La raison avancée par le chargé des études, planification et suivi en matière d'emploi de l'AGUIPE, est que les entreprises qui devaient recevoir les stagiaires n'étaient pas bien motivées et le gouvernement d'alors qui a mis en place ce programme n'a pas mobilisé les ressources financières devant accompagner ces stages en rémunérant les stagiaires (rare sont les entreprises qui offrent des stages rémunérés). D'où les difficultés de prise en charge des stagiaires.

- La promotion de l'auto-emploi initié par l'AGUIPE en collaboration avec «l'Agence Autonome d'Assistance Intégrée aux Entreprises» (3 AE) et des Institutions de Micro Finances et Bureaux d'Etudes, lancé en 2007 avec un fonds de USD 500.000. Ce programme visait la formation, l'appui/conseils et le financement des promoteurs d'entreprises, pour favoriser l'auto-emploi.

Ce fonds incluait des autres programmes à savoir: l'amélioration du système d'apprentissage, piloté par «l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnelle» (ONFPP), et la promotion des entreprises à haute intensité de main d'œuvre, dans le cadre des marchés d'investissement public.

- Tout récemment l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) a mis en œuvre un projet pilote d'auto-emploi des jeunes diplômés en faveur de 100 jeunes diplômés des Universités et des écoles professionnelles, évoluant dans les préfectures de Kindia et de Labé, avec des formations en esprit d'entreprise et en création d'entreprise, et un financement moyen par projet de USD 1.000 .

Le seul programme formel de marché de travail est celui du Programme National d'Appui à l'Emploi des Jeunes en République de Guinée, dont l'objectif est de réaliser le plein emploi des jeunes et de contribuer à la réduction substantielle de la pauvreté en offrant aux jeunes, ruraux et urbains de 15 à 40 ans, des opportunités de formation qualifiante pour améliorer leur employabilité et des emplois productifs, salariés ou indépendants. Ce programme couvre une période de 3 ans (2008b - 2011), pour un cible composé de: Jeunes déscolarisés ou sans instruction de 15 à 24 ans; Jeunes diplômés sans emploi de l'enseignement technique et professionnel, âgés de moins de 36 ans; et les jeunes diplômés sans emploi de l'enseignement supérieur âgés de 40 au plus. Le programme comprend 4 composantes:

- Composante 1: employabilité, dans laquelle des formations sont prévues ainsi que des stages en entreprise;
- Composante 2: auto-emploi, formation à l'esprit d'entreprise, la gestion, l'élaboration d'un Plan d'affaires et un appui financier pour créer son entreprise;
- Composante 3: promotion des entreprises à haute intensité de main d'œuvre pour plus d'emploi des jeunes;
- Composante 4: chargée de recueillir des informations et en faire des statistiques exploitables par les différents Programmes d'emploi des jeunes.

Le montant de financement du programme se compose comme suit:

- Etat guinéen, 3.300.000.000 GNF/an, soit 10.000.000.000GNF (USD 2,5 millions)
- Gouvernement Libyen: USD 500.000 (2.000.000.000 GNF)
- PNUD, USD 500.000 (2.000.000.000 GNF)
- CEDEAO, 1, USD 9.000.000 (7, 6 milliards GNF).

Les Retournants volontaires Guinéens, jeunes (de 18 à 35 ans), peuvent bénéficier de ce «Fonds National d'Insertion des Jeunes, dans le cadre de l'entreprenariat, à travers la formation en Création d'entreprise» (CREE) et «Gérer Mieux votre Entreprise» (GERME), élaboré par le «Bureau International du Travail» (BIT) qui sera

assuré par les organismes comme les 3AE et autres cabinets de formation, tel que Centre d'Appui pour le Développement Economique et Social (CADES). Pour les conditions d'accès à ces formations en création et gestion d'entreprises, contacter 3AE: pai3ae@mirinet.net.gn ou CADES: cadegui@yahoo.fr

En plus, certains organismes initient souvent des formations liées à l'insertion des jeunes, c'est le cas de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, à travers une Consultante Américaine en collaboration avec le CADES, qui en fin 2007, a assuré la formation et l'installation de 22 jeunes universitaires comme conseillers formateurs en création et gestion d'entreprises.

Par ailleurs, il y a chaque année des journées portes ouvertes sur l'emploi organisées par l'AGUIPE: aguipe@yahoo.fr ou kabaguipe@yahoo.fr, pour mettre en contact les employeurs et demandeurs d'emplois. Depuis 2007, le «Forum des Jeunes de Guinée» (FOJEG), en collaboration avec l'Agence Guinéenne de Promotion de l'Emploi (AGUIPE), organise chaque année, un Salon de l'Emploi, dénommé «SADE», pour promouvoir l'emploi des jeunes diplômés.

Pour plus d'informations sur le FOJEG et le SADE, s'adresser au secretariatfojeg@yahoo.fr ou consulter: www.fojeg.org. En ce qui concerne OIM, consulter: www.iom.unp.

3.3.1.2. Conditions de travail

Le travail en Guinée est régi par le Code de Travail, qui stipule à son article 139: que dans tous les établissements privés et publics, la durée de travail effectif des salariés est habituellement de 40 heures par semaine.

L'employeur et le salarié peuvent cependant conclure un contrat de travail prévoyant une durée inférieure à 40 heures, le contrat étant alors un contrat à temps partiel. L'employeur peut également imposer au salarié plus de 40 heures par semaine par application des règles d'équivalence, de récupération, de modulation ou d'heures supplémentaires.

A l'article 143, que l'employeur peut unilatéralement imposer aux salariés des heures de travail supplémentaires, à raison de 100 heures par année civile. Au delà de la 100^e heure, l'employeur doit obtenir une autorisation de l'inspecteur du travail pour faire effectuer des heures supplémentaires.

A l'article 145: Que la durée effectif de travail ne peut être supérieure ni à 10 heures par jour, ni à 48 heures par semaine.

A l'article 6: qu'avant de procéder à la conclusion d'un contrat de travail, tout employeur est tenu de transmettre à l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE) ou de son représentant, l'offre d'emploi correspondant à ses besoins. Toutefois, est autorisée l'embauche, sans information préalable de l'autorité administrative, de travailleurs occasionnels dont la durée de service n'excède pas quinze jours consécutifs.

Le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) est de 100.000 GNF par mois. Le respect du SMIG est protégé par des sanctions administratives (non signature de contrat de travail de moins de 100.000 GNF/mois, par l'AGUIPE).

Le salaire moyen d'un employé en Guinée dépend de la catégorie (Employés simples, Agent de maîtrise et Cadres). Au niveau du secteur Privé, le salaire moyen des Cadres est à 1.000.000 GNF et plus /mois; des Agents de maîtrise, à 600.000 GNF/mois; et des Employés simples à 300.000 GNF/mois.

A l'intérieur de ces salaires, il y a une grande disparité, suivant les branches d'activités. Les salaires élevés sont souvent payés par les secteurs bancaires, assurances et télécommunications.

Dans le cadre de l'administration du travail en Guinée, l'inspection du travail conduite par l'inspecteur, dans sa mission définie à l'article 357: est chargé de

contrôler l'application de la législation et de la réglementation relative à la rémunération, aux conditions de travail, d'hygiène, de sécurité, à la négociation collective et au droit syndical dans l'entreprise.

Du point de vue de la sécurité sociale, obligation est faite de souscrire à une sécurité sociale pour chaque Employé.

Ainsi, tous les employeurs en Guinée sont dans l'obligation de respecter les prescriptions du code de travail.

3.3.1.3. Accès au travail à court terme/occasionnel

Le travail à court terme ou occasionnel est surtout accessible dans les branches de prestations de services et de tâcheronnat. Les demandes sont souvent exprimées par les institutions d'appui au développement pour la réalisation des activités spécifiques de formation, d'études, d'évaluation qui ne dépassent pas trois mois; ou avec les entreprises de consignation, de construction de Bâtiments et travaux public et parfois dans les mines en exploitation à Boké, Kindia, Dinguiraye, Siguiri, Banankoro, Beyla et Fria.

La demande élevée d'emploi se situe actuellement dans les secteurs spécifiques de Télécommunication et des autres nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC).

En ce concerne les informations pratiques et de contact pour l'emploi, il faut permanemment prendre contact avec l'AGUIPE ou consulter les annonces dans les journaux hebdomadaires et sites web ci-après:

Journaux: *Horoya*: www.horoyaguinee.net; *Lynx*: www.afribone.net.gn/lynx; *Lance*: www.media.org et *Indépendant*: www.linpendant.gn.info ou bien consulter autres sites web: guineejob; guinee_emploi; fojeg; guinee.gov.com;

3.3.2. Information et contacts relatifs à la reconnaissance des diplômes obtenus ailleurs

Selon les enquêtes, la reconnaissance des diplômes ne pose plus de problème, la Guinée étant membre du «Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur» (CAMES), qui est un organisme de coordination des problèmes de l'enseignement supérieur dans les pays d'expression française d'Afrique et de Madagascar, regroupant à son sein 17 Etats d'Afrique et de l'Océan Indien. Site web: www.cames.bf.refer.org

La reconnaissance des diplômes obtenus ailleurs se fait à la section Reconnaissance et Equivalence des Diplômes, titres et Grades Universitaires, à la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur, du Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, à Conakry, auprès de Dr SOUMAH Lanasana, Tél: (+224) 60 28 00 18 ou 62 22 46 95.

L'idée de mettre en place une structure chargée de la reconnaissance et de l'équivalence des diplômes provient d'un groupe de boursiers venus de l'extérieur. Ces boursiers ont fait le constat que nombreux Guinéens qui ont effectués leur formation à l'étranger (Europe de l'Est et de l'Ouest, Etats-Unis d'Amérique,...), qui ont obtenus leurs Doctorats, de leur retour en Guinée, sont placés et traités au même niveau (hiérarchie B, hiérarchie supérieure sous la première République) que ceux qui avaient leur formations dans les Universités Guinéennes.

A la création de la Hiérarchie A, suite à l'avènement de la deuxième République, les 20 premiers rentrants avec leurs Doctorat ont adressé un mémorandum au Chef de l'Etat, dans lequel ils revendiquent leurs positions occupées. Suite à cette revendication, les intéressés se sont vu confier des postes de responsabilités à la hauteur de leur qualification. Ce qui a fait l'objet du Décret D/96/044/PRG/SGG, du 1^{er} avril 1996, portant intégration et reclassement des fonctionnaires titulaires des diplômes Post -

Universitaires: Doctorat des sciences; Diplômes d'études approfondies (DEA) et diplômes d'études supérieures spécialisées.

Ce décret stipule que: Les fonctionnaires titulaires des diplômes de Doctorat des Sciences ou tout autre diplôme jugé équivalent sont reclassés à partir du grade V Echelon I, et les fonctionnaires titulaires de diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) et diplômes d'études supérieures spécialisées (DEES) ou tout autre jugé équivalent sont reclassés à partir du grade III Echelon I

Une prise en compte des diplômes à compter de la date d'obtention du diplôme pour ceux qui l'ont eu en cours de carrière et à compter de la date d'engagement pour ceux qui l'ont obtenu avant leur engagement à la fonction publique.

Pour la reconnaissance et l'équivalence des diplômes, trois éléments de comparabilité sont pris en compte: la durée de la formation, l'accréditation de l'institution de formation et le Diplôme obtenu. A cela s'ajoute les modes d'évaluation et pour le doctorat la présentation de la thèse.

Ainsi depuis 1997. Le décret 044/PRG/SGG du 1^{er} avril 1996, a été pris en compte et les bénéficiaires ont été traités conséquemment. A travers ce noyau et ses contacts à travers la France, le Canada, le British Consul, le Maroc; ce service a pu voir le jour et les différentes conventions des pays sont parrainées par l'UNESCO.

Le décret 044 encourage les Guinéens qui sortent pour des formations de retourner au pays et contribuer au développement à travers différentes structures du pays. Aujourd'hui ce groupe s'est constitué en ONG qui vient d'avoir son Agrément provisoire. Un registre a été ouvert avec tous les renseignements des membres, photo à l'appui, ce registre est régulièrement mis à jour.

Une fiche de demande de reconnaissance ou d'équivalence de diplôme a été mise au point au niveau de la section en charge, avec les mentions portant sur: l'identité du demandeur, Formation (secondaire, professionnelle, supérieure, post- universitaire), reconnaissance ou équivalence demandée et à la fin reconnaissance ou équivalence accordée.

Les demandes sont reçues au secrétariat permanent sis à la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur. Les frais d'études des dossiers sont fixés à 50.000GNF non remboursables. La Guinée a aussi adhéré au système LMD (licence, maîtrise, doctorat) suivant les normes de comparabilité de l'UNESCO avec les différentes conventions adoptées et parrainées.

Les modalités d'évaluation dépendent du nombre de crédit allant de 180 pour la licence, 240 pour la maîtrise et plus, au niveau Doctorat. La délivrance des diplômes est systématiquement du ressort des Institutions de Formation, contrairement aux années passées où elle relevait du Ministère de l'Education. Selon ses responsables, la bataille menée aujourd'hui par l'ONG des diplômés (Doctorat, DEA et DEES) est de pouvoir meubler les Cadres organiques des différents Départements Ministériels et Services de l'Etat, suivant le niveau de Formation.

Voir en annexe, la Fiche de demande de reconnaissance ou d'équivalence de diplôme.

Programmes d'éducation et de recyclage (accès, coûts) du gouvernement, des sociétés privées et des organismes ou ONG internationales

L'éducation en Guinée compte deux systèmes:

- L'enseignement général qui comprend, l'école primaire, le secondaire¹ (collège), le secondaire 2 (lycée) et l'Université.

Dans tout le pays, on retrouve des établissements scolaires publics et privés. L'accès à ces établissements est gratuit pour les établissements scolaires publics; et payant pour les établissements privés. Les frais de scolarités varient de 500.000 GNF à 1.200.000 GNF/an pour le primaire et le secondaire 1&2, et de 1.500.000 GNF à 4.500.000GNF/an pour les Universités.

- L'enseignement technique et professionnel, qui regroupe les centres nationaux de formation technique et professionnelle, dont les filières sont entre autres: Agronomie, Eaux et Forêts, Vétérinaire, Plomberie, Maçonneries Secrétariat, Menuiserie, Construction navale, Santé, Mécanique, Comptabilité, Hôtellerie, Electricité, Soudure...

En ce qui concerne les institutions d'enseignement Technique et professionnel, elles sont dans toutes les préfectures de la Guinée, aussi bien dans le public que dans le privé. Les durées de l'enseignement est généralement de 3 ans. Les diplômes délivrés sont le «Brevet de Technicien Supérieur» (BTS) pour les étudiants inscrits avec le Baccalauréat (Attestation qui sanctionne la réussite de l'examen de Terminale (13^e année d'études) et qui donne accès à l'Université. Toutefois, avant 2007, il y avait deux baccalauréats: BAC 1 en 12^e année et BAC2 en Terminale, mais depuis deux ans, le BAC est unique; le «Certificat d'Aptitude Professionnel» (CAP) et le «Brevet Elémentaire d'Etude Professionnel» (BEP) pour ceux inscrits avec: le «Brevet d'Etude du Premier Cycle»(BEPC): Attestation qui sanctionne la réussite de l'examen de la 10^e année d'études (collège), et le Certificat d'Etude Primaire (CEP): Attestation qui sanctionne la réussite de l'examen de la 6^e année d'études (primaire).

Les admissions dans ces institutions d'enseignement technique et professionnel se font sur la base d'Examens Nationaux. La scolarité est gratuite pour les institutions publiques, avec des frais d'inscription qui vont de 5.000 à 10.000 GNF.

Au niveau des écoles privées, les options sont généralement la comptabilité, l'informatique, la gestion, le commerce, le transit. Les diplômes délivrés sont le BTS, le CAP, et le BEP. Les cours sont payants et varient de 300.000 GNF à 1.000.000GNF par an.

En plus, il y a plusieurs cabinets et ONG qui offrent des formations pratiquent qualifiantes de courte durée; dont entre autres: le «Centre d'Appui pour le Développement Economique et Sociale» (CADES); le «Programme Intégré pour le Développement d'Entreprise» (PRIDE); le «Centre Africain de Formation pour le Développement» (CENAFOD); le 3 AE: e-mail: pai3ae@mirinet.net.gn; «Institut Professionnel Moderne» (IPM): e-mail: institutipm@yahoo.fr ou www.lediplomateguinee.info; NAKO DIABATE: e-mail: institutnakodiabate@yahoo.fr ou www.institutnakodiabate.org ; Institut de Formation Professionnelle Aïcha Kaba (IFORPAK): Tél: (+224) 63 15 47 96/60 34 52 40/60 33 86 55/64 29 08 40 ; International Consulting: e-mail:guinea_ic@yahoo.com; Ecole Guinéenne de Nouvelles Technologies: e-mail: egntechconakry@hotmail.com; «Institut Supérieur d'Etudes Economiques et de Gestion» (ISEEG): tél: (+224) 60 26 13 59; etc., dans les domaines de: l'Entrepreneuriat et Gestion, Développement Communautaire; Montage de Projet; Recherche d'Emploi; Comptabilité; Informatique, Anglais. Certains de ces cours sont organisés sous-forme d'atelier, pour une durée de 2 semaines au maximum, à des coûts qui varient entre 200.000 GNF à 500.000 GNF; d'autres vont jusqu'à trois mois, pour des coûts allant de 100.000 GNF à 200.000 GNF par mois.

En plus certaines organisations internationales offre des opportunités qualification professionnelles, à l'image de «l'Opportunities Industrialization Centers» (OIC) Guinée qui dispose d'un centre de formation professionnelle à Kénien «carrefour constantin» Matam Conakry. Pour plus d'information sur les activités du centre, prendre contact: e-mail: oicigui@miniret.net.gn , tél:(+224) 60 27 48 43/60 27 42 01/67 27 48 43.

Il y' a également des structures qui représentent des universités occidentales pour les formations à distance, notamment l'Institut Supérieur de Formation à Distance (ISFAD): e-mail: isfad_gn-dgae@yahoo.fr, tél: (+224) 60 57 65 21/63 98 90 66/30 42 29 44/60 44 42 46. Les coûts varient de 200.000 GNF à 300.000 GNF/an, avec le système Licence, Master et Doctorat (LMD).

Annexe:

N 1: Fiche de demande de reconnaissance ou d'équivalence de diplôme
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE REPUBLIQUE DE GUINEE ET DE La RECHERCHE SCIENTIFIQUE

.....
DIRECTION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT Travail - Justice- Solidarité
SUPERIEUR
Section Reconnaissance et Equivalence des Diplômes
Titres et Grades Universitaires



DEMANDE DE RECONNAISSANCE OU D'EQUIVALENCE
IDENTITE

Accusée réception Nom et Prénoms:
Date et lieu de Naissance.....
Fils de:.....et.....
Adresse:..... tél:.....
Profession:.....
Nationalité:.....Matricule:.....

Avis du GTS **FORMATION:**
A/ SECONDAIRE
Le Diplôme de baccalauréat ou Equivalent.....
Profil ou série.....Session.....
Centreville..... Pays.....

Avis de la Commission **B/ PROFESSIONNELLE:**
Diplôme ou Equivalent.....Mention.....
Durée.....date d'entrée date de sortie.....
Ecole.....pays.....spécialité.....

Motif du rejet
SUPERIEURE :
Diplôme ou Equivalent
Date d'entrée date de sortie
Institutionspécialité.....
Mention.....pays.....

POST-UNIVERSITAIRE:
Diplôme ou certificat
Institution
Pays.....durée de la formation.....
Mention.....

RECONNAISSANCE OU EQUIVALENCE DEMANDEE
Date d'obtention.....durée de la formation.....
Institution de formation.....
Spécialité.....Pays.....

Mention.....

Reconnaissance ou Equivalence accordée.....

Pièces à joindre:

1. deux copies légalisées des diplômes A (B), Cet D en anglais ou en Français (sur présentation des copies originales).
2. Une copie de l'acte d'attribution de la bourse (Décret, Arrêté, Décision, acte d'inscription)
3. Une copie de l'extrait d'acte de naissance
4. Une copie de la thèse
5. Une copie des publications
6. Un CV détaillé
7. Un dernier bulletin de salaire de l'année en cours
8. Une copie de la carte d'identité
9. Deux photos d'identité
10. Cinquante mille francs Guinéens (50.000 GNF) non remboursable représentant les frais d'études des dossiers

NB: Les demandes sont reçues au secrétariat permanent sis à la Direction Nationale de l'enseignement supérieur.

Conakry, le2009
L'intéressé

3.3.3. Créer une entreprise

Les informations relatives à la création d'entreprises ont été obtenues auprès du Tribunal de Première Instance de Kaloum, de la Direction nationale des Impôts, du service des Impôts du Gouvernorat de Conakry, de «l'Union Guinéenne des Assurances et Réassurances»(UGAR), et des institutions Bancaires de la place.

Conditions légales (enregistrement, formes de corporation, capital minimum, etc.)

Les conditions légales d'enregistrement et les formes de corporation, exigées dans le cadre de la création d'entreprise en Guinée sont relatives à:

l'immatriculation au registre du commerce: Elle se fait au niveau du Tribunal de première Instance de Kaloum, auprès du Greffier en Chef, Mr Alseny FOFANAH, Tél: (+224) 60 33 35 75.

Personne physique: Pièces à fournir:

- Deux (2) photos d'identité
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- Extrait de mariage
- Extrait du casier judiciaire
- Certificat de nationalité

Information nécessaire: Dénomination sociale, Siège sociale, Activités principales et secondaires.

Les Frais:

- Immatriculation = 60.000 GNF
- Publicité légale = 20.000 GNF

Personne morale: Documents à fournir:

- Statuts timbrés et enregistré, notarié ou sous-seing privé avec déclaration de conformité du notaire.

- Attestation de compte bancaire de la société
- Deux (2) photos du ou des gérants
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du ou des gérants
- Copie du casier judiciaire du ou des gérants

Les Frais:

- Immatriculation = 110.000 GNF
- Publicité légale = 40.000 GNF

Formes de corporation:

- Société Anonyme S.A; Capital minimum légal = 50.000.000 GNF
- Société à Responsabilité Limitée SARL; Capital minimum légal = 50.000.000 GNF. *La SARL peut être unipersonnelle ou pluripersonnelle;*
- Les Groupes d'Intérêts économiques (GIE).

Enregistrement et immatriculation à la Direction nationale des impôts

Personne morale (SA, SARL)

Pièces à fournir:

- Le registre de commerce
- Un procès verbal de constitution
- Les statuts

Pour une nouvelle entreprise

- Paiement de la recette fiscale (patente à payer par une entreprise) auprès du service des impôts du Gouvernement de Conakry: e-mail: ville_conakry@yahoo.fr ou tél: (+224) 30 41 50 50/30 41 32 03/62 13 87 87/64 99 21 24, BP: 584 Conakry.
- Impôt minimum forfaitaire (IMF) de 3.000.000 GNF (Bien que n'étant pas légiféré, ce paiement par anticipation est exigé pour des raisons de non paiement de l'impôt par la plupart des sociétés créées. Délivrance d'une quittance et obligation de faire la reconnaissance par une attestation: attestation locale).
- Avoir un contrat de bail bien codifié, signé par les deux parties

Les Frais internes:

- Un timbre de 2.500 GNF
- Une somme de 25.000 GNF

Au cas où il y a bénéfice d'un régime privilégié en matière d'impôts, y joindre la copie, et on vous délivre un Numéro d'Immatriculation Fiscal (NIF). Le NIF est également exigé aux personnes physiques et aux ONG effectuant quelques activités à caractère lucratif, dans les transactions bancaire et la douane. Le barème forfaitaire minimum requis pour l'établissement d'un quitus fiscal est le suivant:

Personnes physiques:

- Secteur Bâtiments et Travaux Publics (BTP) = 2.000.000 GNF
- Secteur prestations de services et autre = 1.500.000 GNF
- Commerce = 2.000.000GNF

Personnes morale (assujetties à la TVA, tous secteurs confondus)

- Patente: conformément à la législation en vigueur;
- Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) = 3.000.000 GNF;
- Retenus sur salaire (RTS) = 400.000 GNF
- Versement Forfaitaire (VF) = 300.000 GNF

- Taxe d'Apprentissage (TA) = 200.000 GNF

Crédits/subventions et leur accessibilité (taux d'intérêt, créanciers, etc.)

Les possibilités d'accès au financement (crédits et subventions) en Guinée sont relatives aux différentes sources ci-dessous:

- *Le système financier décentralisé*, dont les activités principales sont l'épargne et le crédit;
- *Les banques commerciales*, dont les activités principales sont orientées vers la collecte des fonds et l'octroi du crédit;
- *Les établissements financiers*, qui sont spécialisés dans l'octroi de crédit sans demander au préalable un dépôt (épargne);
- *Les ambassades avec volet financement* sous forme de subvention.

Leurs zones d'intervention, groupes cibles, types de crédits/subventions, conditions d'accès, taux d'intérêt, durée de financement et adresses, de certaines de ces institutions de financement sont les suivants:

Systeme financier décentralisé

Programme intégré pour le Développement de l'Entreprise (PRIDE-Finance)

Adresse: 3^e Blvd. Du Commerce 1^{er} étage, immeuble Zaidan, quartier Almamya, commune de Kaloum, Conakry. Tél: (+224) 30 41 39 48, e-mail: pride.finance@biasy.net

Zone d'intervention: Territoire national

Groupe cible: Micro entrepreneurs

Forme d'organisation: ONG

Financement: Source USAID et Agence Française de Développement (AFD)

Types et durée de crédit: Solidaire (6 à 12 mois), Individuel (6 à 24 mois), Fonds de roulement (6 à 36 mois)

Conditions de crédit: Montant plafond (micro) 500.000 GNF (type solidaire à court terme); 600.000 à 15.000.000 GNF (individuel et moyen terme). Possibilité de financement conjoint avec la BICIGUI à hauteur de 50.000.000 GNF. Fonds de solidarité: 4%.

Taux d'Intérêt: 3,5 par mois (linéaire)

Crédit Rural de Guinée

Adresse: Immeuble Sall, commune de Kaloum, Conakry. Tél: (+224) 30 45 43 38/ 30 41 35 71, e-mail: crg@mirinet.net.gn

Zone d'intervention: Milieu rural, péri-urbain sur tout le Territoire national

Forme d'organisation: S.A

Financement: Agence Française de Développement, Etat Guinéen, Banque Africaine de Développement (BAD), Fonds des Nations Unies pour l'Equipement (FENU)

Types et durée de crédit:

- Crédit agricole (8 mois)
- Crédit rural solidaire (12 mois)
- Crédit commercial (12 mois)
- Crédit fonctionnaire (3 mois pour épargnant et 1 mois pour dépannage)
- Crédit moyen terme (24 mois maximum)
- Fonds de roulement (6 à 36 mois)

Groupe-cible: Agriculteurs, Fonctionnaires, Commerçants, Artisans, Pêcheurs

Conditions de crédit:

- Montant plafond (micro) 300.000 GNF (crédit agricole); 600.000 à (crédit rural solidaire) 800.000 GNF à 5.000.000 GNF (crédit commercial) 4.000.000 GNF à 5.000.000 GNF (Crédit moyen terme)
- Association et caution mutuelle pour les gros montants
- Fonds de solidarité et frais de dossiers 6%
- Apport personnel 10% du montant pour prêt à moyen terme

Taux d'Intérêt: créditeur =5 à 6% entre 3 et 6 mois, 6% (dépôt à terme) 7% (plan d'épargne); débiteur= 3,5 (court terme) 3% (moyen terme).

Yété Mali

Adresse: commune de Ratoma, Conakry. Tél: (+224) 60 26 18 34

Zone d'intervention: Conakry

Forme d'organisation: Projet

Financement: Etat Canadien, Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)

Types et durée de crédit:

- Fonds de roulement
- Fonds d'investissement productif ou non

Groupe-cible: Population à faible revenu, personnes physiques et morales

Conditions de crédit:

- Epargne préalable et Ancienneté
- Montant plafond micro = 1.000.000 GNF à 3.000.000 GNF (au niveau des caisses de la ville); 2.500.000 à 10.000.000 (au niveau du siège)
- Apport personnel: 20 à 30% du prêt
- Adhésion: 20.000 GNF (10.000 frais d'adhésion et 10.000 de part sociale)
- Durée: 1 an à 1 an et demi
- Fonds de solidarité et frais de dossiers= 2%

Taux d'Intérêt: créditeur =5%/an (dépôt à terme); débiteur= 24% an/linaire

Banques Commerciales

Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Guinée (BICIGUI)

Adresse: Avenue de la République, commune de Kaloum, Conakry. Tél: (+224) 30 41 45 15/ 30 41 39 62

Zone d'intervention: Conakry, Fria, Boké, Kamsar, Sangaredi, Kindia, Mamou, Labé, Kissidougou, Macenta, N'Zérékoré, Kankan

Forme d'organisation: S.A

Types et durée de crédit:

- Equipement (3 à 5 an)
- Investissement (3 à 7 an maximum)
- Fonds de roulement
- Trésorerie
- Caution marché
- Lettre avale
- Crédit documentaire

Condition d'ouverture de compte:

- 2 photos d'identité
- Certificat de résidence
- Photocopie carte d'identité
- Une boîte postale
- Attestation d'employeur pour les fonctionnaires
- Dernière Facture eaux ou électricité datant de moins de 3 mois

Conditions de crédit:

- Domiciliation salaire
- Domiciliation compte
- Garanties: nantissement de matériel ou d'espèces, hypothèque immobilière, caution solidaire

Taux d'Intérêt: 21,25% pour les fonctionnaires et 23,25% pour les autres.

Banque Islamique de Développement (BID)

Adresse: Avenue de la République, commune de Kaloum, Conakry. Tél: (+224) 30 41 50 86 ou 30 41 21 08

Zone d'intervention: Conakry

Forme d'organisation: S.A

Types et durée de crédit (1 à 3 ans):

- Equipement
- Investissement
- Fonds de roulement
- Trésorerie
- Caution marché
- Lettre avale
- Crédit De campagne
- Crédit agropastorale avec fonds USAID

Condition d'ouverture de compte:

- Personne physique (2 photos d'identité, Certificat de résidence, Photocopie carte d'identité ou passeport, Versement 500.000 GNF)
- Personne morale (statuts et règlement intérieur, PV dernière réunion, Extrait registre du commerce ou autres documents tenant lieu d'agrément, Deux photos pour chaque signataire, versement de 1.000.000 GNF)

Conditions de crédit:

- Etre client de la banque depuis 4 à 6 mois au moins
- Domiciliation du salaire/chiffre d'affaire
- Présentation d'un dossier bancable
- Présentation d'une garantie réelle (fonction du montant): nantissement de matériel ou d'espèces, hypothèque immobilière, caution personnelle ou solidaire
- Echéances mensuelle, trimestrielle, selon le cas

Taux d'Intérêt: entre 20 et 30%

Union Internationale des Banques en Guinée (UIBG)

Adresse: Avenue de la République, commune de Kaloum, Conakry. Tél: (+224) 30 41 20 96 ou 30 41 43 09

Zone d'intervention: Conakry

Forme d'organisation: S.A

Types et durée de crédit:

- Equipement (2 à 5 ans)
- Fonds de roulement (1 an)
- Trésorerie (1 an)
- Caution marché (3 mois)
- Lettre avale (6 mois)
- Crédit De campagne (1 an)
- Crédit agropastorale avec fonds USAID

Condition d'ouverture de compte:

- Personne physique (une photo d'identité, Certificat de résidence, Photocopie carte d'identité passeport ou permis, facture électricité ou d'eau, dernier bulletin de salaire pour les fonctionnaires, dépôt de 500.000 GNF)
- Personne morale (statuts et règlement intérieur, PV assemblée constitutive, Extrait registre du commerce ou autres documents tenant lieu d'agrément, pièce d'identité du ou des signataires, Deux photos pour chaque signataire, dépôt de 1.000.000 GNF pour une entreprise individuelle, dépôt du capital initial pour la personne morale)

Conditions de crédit:

- Frais pour lettre d'ave à 200.000 GNF
- Frais d'acte de caution à 200.000 GNF
- Garanties: nantissement matériel, caution personnelle ou solidaire, immobilière, hypothèque mobilière et immobilière
- Echéances:
- Etre client de la banque depuis 4 à 6 mois au moins
- Domiciliation du salaire
- Echéances mensuelle, trimestrielle, selon le cas

Taux d'Intérêt: inférieur à 26,5%

ECOBANK

Adresse: Avenue de la République, commune de Kaloum, Conakry. Tél: (+224) 30 45 58 76/77

Zone d'intervention: Basse Guinée: Conakry et Fria

Forme d'organisation: S.A

Types et durée de crédit (1 à 3 ans):

- Equipement
- Investissement
- Fonds de roulement
- Trésorerie
- Caution marché
- Lettre avale

Condition d'ouverture de compte:

- 2 photos d'identité,
- Certificat de résidence,
- Photocopie carte d'identité passeport

Conditions de crédit:

- Etre client de la banque
- Domiciliation du salaire
- Présentation d'un projet bancable
- Fournir les garanties requises
- Echéances mensuelle
- Frais de dossiers 50.000 GNF à 200.000 GNF

Taux d'Intérêt: inférieur 17 à 23% (suivant le secteur d'activités)

Banque Populaire Marocco- Guinéenne (BPMG)

Adresse: Boulevard du commerce, commune de Kaloum, Conakry. Tél: (+224) 30 41 23 60/30 41 36 93

Zone d'intervention: Basse Guinée: Conakry et Kindia

Forme d'organisation: S.A

Groupe cible: Fonctionnaires, commerçants, Employés d'Entreprises, autres particuliers, organisations, Groupement d'Intérêt Economique

Types et durée de crédit (1 à 7 ans):

- Equipement
- Consommation
- Immobilier
- Opportunité
- Facilité de caisse
- Découvert provisoire
- Avance sur marché nantis
- Avance sur créances mis à l'étranger
- Crédit fournisseur
- Escompte commercial
- Cautions marché
- Cautions douane
- Cautions diverses

Condition d'ouverture de compte:

- 4 photos d'identité,
- Certificat de résidence,
- Photocopie carte d'identité
- Attestation de travail ou registre du commerce

Conditions de crédit:

- Justification d'un revenu (cas des salariés)
- Trois derniers bulletins de salaire
- Attestation de travail
- Ordre de virement irrévocable du DAAF, du chef de la division solde de la DNB ou du DG
- Garanties: ordre de virement irrévocable du salaire, reconnaissance de dette légalisé, assurance décès toutes causes de l'emprunteur, nantissement du FDR, du matériel ou du marché, garanties immobilières, gage, hypothèque, caution personnelle ou solidaire
- Domiciliation du salaire
- Echéances mensuelle

Taux d'Intérêt: 24% pour les particuliers, 27,25% HT pour les entreprises

Société Générale de Banques en Guinée (SGBG)

Adresse: Cité chemin de fer, commune de Kaloum, Conakry. Tél: (+224) 30 45 60 00 / 60 54 28 76

Zone d'intervention: Conakry, Kamsar, Sangaredi, Labé, Siguiri

Forme d'organisation: S.A

Groupe cible: Entreprises, Commerce, Projets, Associations et toutes autres catégories socioprofessionnelles, particuliers

Types et durée de crédit (1 à 7 ans):

- Equipement
- Investissement
- Fonds de roulement

Conditions de crédit:

- Pas de Montant minimum et plafond
- Durée maximum= 1 à 5 ans
- Garanties: domiciliation du salaire, nantissement, hypothèques
- Echéances mensuelle, assurance

Taux d'Intérêt: 23,89% dégressif

Etablissements financiers

African Development Fondation (ADF):

Adresse: Camayenne, Commune de Dixinn, BP: 2399, Tél (224) 30 46 75 05 E-mail: adf-gui@biasy.net, Conakry, République de Guinée.

Zone de couverture: Territoire National

Domaines d'assistance: Production, transformation, commercialisation, prestation de services (toutes activités génératrices de revenus, légalement, économiquement et financièrement justifiables et pérennisables).

Groupes-Cibles: PME Guinéennes ou capital majoritaire Guinéen; Organisations et/ou unions de producteurs, agriculteurs, artisans, pêcheurs.

Montant Plafond: USD 250.000, y compris les frais et les audits.

Conditions d'Eligibilité: Bonne structure Dynamisme; Bonne gouvernance Interne et transparence dans la gestion; Documents juridiques disponibles ou en voie d'acquisition (Statuts, Règlement intérieur, Agrément); Effets remarquables dans le milieu environnant; Engagement à contribuer au fonds de réinvestissement communautaire à des conditions convenues avec l'ADF.

Fonds Guinéo-Italien de Reconversion de la Dette (FoGuReD):

Adresse: Hamdallaye Carrefour; Commune de Ratoma; Tél (224) 30 42 28 62/ 30 25 02 66; Conakry, République de Guinée.

Zone de couverture: Zone de Conakry (qui s'étend jusqu'aux régions de Kindia et de Mamou); Zone de Kankan; Zone de N'Zérékoré.

Domaines d'assistance: Santé et Education, privilégiant l'accès des populations les plus démunis; Promotion Sociale; Agriculture; Elevage; Micro-finance; Création et développement des GIE et PME.

Groupes-Cibles: ONG locales; Associations et institutions à but non lucratif; Groupement d'Intérêt Economique (GIE); Institut de recherche et d'instruction; Institutions et organisations religieuses; Collectivités locales avec une forte implication des communautés.

Montant Plafond: Acteurs moins structurés (10.00.00 à 50.00.00 GNF, avec 15% de participation du bénéficiaire; Acteurs structurés (50.000.000 à 400.000.000 GNF, avec 15% de participation du bénéficiaire.

Conditions d'Eligibilité: Etre éligibles: acteurs structurés (ONG, Réseaux, Unions, Fédérations, Coordinations, Institutions religieuses, Collectivités locales, Institutions de recherche et d'instruction); Ou Acteurs moins structurés (groupements, coopératives, associations locales); Respecter le schéma de présentation des propositions et les procédures de soumission de projets (qui sont disponible au siège de FOGUIRED)

Agence Autonome d'Assistance Intégrée aux Entreprises (3 AE):

Adresse: Quartier Almamya 3^{ème} Bld, 8^{ème} avenue, commune de Kaloum;

BP: 5488, Tél: (224) 30 45 47 27/Fax: (224) 30 45 47 26, E-mail: pai3ae@miniret.net.gn

Zone de couverture: Territoire National

Domaines d'assistance: Agriculture, élevage, pêche, habitat, service et infrastructure de commerce, bref toutes les activités économiques.

- Crédits d'Investissement: (durée 2 à 5 ans)
- Crédits Fonds de roulement (durée 1 à 10 mois)

Groupes-Cibles: Promoteurs (PME/PMI urbaines et Rurales)

Montant Plafond: 50.000.000 GNF pour les fonds BID et USD 25.000 plafond du prêt

Conditions d'Eligibilité: Apport personnel = minimum 15% du prêt à moyen terme (en nature ou en espèce); prêts à court terme, l'apport selon la capacité du promoteur; garanties: matérielles, assurance UGAR pour les prêts à moyen terme; Expérience du

promoteur dans le secteur, solvabilité et moralité du promoteur, rentabilité du projet, frais de dossier 1% ou souvent au forfait, différé de 1 à 3 mois.

Ambassades avec volet financement

Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne (fonds de financement de micro projet):

Adresse: 2^{ème} Blvd, Kaloum; BP: 540, Conakry; Tél (224)30 41 15 06/30 45 15 08

Zone de couverture: Territoire National

Domaines d'assistance: Pêche; Santé; Education et Formation; Production; Tout projet d'intérêt général pour une communauté

Groupes-Cibles: ONG; Associations; Organisations évoluant dans le domaine de la pêche

Montant Plafond: Inférieur ou égal à 7.500 Euros.

Conditions d'Eligibilité: Projet réalisable en 3 ou 4 mois; Contribution du groupe bénéficiaire dans le financement; Pas de financement de salaire; Pas de formulaire spécial (toutefois, faire une description détaillée du projet à financer; présenter une facture proforma des frais de réalisation, dépôt du projet à l'Ambassade, à toute période de l'année.

Ambassade du Japon (dons pour petits projets locaux):

Adresse: Service Micro-projet, Ambassade du Japon, Coléah - Commune de Matam, BP: 895, Conakry, Tél (224) 30 46 85 10/30 46 85 11/30 46 85 12

Zone de couverture: Territoire National

Domaines d'assistance: Education; Santé de base; Petites Infrastructures de désenclavement; Environnement; Promotion féminine.

Groupes-Cibles: Collectivités locales; Groupements liés à la pêche; Associations;

Montant Plafond: Néant

Conditions d'Eligibilité: Etre Organisation nationale à but non lucratif et apolitique; Etre reconnu par l'Administration; Présenter un dossier de projet

Ambassade de France (fonds social de développement):

Adresse: Service de Coopération et d'action culturelle; Ambassade de France; Blvd. du Commerce; BP: 570, Conakry; Tél (224) 63 35 11 23/ 63 35 11 24/63 35 11 25

Zone de couverture: Territoire National

Domaines d'assistance: Education/formation Santé: Environnement (aménagement urbain, développement rural); Jeunesse et sport Culture

Groupes-Cibles: Collectivités locales; Groupements liés à la pêche; Associations Coopératives

Montant Plafond: Coût du projet supérieur à 10.000 Euros (le budget GNF); Participation des bénéficiaires et du porteur de projet entre 10 et 30%; Coûts information, Education et communication, inférieurs ou égaux à 5% du financement de FSD; Frais généraux inférieurs ou égaux à 6% du financement de FSD; Coûts de fonctionnement du projet inférieurs ou égaux à 20% du total des investissements.

Conditions d'Eligibilité: Projet générateur de revenus et d'emplois; Le porteur de projet doit être/avoir: Une association guinéenne à but non lucratif, apolitique ou une collectivité territoriale; Agréée depuis au moins trois ou bénéficiaire d'un appui d'une ONG reconnue (obligatoire); Une capacité de gestion des projets; Déjà initié des projets; Une vie associative et intégrer le bénévolat dans son organisation; Le sens du dialogue, des échanges et de la concertation; Présenter un dossier de projet; Fournir les documents: Statuts et règlement intérieur, Copie de l'agrément et d'enregistrement de l'association, les descriptifs techniques du projet, pour chaque type d'investissement ou de prestation deux devis différents, l'avis des autorités locales et préfectorales, attestation de participation communautaire, attestation de

mise à disposition du terrain, requête de financement auprès de l'Ambassade de France.

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique (Programme d'Auto-assistance):

Adresse: Coordinateur des projets Self-Help, Tél: 30 41 15 20/30 41 15 21/30 41 15 23

Zone de couverture: Territoire National

Domaines d'assistance: Pour les conditions d'accès au fonds, les domaines d'intervention ou d'exclusion, les procédures à suivre pour le financement, se référer aux fiches de demande de financement disponibles gratuitement au Bureau de Self-Help, auprès du Coordinateur des projets Self-Help, à l'Ambassade des Etats-Unis.

Délai de soumission: Du 1^{er} octobre au 31 décembre, demandes reçues à l'Ambassade; Du 1^{er} juin au 30 juillet, choix des projets par un Comité de sélection et approuvés par l'Ambassadeur; Du 1^{er} octobre au 30 septembre, réponses aux demandes envoyées, après réunions du comité.

Par ailleurs, il y a le Fonds National pour l'insertion des jeunes qui dispose d'un volet crédit pour les jeunes qui seront capable de monter des plans d'affaires, bancable et rentable.

3.3.4. Sécurité sociale

3.3.4.1 . Allocations de chômage et conditions d'accès (*La sécurité sociale: allocation de chômage et accès; bénéfiques en cas de maladie (la mutuelle); allocations familiales et leur accessibilité; autres bénéfiques de la sécurité sociale.*)

Il n'existe pas d'assurance chômage en Guinée. Toutes les entreprises évoluant en Guinée sont dans l'obligation de souscrire une sécurité sociale pour leurs employés. Les employés inscrits à la «Caisse Nationale de Sécurité Sociale» (CNSS), bénéficient des prestations maladies, retraites, invalidités.

Les prestations de la Caisse Nationale de sécurité sociale se résument en:

- Prestations familiales
- Prestations en nature et en espèce en cas d'accident de travail et maladie professionnelle.
- Prévisions en cas de vieillesse, d'invalidité, ou de décès pour le soutien de la famille.

L'accès à ces services de la CNSS est conditionné par l'immatriculation de chaque employé et le paiement d'une cotisation mensuelle à hauteur de 23% de son salaire. Pour plus d'informations sur les prestations de la CNSS, consulter : www.cnss.org.gn ou contacter Mme SYLLA Astou FALL, Directrice des ressources Humaines, e-mail: astoutalgn@yahoo.fr, tél: (+224) 60 55 62 93/64 62 69 71.

Les sociétés d'assurance privées quant elles, essaient de combler ce vide, avec le plus souvent des produits inadaptés et mal connus. Parmi elles on peut citer International Insurance Company Guinea, S.A, qui est une compagnie d'assurance du groupe First International Banking Group, e-mail: guinea_ic@yahoo.fr, au capital de 3.000.000.000GNF. Ses prestations sont:

Toutes branches d'assurances

- Multirisque professionnelle
- Multirisque bureau
- Multirisque commerce
- Multirisque habitation
- Transport de marchandises
- Automobile

- Assurance voyage international
- Toutes autres assurances de biens et de responsabilité civile
- Le banquet de famille

Elle intervient également à travers une équipe mise en place, par des petits prêts et la couverture du prêteur, en cas de décès ou de maladie prolongée. L'appui aux créateurs d'entreprises en garantissant leur patrimoine et la couverture des prêts consentis. Elle donne la possibilité à certains jeunes sans emploi de travailler avec elle comme délégué, courtier, commerciaux après une certaine formation.

A l'image de International Insurance Company Guinea, il ya d'autres sociétés dont entre autres: Union Guinéenne des Assurances et réassurances (UGAR): www.ugarassurance.com; Société Guinéenne d'Assurance Mutuelle (SOGAM): e-mail de l'Administrateur: amapathe@yahoo.fr, tél: (+224) 60 21 21 89; Mutuelle des Travailleurs de Guinée (MUTRAGUI): e-mail: mutragui@yahoo.fr, qui offrent les mêmes prestations en termes d'assurance maladie et multirisque professionnelle.

3.3.4.2. Avantages spécifiques pour les candidats au retour (Organismes caritatifs avec une portée générale;

La collaboration entre les pays Européens objet d'immigration clandestine, autorités Guinéennes et organismes d'appui à l'insertion, est entrain de générer des programmes d'insertion des Guinéens retournant volontaire. Il y a eu une convention de financement de 13 retournant entre les 3AE et l'ordre de malte avec l'Association Nationale d'Accueil des Etrangers et Migration (ANAEM): mlehoux.anaem@cefib.com, pour un montant de 7.000 Euros par retournant. Le 3AE assure l'assistance pour favoriser la création de leur entreprise et la formation. Les conditions d'accès à ce programme pilote sont: être Guinéen, de retour volontairement de la France, avoir des idées de création d'entreprise.

A nos jours 11 dossiers sont finalisés et agréés (les activités cibles sont le transport et le commerce).

Avec l'institution française Programme Solidarité - Eau (PS-Eau): www.pseau.org/pmie, il y a eu une assistance des retournant, par une subvention de 40.000.000 GNF/promoteur sous réserve d'un apport personnel.

Caritas international avec les 3AE pour un montant EUR 700/promoteur-retournant. Il faut noter que le programme de l'OIM qui a touché 200 jeunes, vise à lutter de façon préventive contre l'immigration clandestine en favorisant la création d'emploi aux jeunes candidats à l'immigration. Pour l'année 2008, il y a eu un financement de près de 150 jeunes.

Il y a peu d'organismes de charité avec portée générale ici en Guinée, toutefois, il y a certaines structures qui interviennent dans des domaines spécifiques; notamment la protection de l'enfance ou des couches défavorisées. C'est le cas de SOS village-d'enfants, e-mail: sos-no@sosguinea.org, tél: (+224) 60 21 24 51/60 59 67 39/60 26 11 43.

L'association du village d'enfants SOS de Guinée a été créée en janvier 1997, en vue de mettre en place et faire fonctionner des villages d'enfants SOS et les projets annexes en république de Guinée. Affilier à SOS-kinderdof International, elle est une organisation de développement social indépendante Non Gouvernementale, qui œuvre dans l'esprit de la Convention des nations Unis pour les droits de l'Enfant. Selon les enquêtes, les différents Projets SOS en République de Guinée essaient de procurer à l'enfance déshéritée de la Guinée, l'éducation, la santé, la protection, l'instruction, en leur donnant une nouvelle base dans la vie. Implanté à Conakry, N'Zérékoré, Kankan; elle compte aujourd'hui:

- Bureau national basé à Conakry, qui coordonne les activités dans le pays et s'assure que tous les Projets SOS dans le pays appliquant les principes, politiques et le minimum de standard de SOS -Kinderdorf International.
- Villages d'Enfant SOS à Conakry, N'zérékoré, et Kankan. Dans ces villages d'Enfants SOS, les enfants SOS sont entièrement pris en charge en ce qui concerne la nourriture, le logement, la santé et l'éducation jusqu'à l'âge de 23 ans. Cet âge atteint, ils sont réinsérés dans leurs familles biologiques ou bien dans leurs familles d'accueil.

Le village fonctionne sous la responsabilité d'un père du village qui est responsable pour guider et diriger à la fois les Mères SOS et les enfants. Il leur fournit la sécurité, le développement, l'amour, la confiance en soi comme tout bon Père. Quant à la Mère SOS, elle est chef de Famille et responsable de sa Maison familiale et veille au développement harmonieux et au bien être de ses Enfants.

Chaque village d'enfants SOS est une partie intégrante de la communauté locale et entretien des relations avec l'Etat dans les domaines de la santé, de l'éducation et l'admission des enfants.

- **Le village d'enfants SOS de Conakry:** Premier du genre en République de Guinée, a été inauguré le 16 Mai 1990. Les premiers enfants ont été admis en 1989. La capacité d'accueil du village est de 110 enfants et comprend 11 Maisons familiales, 1 maison pour le père du village, 1 salle polyvalente et 1 infirmerie pour les traitements mineurs, des aires de jeux.
- **Le village SOS de N'zérékoré:** Localisé en zone forestière à 4 km de la ville de N'zérékoré, est le deuxième village SOS d'enfants de la Guinée. Il a été officiellement inauguré le 23 Septembre 2002 et comprend 13 Maisons Familiales 1 maison pour les Tantes, 1 maison des hôtes, 1 maison pour le père du village, 1 infirmerie et 1 grande Case Africaine (lieu de rencontre) et un aire de jeux.
- **Le village d'enfants SOS de Kankan.** Inauguré le 8 Mars 2005, est localisé en Haute Guinée dans la ville de Kankan. Il comprend 12 maisons familiales, 1 maison des Tantes, 1 maison du Directeur, 1 maison des hôtes, 1 maison pour le père du village, 1 infirmerie et une grande case Africaine (lieu de rencontre), et des espaces de jeux.

Ecoles internationales SOS Hermann Gmeiner à Conakry, N'zérékoré et Kankan:

Parmi les élèves qui fréquentent les écoles SOS Hermann Gmeiner, il y a les enfants des communautés voisines et ceux des villages d'enfants SOS. Elles appliquent le Programme officiel national. Cependant ses infrastructures, équipements et sa politique éducative font d'elles un centre de référence pour l'acquisition des connaissances par les enfants.

- L'école Internationale SOS Hermann Gmeiner Conakry inaugurée en septembre 1990, avec seulement l'école primaire comprend à ce jour un collège, un centre informatique et une bibliothèque.
- L'école internationale SOS Hermann Gmeiner N'zérékoré, située dans l'enceinte du village d'enfants SOS de N'zérékoré, est fonctionnelle depuis septembre 2001. L'école comprend à ce jour deux niveaux de cycles
- : le primaire et le collège. L'école dispose aussi d'un centre informatique, d'une bibliothèque, d'une salle polyvalente et d'une cantine.
- L'école Internationale SOS Hermann Gmeiner de Kankan localisée à l'intérieur du village d'enfants SOS de Kankan est fonctionnelle depuis octobre 2004. Le cycle primaire est au complet et la première et deuxième année du cycle secondaire est fonctionnelle depuis 2006. L'école comprend également une salle informatique et une salle polyvalente.

Maison des jeunes à Conakry

La maison des jeunes: est à Conakry en dehors du village d'Enfants SOS. C'est un centre qui éduque non seulement les adolescents, mais aussi développe leurs potentialités afin de former de futurs citoyens responsables. Le but réel de cette éducation est de préparer les jeunes SOS à affronter la vie extérieure et à bien mener une vie indépendante. La maison des jeunes SOS Conakry a été ouverte le 3 juin 1995.

A l'âge de 18ans le jeune SOS est partiellement réinstallé auprès de sa famille biologique ou d'accueil. Ainsi le départ du jeune des installations SOS marque l'aboutissement d'un long processus de prise en charge de l'enfant, de la petite enfance à l'adolescence. Cependant les jeunes réinsérés continuant de recevoir l'assistance de SOS à tous les niveaux.

A la réinsertion définitive, aucune assistance financière n'est accordée aux jeunes, tant sur le plan de la formation que sur celui de la santé.

Par contre, ils bénéficieront toujours des conseils et du soutien moral de SOS quand ils en auront besoin. La communauté compte 58 jeunes à ce jour définitivement réinsérés qui évoluent dans plusieurs secteurs d'activités.

Programmes de renforcement de la Famille à Conakry et N'zérékoré

Centre d'alphabétisation et de formation artisanale

En collaboration avec l'association des Femmes pour le Développement de Enta Nord (AFDEN) ce centre social d'alphabétisation et de formation artisanale a été ouvert dans l'enceinte du village d'Enfants SOS Conakry à l'intention des femmes adultes et des jeunes filles non scolarisées qui la plupart sont dans le besoins d'apprendre à lire et à écrire pour contribuer non seulement à améliorer la situation économique de la famille mais aussi, l'état d'éducation et de santé de chacun de ses membres, le rendement scolaire des enfants ainsi que la capacité de gérer efficacement les ressources naturelles. L'inauguration officielle du centre a eu lieu le 25 octobre 2003.

Programme de renforcement de la Famille

Premier du genre en République de Guinée. Le programme de renforcement de la famille est une nouvelle stratégie que SOS kinderdorf Internationale a mis en place pour aider les Familles démunies à sortir de la pauvreté et prévenir l'abandon des enfants. Les enfants (bénéficiaires primaires) bénéficient d'assistance sur les plans de l'éducation (admission et soutien dans les écoles), la nutrition, la santé, l'hygiène et leurs parents qui sont des bénéficiaires secondaires, bénéficient de l'octroi de fonds de départ et de formation dans des activités génératrices de revenus. Ce programme concerne principalement les zones où sont implantés les villages d'enfants SOS à s'avoir:

- N'zérékoré dans la CRD de samoè dont le lancement a été fait en septembre 2005 avec 28 familles dont 125 enfants et 58 adultes. 350 enfants seront concernés en 2008;
- Conakry quartier Enta Nord, le lancement a eu lieu au mois de Mai 2007 et concerne 67 familles dont 399 enfants et 214 adultes;
- Kankan le démarrage est prévu en 2008 avec 355 enfants.

3.3.5. Données utiles pour calculer le coût de la vie

Prix des denrées de base (août 2008)

Alimentation:

Riz:

Riz du pays = 6.000 GNF/Kg (détaillant) et 285.000 GNF/sac de 50 Kg (grossiste)
Riz importé = 4.200 GNF/Kg (détaillant) et 200.000 GNF/sac de 50 Kg (grossiste)

Huile:

Huile Végétale=8.700GNF/litre (détaillant) et 170.000GNF/bidon20litres (grossiste)
Huile Rouge=6.500GNF/litre (détaillant) et 124.000GNF/bidon 20 litres (grossiste)

Maïs graines = 4.500 GNF/Kg

Fonio = 6.500 GNF/kg

Viande= 16.000 GNF/Kg (Conakry) et 13.000 GNF/KG (à l'intérieur du pays)

Poisson:

Poisson Fumé= 8.000 GNF/Kg (à Conakry) et 10.000 GNF/Kg (intérieur du pays)

Poisson Frais= 12.000 GNF/Kg (à Conakry) et 16.000 GNF/Kg (intérieur du pays)

Oignon = 6.000GNF/Kg

Pomme de Terre= 4.000 GNF/Kg

Choux = 5.000 GNF/Kg

Carotte= 4.000 GNF/Kg

Avocat= 4.000 GNF/Kg

Tomate fruit= 6.000 GNF/Kg

Sucre = 3.500 GNF/Kg

Lait concentré = 10.000 GNF/Kg

Pain= 3.000GNF (niche de 1Kg) et 1.500GNF (niche de ½Kg)

Hydrocarbures

Essence = 7.000 GNF/litre

Fuel = 7.000 GNF/litre

Pétrole lampant = 7.000 GNF/litre

Transports

Urbain

Taxi = 1.300 GNF/trajet d'environ 5 Km

Minibus = 1.000 GNF/trajet d'environ 5 Km

Bus = 800 GNF/trajet d'environ 5 Km

Inter urbain

Conakry- Coyah: 5.000 GNF par Minibus et 6.000 GNF par Taxi

Conakry- Dubréka: 5.000 GNF Minibus et 6.000 GNF par Taxi

Conakry- Forécariah: 15.000 GNF/Taxi et 13.000 GNF par Minibus

Conakry- Boké: 50.000 GNF/Taxi et 40.000 GNF Minibus

Conakry- Fria: 26.000 GNF/Taxi et 20.000 GNF par Minibus

Conakry- Kindia: 13.000 GNF/Bus et 18.000 GNF par Taxi

Conakry- Mamou: 35.000 GNF/Taxi et 25.000 GNF/Minibus

Conakry- Faranah: 93.000 GNF/Taxi et 80.000 GNF/Minibus

Conakry- Kankan: 110.000 GNF/Bus et 140.000 GNF/Taxi

Conakry- Labé: 80.000 GNF/Taxi et 70.000 GNF/Minibus

Conakry- N'Zérékoré: 160.000 GNF/Taxi et 140.000 GNF/Minibus

Logement

Habitation haut standing = 500.000 GNF à 800.000 GNF/mois (à Conakry) et 200.000 GNF à 300.000 GNF/mois (à l'intérieur du pays)

Habitation standing moyen = 300.000 GNF à 400.000 GNF/mois (à Conakry) et 100.000 GNF à 150.000 GNF/mois (à l'intérieur du pays)

Habitation ordinaire = 50.000 GNF à 150.000 GNF/mois (à Conakry) et 15.000 GNF à 50.000 GNF/mois (à l'intérieur du pays).

Pour les informations sur le cours journalier de devises, consulter le site web: www.bicigui.com/devises.htm.

3.3.6. Références des enquêtes pour le chapitre 3:

Périodes: Mercredi 30 juillet au Samedi 16 Août 2008

Lieux: Dans leurs bureaux respectifs

Liste des sources et adresses des personnes interviewées:

Ministère de la justice:

Tribunal Première Instance

- Monsieur FOFANAH Alseny, Greffier en Chef, Conakry, Tél: 60-27-06-50
- Alfred MATOS, Notaire, Conakry, Tél: 60 20 34 76/ 64 38 09 38

Ministère des Finances

Direction Nationale des Impôts

- Mme Hadja SAMPIL, chef Bureau Adjoint des services d'immatriculation, Conakry, Tél: 60 43 19 44/ 64 64 21 35

Ministère de la Jeunesse

- Monsieur BALDE Boubacar, Conseiller du Ministre, Conakry, Tél: 60- 29- 80- 30
- Monsieur NABE Mohamed, Directeur Exécutif du Fonds National Insertion des Jeunes (FNIJ), Conakry, Tél: 60 23 29 69

Ministère de l'Enseignement Supérieur

- Dr Lansana II SOUMAH, Chef section reconnaissance-équivalence des diplômes, Conakry, Tél: 60-28-00-18

Ministère de l'Emploi

Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE)

- Monsieur KABA Mohamed, Chargé d'études, planification et suivi en matière d'emploi (observatoire des emplois et métiers), Conakry, e-mail: abaguipe@yahoo.fr; Tél: 60 55 30 15

Structures Bancaires et de Financement

Société Générale des Banques en Guinée (SGBG)

- Monsieur BARRY Thierno Mamadou, Chargé de la clientèle entreprise, Conakry, Tél: 60 21 24 04

Union Internationale des Banques en Guinée (UIBG)

- Mme Agnès Camara, Chargé de la clientèle, Conakry, Tél: 62 35 00 70

3 AE

- Monsieur CONDE Sadou, Chef de service Financement, Investissement, suivi et Encadrement des Entreprises (FISEE), Conakry, e-mail: pai3ae@mirinet.net.gn

Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

Mme Faye Astou SYLLA, Directrice des Ressources Humaines de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS), Conakry, e-mail : astoutalgn@yahoo.fr

Sociétés d'assurance:

Société Guinéenne des Assurances et Réassurances (SOGAM)

- Mr DIALLO Souleymane, Agent commercial, Conakry e-mail: soul_f16@yahoo.fr, Tél: (+224) 60 41 11 99

International Insurance Company (IIC)

- Monsieur DORE Gue Georges, Directeur Technique, Conakry, e-mail: guegeorges@lire.fr; Tél: 67 98 92 46/64 40 05 55

Mutuelle des Travailleurs de Guinée (MUTRAGUI)

- Mme NABE Alama CONDE, responsable des Ressources Humaines, Conakry, e-mail: mutragui@yahoo.fr, Tél: (+224) 30 49 07 71

Institut d'Enseignement Supérieur ou Professionnel

Institut Supérieur de Formation à Distance (ISFAD)

- Mr DRAME Abdourahaman, Directeur Régional de Conakry, e-mail: isfad_gn_dgea@yahoo.fr; Tél: (+224) 60 57 65 21/ 30 42 29 44

Institut Professionnel Moderne (IPM)

- Mr BALDE Ibrahima Diogo, Directeur, Conakry, Tél: (+224) 60 26 26 25/64 89 03 85

Institut Nako Diabaté

- Mr LANIKPEKOUN Ismael, Directeur, Conakry, Tél: (+224) 63 54 11 57/ 30 01 06 88/ 30 01 03 25

Opportunities Industrialization Centers- Guinea (OIC-Guinée)

- Mme BARRY Fatoumata, Comptable, Conakry, Tél: (+224) 60 ou 67 27 48 43

Gouvernorat de Conakry

- Mr CHERIF, Chef service Impôt de la ville de Conakry, Tél: (+224) 60 33 33 97

Autres:

- Madame Adama Camara, Commerçante au marché de Madina, Conakry, Tél: 60-99-62-47;
- Mr Sidiki KABA, membre du Bureau des Syndicats de transporteur de la gare routière de Matam, Conakry, Tél: 64-36-58-23;
- Monsieur Amadou Tham CAMARA, journaliste Guineenews, Conakry, Tél: 60 55 01 23.

3.4. Santé

3.4.1. La situation générale de la santé dans le pays

La santé de la population constitue un des déterminants de la pauvreté à cause de son incidence sur les aptitudes au travail des forces vives. L'analyse comparée des résultats des enquêtes de démographie et de santé (EDS) de 1999 et de 2005 permet de cerner l'impact des politiques, projets et programmes dans le secteur.⁵⁶

Les principales causes de mortalité infantile sont entre autres, les infections respiratoires aiguës (IRA) et en particulier la pneumonie, le paludisme et la déshydratation induite par les diarrhées sévères.

Le taux de mortalité maternelle est très élevé. Il se chiffre à 980 pour 100.000 naissances vivantes en 2005.

Sur le plan de la vaccination, des progrès sensibles ont été obtenus entre 1999 et 2005. La proportion d'enfants complètement vaccinés contre les maladies cibles du PEV (Programme Elargi de Vaccination) est passé de 32% en 1999 à 37% en 2005. A l'inverse, la proportion d'enfants n'ayant reçu aucune vaccination, continue de chuter de façon importante, passant de 21% en 1999 à 14% en 2005. Le taux de vaccination par antigène est en hausse sur la période 1999-2005, à l'exception de la rougeole qui reste stationnaire: BCG (76% à 79%), DTCoq 46% à 51%), Polio 3 (43% à 50%) et rougeole (50% à 50%).

⁵⁶ Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté en Guinée II (DRSP II, Novembre 2007)

Les carences en iode et l'anémie sont aussi largement répandues chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes. Plus de 7 enfants sur 10 âgés de 6-59 mois (77%), sont atteints d'anémie. Plus de la moitié des femmes (53%) sont atteintes d'anémie.

La situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans s'est dégradée avec toutes ses conséquences sur la morbidité et la mortalité. Le pourcentage d'enfants atteints de malnutrition chronique est passé de 26% en 1999 à 35% en 2005, soit une hausse de 35% en 6 ans. Toutes les régions sont touchées par la hausse de la prévalence de la malnutrition chronique sur la période: Haute Guinée (+53%); Moyenne Guinée (+43%); Conakry (+32%); Basse Guinée (19%) et Guinée Forestière (+17%). En ce qui concerne la malnutrition aiguë, elle est demeurée stationnaire autour de 9%. Cette situation de malnutrition s'explique par les problèmes sécuritaires que le pays a connus à partir de 2000 et la détérioration du cadre macroéconomique à partir de 2003.

Il faut noter qu'une enquête récente réalisée à Conakry indique que 55% des ménages n'ont pas accès à trois repas par jour.

Les maladies endémiques telles que le paludisme et la tuberculose continuent d'être des problèmes de santé publique en Guinée.

Le paludisme est la 1^{ère} cause de consultation (33%) et d'hospitalisation (25,4%) dans les formations sanitaires, avec un taux d'incidence de 108,3 pour mille habitants. En milieu hospitalier, le taux de létalité globale est de 15% dont 26% chez les enfants de moins de 5 ans.⁵⁷

Il est fortement conseillé de dormir sous une moustiquaire, d'utiliser des produits anti-moustiques contenant du DEET et de prendre un produit prophylactique pour les courts séjours.⁵⁸

S'agissant de la tuberculose, on estime à 75 cas pour 100.000 habitants, l'incidence annuelle des nouveaux cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positive dans la ville de Conakry et à 50 cas pour 100.000 habitants en zone rurale. Le taux de létalité est de 8%, tandis que ceux des perdus de vue et des transférés s'élèvent respectueusement à 9% et 11%. Il faut signaler les gratuités du dépistage des cas suspects et de la chimioprophylaxie dans toutes les formations sanitaires du pays.⁵⁹

S'agissant de la pandémie du VIH/SIDA, les tests réalisés au niveau national montrent que la pandémie se situe à 1,5%. Les femmes, avec un taux de prévalence de 1,9%, sont nettement plus infectées que les hommes (0,9%). L'accès aux médicaments anti-rétroviraux a été amélioré: le coût du traitement a baissé de 720.000 GNF en 2002 à 35.000 GNF depuis 2005.

A l'instar de la plupart des autres pays africains, la Guinée s'engage pour la gratuité du traitement anti-rétroviral et du suivi biologique pour toutes les couches de la population guinéenne et plus particulièrement pour les plus pauvres, tout comme la prise en charge des infections opportunistes.⁶⁰

⁵⁷ Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2005

⁵⁸ Entretien des AS avec le Docteur Foromo Justin Guilavogui, Médecin au service de Maladies Infectieuses de l'Hôpital National Donka (CHU de Conakry): Téléphone: 00224 60 54 33 08/ 00224 64 32 67 18

⁵⁹ Rapport d'activité 2005 du Programme National de Lutte Anti-Tuberculeux

⁶⁰ EDS 2005

Depuis 2007, le traitement antiretroviral est rendu gratuit ainsi que la prise en charge des infections opportunistes. Mais cette prise en charge est confrontée à un manque régulier des ARV⁶¹.

Il faut noter qu'environ 90% du financement de la lutte contre le VIH/SIDA et les autres IST proviennent des partenaires au développement.⁶²

Les maladies sexuellement transmissibles (VIH/SIDA, Hépatites B et C, ...) sont très répandues en Guinée, il est fortement conseillé de se protéger.⁶³

La Guinée connaît régulièrement des épidémies de choléra et autres maladies infectieuses tant à Conakry que dans l'arrière pays.

En 2007, il y a eu 8546 cas de choléra déclarés avec 310 cas de décès soit une létalité de 3,6%. Conakry la capitale a enregistré 4064 cas avec 124 cas de décès soit une létalité de 3,1%⁶⁴.

La méningite a également fait des victimes en Guinée Forestière dans les préfectures de Lola, Guéckédou et N'Zérékoré où de Janvier à Juin 2007, de 54 cas dont 8 décès ont été enregistrés.

3.4.2. Eau potable et hygiène dans les régions

Depuis fin 2002, l'accès à l'eau potable s'est fortement détérioré en milieu urbain, singulièrement à Conakry, aussi bien en terme de dotation journalière par habitant qu'en qualité du service. Rares sont les quartiers à Conakry bénéficiant aujourd'hui de la desserte en eau.

Intimement liés, les problèmes tiennent principalement à la faible productivité du secteur (moins de 40%), la sous utilisation des capacités de production installées (moins de 60%), les insuffisances de système de contrôle de la qualité de l'eau et le manque de ressources nécessaires pour financer les travaux de réhabilitation et d'extension des installations de production et de distribution.⁶⁵

La mise en œuvre de nombreux projets dans le secteur de l'eau a contribué à l'amélioration significative du nombre de point d'eau, notamment les forages qui constituent aujourd'hui la première source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson au niveau de l'ensemble du pays, et surtout en milieu rural, donc dans les zones pauvres. Près de 34% des ménages l'utilisent au niveau national contre 45,6% en milieu rural.⁶⁶

C'est également le cas dans de nombreuses régions administratives: Faranah (58,6%), Kankan (près de 55%), N'Zérékoré (45%) et Boké (40%).

⁶¹ Entretien des AS avec le Docteur Foromo Justin Guilavogui, Médecin au service de Maladies Infectieuses de l'Hôpital National Donka (CHU de Conakry): Téléphone: 00224 60 54 33 08/ 00224 64 32 67 18

⁶² Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté en Guinée II (DRSP II, Novembre 2007)

⁶³ Entretien des AS avec le Docteur Foromo Justin Guilavogui, Médecin au service de Maladies Infectieuses de l'Hôpital National Donka (CHU de Conakry): Téléphone: 00224 60 54 33 08/ 00224 64 32 67 18

⁶⁴ Source: communication de Dr Aboubacar Nassagbè DIAKITE lors de la 5^{ème} édition du Concours Médical de Communications scientifiques (2008) organisé par les Amis de la Santé en partenariat avec la faculté de Médecine.

⁶⁵ Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté en Guinée II (DRSP II Novembre 2007)

⁶⁶ Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la pauvreté (EIBEP/2002-2003)

Ces investissements ont permis d'améliorer l'accès des ménages à l'eau potable qui est passé de 51,2% en 1994, à près de 62% en 2002.

Bien que le robinet soit la principale source d'approvisionnement en eau des ménages de Conakry (90,6%) et dans les villes de l'intérieur (52%), il est important de signaler les difficultés récentes d'approvisionnement en eau potable dans ces milieux. En effet, la fourniture en eau potable s'est fortement dégradée. Alors que la dotation journalière par habitant était de 47 litres sur la période de 1999-2000, elle ne représentait en moyenne en 2004 pour les villes de l'intérieur que 7 litres d'eau par jour et par tête, et à Conakry 20 litres par jour et par tête⁶⁷.

Une des raisons de la baisse de desserte réside dans la faible exploitation des capacités existantes aussi bien à Conakry (70%) qu'à l'intérieur du pays (23%), à l'urbanisation rapide et à l'insuffisance d'équipement. Ceci correspond à une production moyenne d'environ 30 millions de mètres cube d'eau par an (25,8 millions de mètres cube pour la capitale et 3,9 millions de mètres cube pour les villes de l'intérieur).

Comme on peut le constater, les perturbations de la desserte qui ont timidement commencé à Conakry en 2001 se sont aggravées. Elles ont pratiquement touché toutes les communes de Conakry, à l'exception de Kaloum. Il en est de même des villes de l'intérieur du pays. La plupart des quartiers de Conakry qui avaient eu de l'eau potable pendant l'étiage 2004/2005 avaient moins de 3 à 4 heures/jour de desserte. A l'intérieur du pays, les puits et les rivières servent de plus en plus pour l'approvisionnement en eau des ménages, au détriment des robinets provoquant ainsi des risques importants de maladies hydriques.

Les principales contraintes auxquelles est confronté le secteur de l'eau concernent :

- L'insuffisance des équipements qui n'ont pas nécessairement suivi l'expansion des centres urbains;
- La faible utilisation des capacités existantes;
- La faible productivité du secteur qui se chiffre à 35% en moyenne sur la période 1997-2007 (sur chaque 100 litres d'eau produites, le secteur ne recouvre que la valeur correspondant à 35 litres);
- Le taux élevé de fraude (13%) qui limite les performances commerciales des chargées de gestion;
- La faiblesse de la gestion interne du système qui limite l'autonomie financière de la SEG (Société des Eaux de Guinée).⁶⁸

Accès aux services d'assainissement

En Guinée, les établissements urbains sont caractérisés par l'absence ou l'insuffisance de services d'assainissement, qu'il s'agisse de l'évacuation des eaux de pluies et des eaux usées, ou de l'élimination des déchets solides. L'une des conséquences directes est la dégradation du milieu naturel, et l'impact négatif sur la santé des populations.⁶⁹

La capitale Conakry produit chaque jour 1.600m³ de déchets qu'il faut collecter, évacuer quotidiennement à la décharge de la minière (dans la commune de Dixinn).

⁶⁷ Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté en Guinée II (DRSP II Novembre 2007)

⁶⁸ Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté en Guinée II (DRSP II, Novembre 2007), suivi d'un entretien de AS avec Docteur Fofana Salifou (Médecin à la Direction générale de SEG: Tél.: 00224 64 23 37 76/ 00224 62 29 72 30) et Monsieur Ismaël Camara (Technicien à la Direction générale de la SEG: Tél.: 00224 64 19 68 30)

⁶⁹ Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté en Guinée II (DRSP II Novembre 2007)

Par rapport à ce volume trois acteurs interviennent : les PME (Petite et Moyenne Entreprise) de collecte qui ramassent les ordures à l'intérieur des Quartiers, les cinq Communes de la Capital qui ramassent les déchets le long des voies et places publiques et le SPTD (Service Public de Transfert des Déchets) qui assure l'évacuation des ordures regroupés par les PME au niveau des points de regroupements afin de les transférer à la décharge. Chaque saison constitue une problématique à part dans le cadre de la propreté de la ville de Conakry. Tout simplement parce que le site de dépotage est inaccessible à la saison pluvieuse. En plus, les citoyens refusent de s'abonner aux PME de collecte et profitent des grandes pluies pour déverser les ordures le long des caniveaux ou routes. Tous ceux-ci conjugués constituent des problèmes énormes.

À ceux-ci s'ajoutent les déchets exceptionnels qui sont dus au vent comme les arbres, les feuilles qui tombent et augmentent le volume de déchets à transporter à la décharge de la minière⁷⁰.

En ce qui concerne l'évacuation des eaux usées, elle se fait généralement par fosse ou par épandage sur le sol. Elles sont également déversées dans les caniveaux, les rues et les espaces libres. Il n'existe pratiquement pas d'infrastructures d'assainissement collectif ou semi collectif d'évacuation et de traitement des eaux usées à l'exception de Conakry où le réseau d'égout se limite à la commune de Kaloum.⁷¹

Il faut noter l'inexistence de latrines publiques à l'exception de quelques unes desservant les marchés, les gares routières et les bâtiments administratifs. Les autres centres urbains sont quasiment dépourvus d'assainissement collectif. Malgré la densité élevée de peuplement, n'y sont utilisés que des ouvrages d'assainissement individuels.

Seulement 2,1% des ménages guinéens utilisent des toilettes avec chasse d'eau⁷². Ce type de toilette se retrouve généralement à Conakry (9,2%) dans les ménages à revenus élevés. L'évacuation des eaux vannes se fait principalement par des latrines souvent sommaires, qui desservent environ deux ménages sur trois au niveau national (66,8%). Dans ce lot, seulement 44,1% sont des latrines couvertes. Les ménages qui ne disposent d'aucun système d'assainissement représentent 27,1%. Ce ratio atteint 37,6% en milieu urbain.

S'agissant des déchets solides, le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le rejet dans la nature (espaces libres, cours d'eau, mer, caniveaux, etc...). Cette pratique est utilisée par 77% des ménages (93% en milieu rural, 18,1% à Conakry et 64% dans les autres centres urbains).

Le ramassage public des ordures ménagères ne se fait qu'à Conakry et concerne 55,4% des ménages ; le ramassage privé compte 10,5% et l'incinération pour 6,1%. En dehors de Conakry, Labé est la seule ville qui dispose d'une décharge sommairement aménagée. Dans toutes les autres villes, les décharges ne sont pas contrôlées, et les systèmes de transfert des ordures sont inappropriés.

Concernant les déchets solides industriels et toxiques (déchets contaminés biologiquement des hôpitaux, des laboratoires, des abattoirs et des enclaves miniers), ils sont généralement rejetés dans la nature, dans les cours d'eau ou dans la mer et

⁷⁰ Inter Press Service IPS, Environnement Guinée: L'incinération des ordures à domicile aggrave le problème, 27 juin 2008, <http://ipsinternational.org/fr/note.asp?idnews=4129>, dernière consultation décembre 2008

⁷¹ Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté en Guinée II (DRSPII Novembre 2007)

⁷² Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté en Guinée (EIBEP/2002-2003)

suivent le même traitement que les autres déchets. Néanmoins, les deux hôpitaux nationaux Donka et Ignace Deen disposent des incinérateurs.

3.4.3. Le système de soins

3.4.3.1. L'infrastructure des soins de santé dans les régions

Le financement du secteur de la santé demeure faible et représentait en 2006, 6% du budget total de l'Etat (0,4% du PIB). Ce qui paraît insuffisant pour accomplir des services de santé de qualité au niveau de l'ensemble du pays. De nombreux programmes prioritaires de santé publique de lutte contre le VIH/SIDA, les IST, la Tuberculose, le Paludisme et l'Onchocercose (cécité des rivières) sont dépendants des bailleurs de fonds.⁷³

En Guinée⁷⁴, 1.364 structures sanitaires publiques sont répertoriées selon les types:

Type de structures	Nombre	% mauvais état	% absence de point d'eau potable
Hôpitaux nationaux	2	100%	100%
Hôpitaux régionaux	7	0%	29%
Hôpitaux préfectoraux	26	38%	58%
CMC	7	14%	86%
CS améliorés	4	0%	50%
CS publiques	388	28%	14%
PS	906	Non fourni	Non fourni
Maisons d'accouchement	9	Non fourni	Non fourni
Maternités préfectorales	1	Non fourni	Non fourni
Dispensaires	8	Non fourni	Non fourni
Centre anti tuberculeux	1	Non fourni	Non fourni
Infirmierie	3	Non fourni	Non fourni

L'analyse de la répartition géographique des infrastructures publiques de soins permet de faire les principaux constats suivants:

A l'intérieur du pays, les Centres de santé et le Postes de santé constituent 96% des structures. Seulement 3% des structures répertoriées sont à Conakry; on y dénombre 44: 2 hôpitaux nationaux, 5 CMC, 27 CS, 8 PS, un centre anti-tuberculeux et une infirmerie de la police.

Les PS et les CS constituent 80% des structures publiques à Conakry.

Selon les normes du MSP, une infrastructure se trouve dans un état acceptable lorsque:

- L'état physique des infrastructures est satisfaisant
- Une source d'eau potable est disponible
- Des latrines sont disponibles et fonctionnelles.

A l'analyse de l'état des infrastructures, il est à remarquer que 28% des CS sont vétustes et se trouvent en Haute Guinée. 38% des hôpitaux préfectoraux ne répondent pas aux normes du MSP; les infrastructures en questions concernent: Boffa, Gaoual, Kouroussa, Kérouané, Beyla, Lola, Yomou, Macenta et Kissidougou.

⁷³ Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté en Guinée II (DRSP II Novembre 2007)

⁷⁴ Basé sur le rapport «Etude sur l'actualisation de la carte sanitaire en intégrant le secteur privé» réalisé par Association des Chercheurs en Environnement (ACE). BP.: 030 BP 710, Conakry (République de Guinée). Avril 2006. Consultant principal: Docteur Boubacar SERE DIALLO, Tél.: 00224 60 33 21 14/ 00224 60 33 2112.

NB: document obtenu à la section Infrastructure et Equipement du Ministère de la Santé et de l'hygiène publique après une séance de travail avec les Amis de la Santé

Les infrastructures de tous les hôpitaux régionaux ont été rénovés entre 1998-2005 et sont actuellement dans un état général satisfaisant. Les latrines sont de types moderne à N'Zérékoré et consistent en une fosse cimentée avec un pot turc partout ailleurs.

Concernant les PS, 23% ne sont pas fonctionnels.

3.4.3.2. Critères d'accès aux services de santé

L'accès aux services de santé est examiné sous l'angle du temps mis par les usagers pour se rendre à l'établissement sanitaire le plus proche.

Un établissement sanitaire est dit accessible lorsque les individus qui le fréquentent mettent moins de 30 minutes pour y aller. Le taux d'accès de la population aux services de santé est relativement faible (40,8%). En milieu rural, seulement 30,6% de la population mettent moins de 30 minutes pour se rendre à l'établissement sanitaire le plus proche contre 65,2% en milieu urbain. Conakry se démarque nettement du reste du pays avec un taux d'accès de 64,2%. Les régions de N'Zérékoré (48,3%), Kankan (45,7%) et Boké (42,3%) enregistrent des taux d'accès au dessus de la moyenne nationale. Par contre, Mamou, Faranah et Labé sont les régions où les taux d'accès sont plus faibles.⁷⁵

Par ailleurs, l'étude sur l'incidence des dépenses publiques⁷⁶, révèle que les ménages les plus pauvres utilisent moins les services de santé que les ménages plus aisés. En outre, ils utilisent des services qui sont de moins bonne qualité (ou qui coûtent moins chers à l'état, tels que les soins donnés dans un PS, à comparer aux soins donnés dans un hôpital). Cela signifie que l'allocation des dépenses publiques de santé tend à favoriser les populations urbaines et aisées. Plus généralement, les dépenses publiques continuent à favoriser les soins secondaires et tertiaires, ainsi que les frais de fonctionnement de l'administration centrale du système de santé, au détriment des soins primaires.

A cela, il faut ajouter qu'en Guinée, les malades prennent tout en charge, de la consultation à l'achat des médicaments en passant par les bilans biologiques et/ou d'imageries. Ce système libère l'accès aux services de santé sans aucune distinction.

De même, les moyens financiers restent limités, tout comme la disponibilité et la répartition du personnel opérationnel variant fortement en fonction des régions.

Situation du personnel⁷⁷

catégories	MSP	Ckry	Boké	Fara	Kkan	Kind	Labé	Mam	N'Zé	Total
Médecin	69	371	38	38	44	60	41	23	58	742
Sage Femme	2	265	11	14	12	29	7	12	28	380
Aide de santé	8	467	69	64	58	76	41	28	143	954
Agent Technique de Santé	23	491	196	241	469	323	238	194	442	2.617
Dentiste	1	8	0	1	1	2	3	1	1	17

⁷⁵ Enquête sur le Questionnaire des indicateurs de Base du Bien être (QUIBB)

⁷⁶ Banque Mondiale (étude sur l'incidence des dépenses publiques de santé)

⁷⁷ Basé sur le rapport «Etude sur l'actualisation de la carte sanitaire en intégrant le secteur privé» réalisé par Association des Chercheurs en Environnement (ACE). BP.: 030 BP 710, Conakry (République de Guinée). Avril 2006. Consultant principal: Docteur Boubacar SERE DIALLO, Tél.: 00224 60 33 21 14 / 00224 60 33 2112.

NB: document obtenu à la section Infrastructure et Equipement du Ministère de la Santé et de l'hygiène publique après une séance de travail avec les Amis de la Santé

Technicien. Odontologue	3	8	0	0	1	1	1	1	1	16
Technicien radiologue	0	5	2	0	0	1	0	1	0	9
Biologiste	15	18	10	4	5	15	3	6	12	88
Technicien Laborantin	0	63	7	11	6	23	6	16	17	149
Pharmacien	23	48	7	6	6	11	7	7	10	125
Total	145	1.735	340	273	602	541	339	289	717	5.097

La ville de Conakry compte le grand nombre d'agents de santé avec une part de 34% suivie de la région de N'Zérékoré avec 14%. Cette concentration est encore plus forte lorsqu'on prend en considération les agents du secteur privé médical dont 90% sont implantés dans la capitale.

3.4.3.3. Coûts des soins de santé

En Guinée, 53,7% des bénéficiaires des services de santé (près de 46% à Conakry et 46,2% dans les centres urbains de l'intérieur du pays et 56,8% en milieu rural) ne sont pas satisfaits des prestations fournies. La principale raison évoquée est le coût élevé des services, la qualité du traitement, la longue attente et le manque de médicaments⁷⁸.

En dehors des tarifs officiels de consultation payés aux bureaux des entrées des structures sanitaires: 5.000 GNF pour les hôpitaux nationaux, 2.500 GNF dans les CMC et les hôpitaux préfectoraux, 1.000 GNF à 1.500 GNF dans les CS, le malade de façon générale paye un tarif spécial (qui n'est pas versé dans la caisse de la structure) à son médecin qui varie selon le statut et la qualification du médecin de 10.000 GNF à 30.000 GNF. Ces tarifs varient de 5.000 GNF à 50.000 GNF dans les structures privées. Les structures sanitaires confessionnelles proposent des tarifs de consultation et de traitement plus abordables.

Par la suite le malade ou sa famille prend l'ordonnance médicale et est libre de se procurer des médicaments où il veut; à noter que la vente illicite des médicaments est très rependue en Guinée favorisant ainsi l'automédication avec tous les risques qui l'accompagnent.

Quand aux bilans (biologie et imagerie), le malade a le choix de les faire dans les structures publiques (moins chers et moins équipés mettant en doute ses résultats) ou dans les structures privées (trop chers et moyennement équipés donnant des résultats jugés plus fiables) ou de se conformer aux recommandations de son médecin.

Les coûts des interventions chirurgicales sont fixées par l'état, mais dans la réalité, ce tarif se discute entre médecin traitant et patient et parfois il est doublé voire triplé à la solde du malade. A noter que depuis 2007, la césarienne a été rendue gratuite malgré que certains médecins continuent de soutirer de l'argent pour sa réalisation. Les interventions dans les structures privées sont plus chères⁷⁹.

3.4.3.4. Discrimination dans le système de santé⁸⁰

Le système de santé de en Guinée ne connaît pas de discrimination particulière. Il existe cependant un favoritisme dans le système surtout dans les structures

⁷⁸ Direction Nationale de la Statistique: Enquête EIBEP (2002/2003).

⁷⁹ Constats des membres (médecins) de AS

⁸⁰ Constats des membres (médecins) de AS

publiques. Ainsi certaines catégories de personnes (malades) bénéficient d'une attention particulière des médecins:

- Les parents de personnel soignant ou personnes recommandées par des chefs de services;
- Les hauts fonctionnaires et les riches,
- Les malades assurés.

3.4.3.5. Services de santé non étatiques⁸¹

En plus des structures sanitaires publiques, il existe d'autres structures appartenant aux privés: confessions religieuses, ONG, associations, particuliers, ...

Infrastructures des structures sanitaires privées

72% des structures privées ont des surfaces adaptées aux normes du MSP, 83% ont une illumination suffisante, 77% ont un système de ventilation adéquat et seulement 50% ont des toilettes appropriées.

Equipement

71% des établissements privés disposent d'un équipement complet. Seulement 3% des structures utilisent des procédures de contrôle de la fiabilité des équipements qui nécessitent une maintenance régulière (laboratoire, appareil à vapeur, à pression). Ce chiffre indique que la qualité des équipements est globalement défectueuse.

Il est à remarquer que certains détenteurs d'agrément ne disposent pas de structures. Pour les structures existantes, les cabinets de soins infirmiers se confondent aux cabinets de soins médicaux, la confusion étant volontairement entretenue.

Si au niveau national, le privé représente 20% des structures sanitaires du pays, à Conakry, les structures privées couvrent les 87% des structures existantes et à l'intérieur du pays ce pourcentage baisse à 4%. Le secteur est de ce fait essentiellement concentré à Conakry (Voir tableau).

Type de structure	Conakry	Intérieur	Total	% Conakry	% Intérieur
Secteur médical					
Cabinet de sage femme	2	2	4	50	50
Polyclinique	12	1	13	92	8
Cabinet médical associatif	3	0	3	100	0
Clinique	10	2	12	83	17
Cabinet dentaire	11	0	11	100	0
Centre de santé confessionnel	11	0	11	100	0
Cabinet de soins infirmiers	3	14	17	18	82
Dispensaire	8	14	22	36	64
Centre de santé associatif	22	0	22	100	0
Sous total	117	43	160	73	27
Secteur pharmaceutique					
Officine	138	60	198	70	30
Laboratoire biomédical	9	1	10	90	10

⁸¹ Basé sur le rapport «Etude sur l'actualisation de la carte sanitaire en intégrant le secteur privé» réalisé par Association des Chercheurs en Environnement (ACE). BP.: 030 BP 710, Conakry (République de Guinée). Avril 2006. Consultant principal: Docteur Boubacar SERE DIALLO, Tél.: 00224 60 33 21 14 / 00224 60 33 2112.

NB: document obtenu à la section Infrastructure et Equipement du Ministère de la Santé et de l'hygiène publique après une séance de travail avec les Amis de la Santé

Grossiste répartiteur	25	0	25	100	0
Sous total	152	13	165	92	8
Total	269	56	325	83	17

Il est à signaler que plusieurs structures ne disposant pas d'agrément ne sont pas recensées.

3.4.3.6. Maladies qui ne peuvent pas être efficacement traitées dans le pays.⁸²

Si la Guinée dispose des médecins spécialistes, il est à noter que certaines maladies ne peuvent pas être de façon efficacement soignées dans le pays, ce sont entre autres:

Les cancers: à part le cancer du col de l'utérus dans sa phase in situ, les structures sanitaires guinéennes ne peuvent assurer ni la radiothérapie ni la chimiothérapie correcte aux malades.

Les maladies demandant une greffe d'organes

Les certaines affections cardiovasculaires nécessitent une chirurgie pour faute d'équipements

Les malades du sida sont suivis gratuitement en Guinée, cependant, il faut noter le manque régulier d'antiretroviraux dans les hôpitaux et l'insuffisance des matériels et réactifs pour les suivis biologiques des intéressés.

3.4.3.7. Obtention des médicaments standards

Actuellement deux secteurs principaux coexistent: le public et le privé⁸³.

Secteur pharmaceutique public ou à but non lucratif:

Le représentant principal de ce secteur est la Pharmacie Centrale de Guinée définie par le décret n D/92/333 du 17 décembre 1992. Sa mission est définie dans son article 4 par l'arrêté conjoint A/2002/.6270/MEF/MSP/SGG fixant les statuts de la pharmacie centrale de Guinée.

“La pharmacie centrale de Guinée accomplit une mission industrielle et commerciale, d'intérêt général et de service public. Elle assure l'approvisionnement en produits de santé de qualité, des structures sanitaires, des ONG participant au service public, des projets de coopération bi et multilatérale, des universités, des institutions et autres établissements pharmaceutiques autorisés par le Ministère de la santé du secteur public.”

La Pharmacie Centrale de Guinée a le statut d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), elle possède 5 magasins relais au niveau des régions. Son chiffre d'affaires en 1997 s'élevait à 1,2, milliards de Fcfa et à 1,5 milliards de Fcfa en 1998. A coté de ce représentant principal, il existe aussi des programmes verticaux utilisant d'autres méthodes d'achat et d'autres réseaux de distribution. C'est le cas pour les vaccins gérés par le PEV, les anti-rétroviraux gérés par le PNPSP (Programme National de prise en Charge sanitaire et de prévention), les

⁸² Entretien avec les Docteurs Aly Fancinadouno (Médecin, Certificat d'Etudes de Spécialisées au service de Chirurgie pédiatrique, CHU de Conakry, Tél.: 00224 64 21 13 26), Mohamed Dioubaté (Médecin au service d'anatomie pathologique de Donka, CHU de Conakry, Tél.: 00224 62 39 43 30)

⁸³ Réseau Médicaments et Développement: www.wpro.int, dernière consultation décembre 2008

thérapeutiques du paludisme gérées par le programme Palu, les anti-tuberculeux par le PNLAT, les anti-lépreux par le PNLL.

Un manuel de logistique intégrée a été élaboré récemment et doit rapidement être mis en oeuvre afin d'optimiser à la fois les achats et la distribution en centralisant toutes les activités au travers de la PCG qui a été conçue pour cela. La préface de ce document précise: L'intégration des fonctions logistiques suppose l'acceptation par les donateurs et partenaires d'un seul réceptacle pour tous les produits de santé à savoir la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG).

Une deuxième structure gère le médicament du secteur public: la cellule médicament essentiel du PEV/SSP/ME qui a son propre réseau de distribution en région et approvisionne les centres de santé (Il existe pourtant un arrêté n°A/2002 2855 du 26 juin 2002 portant intégration de la cellule médicaments essentiels à la Pharmacie Centrale de Guinée).

Secteur pharmaceutique privé :

Une part importante des activités pharmaceutiques du pays revient à ce secteur. Il est représenté par 19 sociétés grossistes-répartiteurs, 273 officines, dont 213 dans la capitale. Il y a 17 agences de promotion.

Tableau: pharmaceutique privé

	1992	1994	2006
Pharmacies	185	205	-
Dépôts	-	40	-
Nombre grossistes	7	7	19
Nombre industries	1	0	-

Sélection des médicaments et des produits pharmaceutiques⁸⁴

Il existe une liste de médicaments essentiels ainsi qu'une commission chargée de la réactualiser⁸⁵.

Il existe une liste nationale de médicaments essentiels. Nombre de médicaments sur la liste nationale de médicaments essentiels: 207 (1994).

Il existe des procédures formelles pour l'homologation des médicaments, une commission d'homologation.

Nombre total de médicaments homologués (sous forme de présentations): 1.446 (1994)

Approvisionnement

La PCG s'approvisionne en médicaments sous DCI par appel d'offre restreint après présélection des fournisseurs. Il existe un système de suivi des fournisseurs. Des échantillons sont envoyés au laboratoire de contrôle de qualité. Le laboratoire de contrôle de qualité des médicaments est rattaché à l'INSP. Cependant, il ne fonctionne pas. C'est un risque majeur pour la santé des populations. Son organisation et son fonctionnement sont définis par l'arrêté n 10943/MSP/SGG du 13 décembre 2004.

Coût des médicaments et politique des prix

⁸⁴ Source: site de la pharmacie centrale de Guinée: <http://pcguinee.com/>, dernière consultation décembre 2008

⁸⁵ Formulaire National des Médicaments essentiels (1994), document obtenu à la section Pharmacies et Laboratoires du Ministère de la Santé Publique, le 25 juillet 2008.

Les prix des médicaments sont réglementés. La marge cumulée des grossistes et des détaillants est supérieure à 35% du prix d'achat au départ usine. Il existe des mesures incitatives pour amener le secteur privé à vendre des MEG à bas prix. Les pharmaciens sont autorisés à remplacer les spécialités par des génériques. Il n'existe pas de système de surveillance des prix des médicaments. Il existe des incitations économiques à la production de médicaments: dispensation de taxes pour la matière première, préférence locale de 15%.

ABREVIATIONS

3 AE	Agence Autonome d'Assistance Intégrée aux Entreprises
ANLC	Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption et la Moralisation des Activités Economiques et Financières
AGUIPE	Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi
ANAEM	Association Nationale d'Accueil des Etrangers et Migration
APIG	Association des promoteurs Immobiliers de Guinée
BAAD	Bureau d'Architecture, d'Aménagement et de Décoration
BAD	Banque Africaine de Développement
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BEP	Brevet Elémentaire d'Etude Professionnel
BEPC	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BICIGUI	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Guinée
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BNCR	Bureau National de Coordination des Réfugiés
BPMG	Banque Populaire Marocco- Guinéenne
BRB	Brigade de Répression du Grand Banditisme
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CADES	Centre d'Appui pour le Développement Economique et Social
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnel
CDC	Commonwealth Development Corporation

CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CENAFOD	Centre Africain de Formation pour le Développement
CEP	Certificat d’Etude Primaire
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPI	Corruption Perception Index
CREE	Fonds National d’Insertion des Jeunes, dans le cadre de l’entreprenariat, à travers la formation en Création d’entreprise
DACPI	Directeur National de l’Architecture, de la construction et du patrimoine immobilier
DCPAF	Centrale de la Police de l’air et des frontières
DCST	Direction Centrale de la Surveillance du Territoire
DEA	Diplômes d’études approfondies
DEES	Diplômes d’études supérieures spécialisées
EDS	Enquêtes de démographie et de santé
EIBEP	Enquête Intégrée de Base pour l’Evaluation de la Pauvreté
ENATEG	Enquête Nationale sur la Trafic des Enfants en Guinée
EPIC	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
FENU	Fonds des Nations Unies pour l’Equipement
FNIJ	Fonds National d’Insertion Jeunes
FoGuIReD	Fonds Guinéo-Italien de Reconversion de la Dette
FOJEG	Forum des Jeunes de Guinée
GERME	Gérer Mieux votre Entreprise
GNF	Franc guinéen
GPGI	Société Guinéenne de Promotion et de Gestion Immobilière
GTZ-SARPC	Coopération Technique Allemande
HCR	Haut Commissariat pour les Réfugiés
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IPM	Institut Professionnel Moderne
IRA	Infections respiratoires aiguës
ISEEG	Institut Supérieur d’Etudes Economiques et de Gestion
ISFAD	Institut Supérieur de Formation à Distance
MASPFE	Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l’Enfance
MUTRAGUI	Mutuelle des Travailleurs de Guinée
NIF	Numéro d’Immatriculation Fiscal
OCHA-PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
OCPH	Organisation Catholique pour la Promotion Humanitaire
OGDH	Organisation Guinéenne de défense de droit de l’Homme
OIC	Opportunities Industrialization Centers
OIM	Organisation Internationale pour la Migration
ONFPP	Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnelle
PCG	Pharmacie Centrale de Guinée
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PNPCSP	Programme National de prise en Charge sanitaire et de prévention
PRIDE	Programme Intégré pour le Développement d’Entreprise
RTS	Retenus sur salaire
SAETUR	Société d’Aménagement et d’Equipement des Terrains Urbains
SGBG	Société Générale de Banques en Guinée
SHELTER-Afrique	Société pour l’Habitat et le Logement Territorial en Afrique
SENAH	Conseil Economique et Social et du Service National des Actions Humanitaires
SOGAM	Société Guinéenne d’Assurance Mutuelle
SOLOPRIMO	Société de Logement à Prix Modéré
SPTD	Service Publique de Transfert des Déchets

TA	Taxe d'Apprentissage
UIBG	Union Internationale des Banques en Guinée
UGAR	Union Guinéenne des Assurances et Réassurances
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VF	Versement Forfaitaire